



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DE LA COHÉSION
SOCIALE
ET TERRITORIALE

AOÛT
2021

CAHIER N°10

La démarche d'évaluation départementale des cités éducatives dans la métropole de Lyon



Petit lexique de l'évaluation



Évaluation

Appréciation objective de la valeur d'une action (programme, mesure, dispositif) au regard de critères – tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficacie, l'effet et l'impact –, en vue d'apporter des connaissances et d'éclairer la décision publique relative à cette action (poursuite, réorientation, modification, arrêt).

Pertinence

Adéquation entre les objectifs poursuivis par l'action et les enjeux ou difficultés auxquels elle entend répondre.

Efficacité

Mesure des résultats d'une action en regard des objectifs poursuivis.

Efficience

Mesure des résultats d'une action en regard des moyens mobilisés.

Effet

Changement attendu ou non d'une situation à la suite de la mise en œuvre d'une action.

Impact

Effet positif ou négatif induit par une action sur les publics ciblés ou sur les territoires auxquels appartiennent ces publics.

Le baromètre des indicateurs



Source

Comment évaluer les contrats de ville ? Méthodologie pour une démarche locale, ONPV, CGET, janvier 2017



Sommaire

Synthèse	p. 4
-----------------------	------

INTRODUCTION

L'évaluation, une démarche initiée dès la mise en place des cités éducatives.....	p. 8
La démarche d'évaluation départementale : réaliser un état initial au temps T0 et T1.....	p. 9
Une démarche globale qui veille à articuler évaluation départementale et locale.....	p. 12
Présentation des 4 cités éducatives mises en place en 2019.....	p. 14
Les critères d'évaluation communs retenus en 2021.....	p. 27

1. CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Réussite et ambition scolaire

Évaluations nationales et réussite aux examens – critère 1.....	p. 30
Cordées de la réussite – critère 2.....	p. 36

Attractivité du territoire

Évitement scolaire – critère 3.....	p. 38
Professions et catégories socioprofessionnelles des parents – critère 4.....	p. 40

2. PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Une cohérence entre tous les temps de l'enfant/jeune

Continuité éducative dans la cité – critère 6.....	p. 44
--	-------

Un exercice facilité de la parentalité

Diversité de temps d'enrichissement – critère 7.....	p. 46
--	-------

Une cité apaisée, des habitants mobilisés

Participation des habitants aux instances de démocratie participative – critère 8.....	p. 50
Jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse – critère 9.....	p. 54

3. OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Ouverture culturelle et formation

Action partenariale à l'échelle de la cité – critère 11.....	p. 58
--	-------

Mobilité

Stage de troisième, ouvrir le champ des possibles ? – critère 13.....	p. 62
---	-------

Insertion des jeunes

Retour en formation des 16-25 ans – critère 14.....	p. 66
Jeunes percevant le Revenu de solidarité active – critère 15.....	p. 68

ANNEXE

Les projets de cordées de la réussite dans les cités éducatives 2020-2021.....	p. 70
--	-------

Remerciements	p. 71
----------------------------	-------





Synthèse

Les enjeux d'évaluation partagés par les acteurs de l'éducation nationale, les communes et la Métropole

La démarche d'évaluation a été initiée dès la mise en place des cités éducatives, elle relève d'une évaluation *in itinere* (chemin faisant) tout au long du dispositif cités éducatives (2019-2022).

Une trentaine de personnes a participé au Groupe de travail (GT) « Évaluation » qui s'est réuni de décembre 2020 à mai 2021 pour co-construire la démarche autour de quinze grands critères ou pour contribuer à fournir des données et à l'analyse. Les quinze critères retenus s'inscrivent dans les trois grands objectifs nationaux et relèvent d'un choix lié aux orientations des programmations des cités du Rhône.

L'objectif est de fournir un socle commun d'indicateurs en vue d'effectuer durant trois ans un suivi des effets des 4 cités éducatives de la métropole qui visent à encourager l'ambition scolaire des jeunes de 3 à 25 ans scolarisés, en particulier les jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Les services de l'Éducation nationale (Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Académie de Lyon), du ministère de la Justice (Protection judiciaire de la jeunesse) et de la Caisse d'allocations familiales de Lyon ont contribué à ce travail partagé pour mettre à disposition et participer à l'analyse des données qu'ils suivent à l'échelle des 4 cités éducatives (aucune donnée à l'établissement).

Cinq critères s'appuient sur une étude par entretiens et questionnaire. Avec une approche sociologique qualitative, ce travail a permis de relever les pratiques et représentations d'un panel de vingt acteurs rencontrés en entretien qui participent aux cités éducatives.

L'évaluation départementale des 4 cités éducatives est complémentaire aux évaluations locales de chaque cité éducative, chacune a mis en place sa propre démarche. Les démarches locales sont davantage centrées sur les perceptions des acteurs impliqués dans la cité sur l'ambiance du quartier et la collaboration

inter-acteurs, l'évaluation des actions, l'évaluation d'une thématique, comme la remobilisation des pré-décrocheurs. La démarche d'évaluation est bien engagée dans deux cités.

Le territoire d'attraction de la cité éducative dépasse le périmètre du quartier politique de la ville dans trois cités sur quatre pour tenir compte de la carte scolaire ou des territoires vécus selon les parcours de formation des élèves. Ainsi, en moyenne 60% des élèves des collèges des 4 cités éducatives résident dans un quartier politique de la ville. Ce taux atteint 68 à 89% dans six collèges classés en REP +. Dans les lycées, qui ont un recrutement communal, voire métropolitain, 30% des élèves vivent dans un quartier politique de la ville.

Seule la cité de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape a intégré des établissements privés, mais ces derniers ne sont pas pris en compte dans la démarche d'évaluation.

Le label cités éducatives est bien ciblé sur les territoires en difficulté

Les indicateurs de réussite scolaire au temps T0 montrent bien les difficultés scolaires des enfants et des jeunes scolarisés dans les cités éducatives **critères 1 3 4**.

- Dans les évaluations nationales, les écarts entre les cités éducatives et les autres établissements de la Métropole de Lyon sont constatés dès la classe de CP et ils s'accroissent ensuite jusqu'au lycée, surtout en mathématiques.
- En seconde générale et technologique, les compétences sont satisfaisantes dans les 4 cités éducatives en français et en mathématiques, mais elles sont plus fragiles en seconde professionnelle quel que soit le territoire.
- Le taux de réussite au brevet des collèges atteint 72% à la rentrée 2019 (contre 90% dans les autres établissements scolaires, hors cités éducatives et hors éducation prioritaire). Par rapport à l'année précédente, l'écart s'est creusé de 2 points entre les 4 cités éducatives et les autres établissements de la Métropole. Les notes moyennes à l'écrit sont faibles, notamment en mathématiques.



- Un quart des élèves s'oriente après la classe de 3^e en lycées professionnels (contre 14% dans les autres établissements de la métropole).
- Le taux de réussite est de 78% pour le baccalauréat général et de 79% pour le baccalauréat technologique en moyenne en 2019 dans les 4 cités éducatives (contre respectivement 93% et 88% dans les autres établissements de la métropole). Les écarts se creusent par rapport à l'année précédente. Par contre, le taux de réussite au bac professionnel atteint 84% en moyenne dans les 4 cités éducatives, comme dans les autres établissements, avec un écart qui s'est réduit par rapport à l'année précédente.

Les indicateurs d'attractivité du territoire sont à surveiller également, notamment les enjeux de mixité sociale. Près de trois fois plus de parents d'élèves appartiennent aux catégories défavorisées dans les collèges des cités éducatives (60%) par rapport aux autres établissements de la Métropole de Lyon (22%). Ces écarts persistent, mais dans une moindre mesure, dans les lycées généraux et technologiques et dans les lycées professionnels. Les classes moyennes représentent donc un enjeu important pour la mixité sociale. Environ 20% des élèves sont issus des classes moyennes quel que soit le type d'établissement. Ces derniers sont deux fois plus représentés que les collégiens issus des classes favorisées ou très favorisées **critère 4**.

Les phénomènes d'évitement scolaire à l'entrée du collège font également l'objet d'un suivi. A la rentrée 2019, 16% des élèves présents en CM2 dans une école des 4 cités éducatives entrent en 6^e dans un collège public ou privé en dehors de leur cité éducative. Plus de la moitié d'entre eux sont inscrits dans un établissement privé **critère 3**.

Pour accompagner les élèves en difficulté et favoriser l'ambition des jeunes, le dispositif cordée de la réussite cible notamment les jeunes des cités éducatives. Bien que les établissements des 4 cités éducatives soient très mobilisés pour le dispositif cordée de la réussite, 14% des collégiens des classes de 3^e et 4^e des 4 cités éducatives sont engagés dans le dispositif (440 élèves). Seulement

8% des collégiens de 3^e et 4^e inscrits dans un projet de cordée de réussite résident en QPV (253 élèves) **critère 2**.

Une continuité éducative dans le domaine culturel, un travail enclenché avec les parents

De nombreux projets culturels sont organisés dans un cadre multipartenarial dans les 4 cités éducatives, mais il n'est pas possible de connaître le nombre d'élèves qui ont réellement participé aux actions et projets. C'est la première année de la mise en place de l'Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (Adage), elle est donc renseignée partiellement par les enseignants.

Ainsi, les 4 cités éducatives ont permis de réaliser cent projets qui comprennent les trois piliers : rencontre, pratique, partenariat culturel (public ciblé : 3 900 jeunes) dans les collèges, lycées d'enseignement général et professionnel (écoles élémentaires dans une seule cité). Et, plus de 600 actions sont recensées dans le cadre de l'enseignement artistique, les Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC), les classes numériques, les appels à projet, etc. **critère 6**.

Quels temps de rencontre avec les parents ? Lesquels ont émergé avec la cité éducative ? Les cités éducatives ont accompagné la poursuite du travail d'inclusion des familles dans les écoles et les établissements, en particulier sur les temps de la petite enfance. Les parents sont plus investis et force de proposition en maternelle car ils sont de fait plus présents physiquement à l'école qu'au collège ou au lycée. Pour les prochaines années, la cité éducative peut prendre toute sa place de « cadre favorable à la coéducation » en reconnaissant la compétence parentale des parents avec leurs enfants, et leurs autres formes de savoirs (culturels, plurilinguisme...). C'est un travail qui est déjà enclenché, les parents sont présents dans les groupes de travail de certaines cités éducatives (Grande Ile à Vaulx-en-Velin, Ville nouvelle de Rillieux-la-pape), avec un fort investissement des centres sociaux. Pour la suite, les acteurs interrogés témoignent aussi de l'intérêt de partager ce travail conjoint avec les jeunes, principaux concernés **critères 7 8**.

Les cités éducatives et la prévention de la délinquance

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) suit les mineurs ou jeunes majeurs sous mandat judiciaire par une prise en charge individuelle sous contrainte. Le référent PJJ du jeune tisse des liens avec l'Éducation nationale (EN), Centres d'information et d'orientation (CIO), mission locale, CMP, Maisons de la Métropole, etc. Des actions de prévention sont également conduites sur les territoires : expositions, animation dans les collèges et lycées professionnels, dispositifs de prévention de la délinquance partenariaux.

En 2019, dans les cinq communes concernées par les 4 cités éducatives, environ 700 jeunes sont suivis par la PJJ en milieu ouvert dont 80% au titre du pénal (délinquance). 91% des jeunes suivis au titre du pénal sont des garçons. La classe d'âge des 16-18 ans est la plus représentée dans les cinq communes cités éducatives (+3 points par rapport au reste de la métropole) **critère 9**. Les liens entre les référents PJJ et la cité éducative pourront être approfondis dans les évaluations locales ou par une approche qualitative.

Ouvrir le champ des possibles pour les jeunes : des freins liés à la crise sanitaire

La période de la crise sanitaire semble avoir été un frein aux démarches d'ouverture à de nouveaux partenariats, aux séjours à l'étranger et aux stages de 3^e en présentiel. Les actions se sont poursuivies là où le partenariat existait déjà, notamment dans le domaine culturel et artistique.

Le partenariat culturel était déjà bien développé avant les cités. La démarche cités éducatives a permis de mieux articuler l'offre et le partenariat culturel. De manière complémentaire avec le PTEAC, la démarche permet de sensibiliser et de démocratiser la culture dès la petite enfance et tout au long du parcours scolaire. Rencontres et financements ont permis dans les cités éducatives du Rhône de soutenir des actions innovantes : partenariat entre les centres sociaux et l'Éducation nationale, l'éveil

aux langues, la lutte contre la fracture numérique, l'ouverture à l'éducation numérique... **critère 11**.

En revanche, selon le schéma de la grande alliance éducative mis en avant dans la démarche cités éducatives, les acteurs rencontrés évoquent peu la présence des entreprises et des universités. Cependant, les entreprises répondent présentes pour la découverte des métiers et quelques expériences : 100% Apprentissage (Minguettes Clochettes), Forum des métiers (Grande Ile). Des universités sont partenaires du dispositif cordée de la réussite avec l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) (SciencesPo Lyon, Université Claude Bernard Lyon I, Université Lumière Lyon II pour les cordées « collégien.nes aujourd'hui, étudiant.e.s demain ») **critère 11**.

Durant l'année scolaire 2019-2020, plus de la moitié des garçons des 4 cités éducatives ont effectué leur stage de 3^e en dehors de leur commune. Les filles sortent moins de leur commune. En 2020-2021, la mobilité hors de la commune est plus équilibrée entre filles et garçons, mais elle est en forte baisse. Un stage sur cinq a été réalisé en distanciel.

D'après les réponses au questionnaire, un accompagnement institutionnel est mis en place par les différents partenaires pour favoriser des stages « valorisants » (monstagedetroiseme.fr, stages internes à l'Éducation nationale, proposés par la commune, par la Métropole). 89% des collèges reçoivent des propositions de stages par des partenaires (entreprises, associations...) **critère 13**.

La cité éducative a soutenu de nouvelles pratiques innovantes : partenariat entre centres sociaux-collèges, éveil aux langues, actions contre la fracture numérique...

D'après les entretiens, des pratiques innovantes et de nouvelles pédagogies ont vu le jour grâce aux rencontres et financements de la démarche cités éducatives.

Une des nouveautés de la cité éducative, citée par les personnes rencontrées, est l'interven-



tion des centres sociaux de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape et Vénissieux directement en classe. Ils peuvent être des appuis éducatifs (médiation, avis extérieur...) mais aussi effectuer des interventions de sensibilisation et de prévention dans les classes (éducation aux médias, numérique...).

Parmi les actions nouvelles citées lors des entretiens, l'éveil aux langues concerne des écoles maternelles, avec des actions multipartenariales : école maternelle, centres sociaux, bibliothèque/médiathèque. Le repérage des nouvelles actions impulsées par la cité éducative peut être approfondi par les évaluations locales et suppose de s'appuyer sur un bilan de la programmation.

Pendant la crise sanitaire, les cités éducatives ont permis un travail sur la fracture numérique. Les cités éducatives de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Vénissieux Saint-Fons et Lyon 8^e ont permis l'achat et la distribution de matériel informatique en fonction des besoins des familles (nombre d'ordinateurs dans le ménage, disponibilité du matériel, accès internet...). L'accompagnement des enfants et des jeunes a été réalisé ensuite avec le concours des communes, centres sociaux et associations **critère 11**.

Les cités éducatives et insertion des jeunes

La démarche des cités éducatives dans le Rhône a la volonté de se préoccuper également des jeunes sortis du système scolaire ou en situation de précarité.

D'après la plateforme de suivi et d'appui aux décrochés renseignée par les CIO (pas encore par les missions locales), 170 jeunes décrochés parmi la promotion 2019 ont été suivis par les CIO, soit 25% des jeunes décrochés du département du Rhône. Les jeunes décrochent surtout au niveau du collège et des lycées professionnels. 71% des jeunes n'ont aucun diplôme, seulement 18% le brevet des collèges **critère 14**.

Fin 2019, les cinq QPV des cités éducatives accueillent 141 jeunes de moins de 25 ans percevant le Revenu de solidarité active (RSA). Les jeunes percevant le RSA sont surreprésentés

dans les Quartiers politique de la ville (QPV) des cités éducatives (9,1% des allocataires de la Caf âgés de 18 à 24 ans, y compris les étudiants, contre 1,3% dans la métropole hors QPV). Sept jeunes de 18 à 24 ans bénéficiaires du RSA sont des familles monoparentales **critère 15**.

Conclusion

Ce premier rapport dresse un état des lieux au temps T0 (année scolaire 2019-2020 ou année scolaire 2020-2021) de la situation des enfants et des jeunes des cités éducatives.

Des indicateurs sont encore en construction, la mise en place de nouveaux outils demande du temps et une phase d'adaptation des professionnels pour les renseigner, ce qui n'a pas été facile pendant la période de la crise sanitaire. Et, des adaptations des outils informatiques sont parfois nécessaires, pour fournir des données territorialisées sur les cités éducatives et les quartiers prioritaires.

Pour certains critères, l'approche quantitative n'est pas pertinente. Le recours au questionnaire et au suivi d'un panel d'acteurs locaux est à poursuivre pour les prochaines actualisations.

Les points faibles repérés peuvent être des pistes de travail pour l'année prochaine. Les atouts, comme la diversité des actions culturelles multipartenariales, sont des leviers pour diffuser des bonnes pratiques et des idées de faire pour développer le partenariat dans d'autres domaines, comme le sport, les relations avec les entreprises et les universités.



L'évaluation, une démarche initiée dès la mise en place des cités éducatives

L'État a labellisé 4 cités éducatives, ancrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur la métropole de Lyon : États-Unis, Langlet-Santy, Mermoz à Lyon 8^e, Ville nouvelle à Rillieux-la-Pape, Grande Île à Vaulx-en-Velin Nord (Vaulx-en-Velin Sud est intégré dans la démarche par signature d'une convention spécifique avec la Ville, sans solliciter de budget supplémentaire), Minguettes-Clochettes à Vénissieux - Saint-Fons. En 2019, des conventions ont été signées pour chaque site avec les collectivités locales, la Préfecture et l'Éducation nationale pour une période de trois ans (septembre 2019 à juin 2022). La cité Givors-Grigny (QPV Le Vallon-Les Vernes, Les Plaines, Le Centre) a obtenu le label cités éducatives en janvier 2021 et sera ultérieurement intégrée à la démarche.

Les conventions des cités éducatives s'articulent autour de trois grands objectifs¹ :

1. Conforter le rôle de l'École
2. Promouvoir la continuité éducative
3. Ouvrir le champ des possibles

Monsieur le Sous-préfet en charge de la politique de la ville et Madame la Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale du Département du Rhône ont souhaité mettre en œuvre un travail partagé avec les Villes, l'Éducation nationale et la Métropole de Lyon sur l'évaluation des 4 cités éducatives du Rhône.

Au 1^{er} semestre 2020, dans un contexte de crise sanitaire, un groupe de travail animé par la Préfecture du Rhône a défini le champ de l'évaluation et quinze grands critères communs d'évaluation en concertation avec les Troïkas des 4 cités éducatives.

Ces quinze grands critères sont inscrits dans les trois grands objectifs nationaux. Ils ont été choisis pour être complémentaires des indicateurs et des démarches des évaluations locales, conduites avec ou sans prestataire, dans chaque cité.

Parmi les critères nationaux proposés, ils relèvent d'un choix lié aux orientations des programmations des cités du Rhône. Ils ont été réorganisés dans ce but (cf. Tableau p. 26).

- **Pour l'objectif 1** : conforter le rôle de l'école : rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire ; encourager l'ambition scolaire ; la santé ; encourager la coopération avec les parents ; renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires.
- **Pour l'objectif 2** : promouvoir la continuité éducative : favoriser l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité ; agir en faveur de la persévérance scolaire ; promouvoir l'éducation artistique et culturelle ; développer les cordées de la réussite et l'accompagnement personnalisé des jeunes.
- **Pour l'objectif 3** : ouvrir le champ des possibles : stages de 3^e, mobilités et rencontres ; ouverture culturelle et citoyenne ; insertion professionnelle des jeunes sans qualification.

À la demande de l'État et de la Métropole de Lyon, l'Agence d'urbanisme a été missionnée en novembre 2020 pour :

- conduire une évaluation départementale (à partir des quinze grands critères communs définis collectivement) complémentaire des démarches d'évaluation locales initiées par les 4 cités éducatives de la métropole de Lyon ;
- participer à la mise en place de la démarche, à l'animation du groupe de travail « Évaluation » et à la capitalisation des travaux ;
- réaliser le recueil des données en lien avec les acteurs de l'Éducation nationale et des cités éducatives ainsi que l'analyse et la rédaction du rapport final.

Au plan national, l'évaluation a été posée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) comme un enjeu majeur. Cette question a été abordée lors des revues de projets des cités éducatives en novembre 2020 et elle a fait l'objet d'échanges au sein du réseau des cités éducatives.²

1. <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-grands-objectifs-des-cites-educatives>

2. Visoconférence de présentation de l'étude INJEP « Analyse des protocoles de suivi et d'évaluation des Cités éducatives, Tana Stromboni, février 2021, expériences d'évaluation départementale ou locale (Val d'Oise, Gargès-lès-Gonesse, etc.).



La démarche d'évaluation départementale : réaliser un état initial au temps T0 et T1

L'évaluation se déroulera sur une période de trois ans

Ce rapport constitue un état des lieux sur le temps T0 (année scolaire 2019-2020) et T1 (année scolaire 2020-2021). Quelques données ont pu être recueillies sur l'année précédant la mise en place des cités éducatives (année scolaire 2018-2019). Mais, tous les indicateurs n'ont pas pu être reconstitués sur l'année T0 (2019-2020).

Au stade du temps T0, les indicateurs permettent de présenter le contexte. Au temps T1, ils commencent à mesurer l'efficacité (résultats au regard des moyens) ou l'efficacité de certaines actions (au regard des objectifs). Ces premiers résultats sont à interpréter avec prudence et devront être confortés les années suivantes. La mesure des effets des cités éducatives ne pourra être abordée qu'au moment de l'actualisation du temps T2 (année scolaire 2022-2023) ou un an après la fin de la durée des premières conventions annoncées (T3 : année scolaire 2023/2024).

Le suivi des évolutions des cités éducatives dans le cadre de l'évaluation départementale nécessite de rester sur les mêmes bases pour les prochaines années, à savoir le maintien de la liste des établissements de chacune des 4 cités éducatives mises en place à la rentrée 2019. Les nouvelles cités éducatives contractualisées à partir de janvier 2021, comme Givors-Grigny, seront intégrées au dispositif l'année suivante pour bénéficier des données sur leur territoire. Mais la démarche d'évaluation départementale restera sur les 4 cités éducatives initiales pour permettre une analyse des évolutions.

Investir les trois grands objectifs et formuler des questions évaluatives

La démarche relève d'une évaluation *in itinere* (chemin faisant) tout au long du dispositif cités éducatives (2019-2022). Le choix a été fait d'investir les trois grands objectifs des cités éducatives (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles) en ciblant des objectifs communs : réussite et ambition scolaire, attractivité des territoires, etc. (cf. Annexe 1 : Tableau validé pour l'évaluation départementale en juillet 2020).

Les questions évaluatives visent à mesurer d'ici deux ou trois ans l'effet des actions/démarches engagées auprès des élèves scolarisés dans les cités éducatives à l'échelle des établissements et des QPV autour des grands objectifs, sans être exhaustif. Mais, il ne s'agit pas de suivre une cohorte de jeunes bénéficiaires d'actions des cités éducatives pour voir l'impact de ces actions dans leur parcours de formation.

Les questions évaluatives ont été précisées avec les acteurs de l'Éducation nationale et les Troïkas (chefs de file des cités éducatives, délégué du Préfet, référent cités éducatives à la Ville). Elles s'articulent autour des grandes orientations et sont précisées pour chaque critère dans la suite du document. A titre d'illustration :

Orientation 1 : conforter le rôle de l'école

- Est-ce que la démarche cités éducatives permet d'améliorer les résultats scolaires des élèves du CP au Baccalauréat dans les 4 cités éducatives ?
- Est-ce que les écarts se réduisent entre les résultats des 4 cités éducatives, les établissements en réseau d'éducation prioritaire (hors cités éducatives) et les autres établissements de la métropole ?
- Est-ce que la démarche cités éducatives a permis de mobiliser le dispositif des cordées de la réussite pour les jeunes résidant dans les QPV des 4 cités éducatives au niveau des collèges ? Des lycées ?



Orientation 2 : promouvoir la continuité éducative

- Est-ce que la démarche cités éducatives a permis aux jeunes scolarisés dans les collèges de la cité éducative de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle dans un cadre multi partenarial ?
- Quels temps de rencontre avec les parents existent ? Lesquels ont émergé avec la démarche cités éducatives ? En lien avec quels programmes d'actions ou réseaux d'acteurs ? Pour quoi faire ?

Orientation 3 : ouvrir le champ des possibles

- Est-ce que la démarche cités éducatives permet aux jeunes de sortir de leur commune pour leur stage de 3^e ? A-t-elle des conséquences différentes entre garçons et filles ?
- Combien de jeunes de 18 à 24 ans perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA) et résident dans les QPV des 4 cités éducatives ? Qui sont-ils ?

Les publics ciblés : de la maternelle au lycée professionnel

L'évaluation a pour objectif de prendre en compte tous les enfants et les jeunes de 3 à 25 ans.

La majorité des données concerne les élèves scolarisés de la maternelle au lycée (réussite scolaire, continuité éducative, actions culturelles, santé, exercice de la parentalité et la participation des habitants aux instances des cités éducatives...). L'essentiel des critères concerne les collégiens, pour lesquels les données sont plus disponibles. Des critères sont spécifiques à une classe d'âge, comme l'insertion pour les 16-18 ou 18-25 ans.

Deux classes d'âge sont plus difficiles à appréhender avec les sources statistiques disponibles : les 3-6 ans et les 18-25 ans. Des pistes de travail pour faire évoluer les outils existants sont à approfondir pour la prochaine actualisation.

La dimension genre est introduite pour l'objectif mobilité : stage d'orientation en 3^e et voyages Erasmus +.

La mise en place d'un groupe technique évaluation

Au premier semestre 2021, un groupe technique s'est réuni tous les deux mois pour accompagner la mise en place du dispositif associant les acteurs de l'Éducation nationale, les membres des Troïkas, la Métropole et l'Agence d'urbanisme (cinq réunions). Les communes et leur bureau d'études ont été associés au groupe technique évaluation de février et mai 2021. Ces réunions ont permis de stabiliser les critères d'évaluation communs, les questions évaluatives, le choix des indicateurs et des sources à partir de l'expérience professionnelle de chacun et du vécu de chaque territoire. Au fur et à mesure de la mise à disposition des données, les analyses sur les 4 cités éducatives ont été partagées au sein de ce groupe de travail.

L'évaluation départementale communique des résultats à l'échelle globale des 4 cités éducatives. Un fichier des indicateurs sera ensuite réalisé par cité. La diffusion de ces données sera soumise à une charte de confidentialité signée par les acteurs des cités éducatives.

Les méthodes mobilisées : analyses statistiques et approches qualitatives

La démarche a privilégié la collecte des données disponibles auprès des différents partenaires (Rectorat de Lyon, Inspection académique, Caf, PJJ...). La collecte des données s'est appuyée sur les outils existants (absentéisme, reprise des tableaux santé à l'échelle de l'académie, etc.) et des nouveaux outils mis en place en janvier 2021 par l'Éducation nationale (plateforme Adage pour le recensement des événements et actions culturelles, saisie des élèves engagés dans le dispositif cordée de la réussite dans la base élèves ou SYSCA DRAIO, etc.). Tous les partenaires, qui ont fournis des données, ont été rencontrés pour préciser leurs champs d'intervention, les modes opératoires, les définitions, et limites des indicateurs. L'analyse des résultats a été partagée avec eux.



Un questionnaire en ligne a été proposé aux cheffes et chefs d'établissements, aux directrices et directeurs d'école pour renseigner les données : stage d'orientation en 3^e, voyages Erasmus +, ainsi que la diversité des temps de rencontre mis en place entre parents et professionnels de l'éducation dans le cadre des cités éducatives (tous les établissements de la maternelle au lycée). Près de la moitié des établissements a renseigné le questionnaire.

Enfin, une vingtaine d'entretiens ont été conduits auprès des acteurs en école, les autres acteurs sur le territoire, des parents et

des jeunes. L'objectif était de préciser certains critères, comme les temps partagés entre professionnels de l'éducation et les parents, la participation des habitants aux instances des cités éducatives ainsi que les actions culturelles multi-partenariales pour renforcer la continuité éducative et l'ouverture culturelle. Ces entretiens sont aussi l'occasion de mieux connaître les représentations des différents acteurs sur le dispositif cités éducatives, les changements perçus depuis un an et le partenariat mobilisé.



Panel des vingt acteurs rencontrés des 4 cités éducatives (entretien ouvert)

ACTEURS EN ÉCOLE ET ÉTABLISSEMENT 9

- Proviseur lycée (1)
- Proviseur collègue (1)
- Conseiller pédagogique (1)
- Référent PTEAC (2)
- Assistante sociale (1)
- Référent parcours avenir (1)
- Accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) (1)
- Inspecteur de l'éducation nationale (1)

Directeur d'école

Psychologue de l'Éducation nationale

Adjoint gestionnaire

Vie scolaire

Agent technique d'entretien et d'accueil

JEUNES 0

- Usager centres sociaux
- Élève élu dans l'établissement scolaire/école
- Association
- Enfant élu conseil municipal
- Autres

AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE 10

- Chargé de mission/ chef de projet commune (2)
- Chef de service commune (1)
- Référent maisons de la Métropole (2)
- Référent centres sociaux (2)
- Directeur centres sociaux (2)
- Coordinateur PRE (1)

Association locale

Référent culture (contrat de ville)

Autres

PARENTS 1

- Représentant parents d'élèves(1)
- Parent d'élèves
- Comité local de parentalité
- Grand projet ville GPV
- Groupe de travail cités éducatives
- Conseil citoyen
- Café des parents
- Autres



Une démarche globale qui veille à articuler évaluation départementale et locale

L'évaluation départementale des 4 cités éducatives est complémentaire aux évaluations locales de chaque cité éducative.

En février 2021, le groupe de travail départemental « Évaluation des cités éducatives » a associé les villes et leur bureau d'études pour leur présenter la démarche départementale, la méthode pour aborder un critère et échanger en vue de préciser la définition de certains indicateurs : participation des habitants, ouverture vers des actions culturelles, etc.

Lors de cette rencontre, les démarches des évaluations locales ont été présentées par chaque ville et leur bureau d'études au sein de ce groupe de travail départemental.

Évaluation de la Cité éducative États-Unis-Langlet-Santy-Mermoz, Lyon 8^e

BUREAU D'ÉTUDE : CABINET PLURICITÉ

En 2020, une enquête par un « questionnaire flash », pour la collecte d'un TO, a été réalisée auprès des acteurs éducatifs et socio-éducatifs, les associations de parents d'élèves autour de grandes questions : ambiance du quartier, la collaboration inter-acteurs, etc. 230 réponses d'acteurs impliqués dans les instances cités éducatives et Écosystème ont été collectées. Cette enquête a la vocation d'être répliquée tous les ans.

Un protocole d'évaluation a été élaboré. L'évaluation des actions a été lancée en avril 2021 après une sensibilisation et une formation des porteurs de projets pour qu'ils renvoient des données.

Les questions évaluatives posées sont :

- Dans quelle mesure la démarche cités éducatives Lyon 8^e a-t-elle permis de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et de réunir les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans la prise en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans ?

- En quoi la démarche cités éducatives Lyon 8^e produit-elle des réussites et des résultats probants tant sur le rôle de l'école, la continuité éducative et l'ouverture des possibles ?

La cité éducative Lyon 8^e s'interroge actuellement sur les modalités d'appel à projets des acteurs.

Par ailleurs, la ville de Lyon a également missionné un autre prestataire chargé d'interroger les acteurs locaux sur l'impact de la crise sanitaire.

Évaluation de la Cité éducative Minguettes-Clochettes-Vénissieux-Saint-Fons

BUREAU D'ÉTUDE :

CABINET TRAJECTOIRES - REFLEX

Depuis juin 2020, le cabinet Trajectoires intervient sur deux axes : l'enjeu de la gouvernance sur ce territoire intercommunal et l'évaluation. L'évaluation locale est complémentaire de l'évaluation départementale, qui va apporter un suivi des effets dans le temps (voir ce que les cités portent comme effets).

Le cabinet a proposé aux instances de la cité éducative de choisir entre le sujet « Les actions de soutien à la parentalité » ou « Les actions de remobilisation des pré-décrocheurs ». Ce dernier sujet a été retenu.

La démarche d'évaluation :

- L'évaluation locale descend à l'échelle fine du projet et de ses actions. Elle participe à la conduite du projet et à son amélioration en continu.
- Elle privilégie une entrée concrète : une thématique transversale, trois actions emblématiques qui ont déjà démarré, dont l'analyse révèle les plus-values et limites du projet.
- Elle est co-construite avec les communes, l'Éducation nationale et la Préfecture : choix



de la thématique et des actions, questions évaluatives, co-construction de l'analyse. Cela permet le renfort de la dimension intercommunale du projet et la montée en compétences des professionnels sur l'évaluation.

- Les bénéficiaires (parents, enfants, partenaires) seront associés à l'évaluation (enquête par questionnaire, focus groupes, entretiens, restitutions).
- Pour l'analyse des résultats, le cabinet Trajectoires Reflex mobilisera son expertise du champ des politiques éducatives locales.
- Méthodologie : enquête avec les parents, focus groupe de jeunes, entretiens partenaires, enquête flash partenaires.

Évaluation de la Cité éducative Grande Île - Vaulx-en-Velin

La cité éducative vaudoise souhaite inscrire son évaluation locale en complémentarité de l'évaluation départementale.

Ainsi, l'évaluation locale est envisagée de manière qualitative avec l'appui du laboratoire universitaire Éducation, Cultures, Politiques, de l'Institut des sciences et pratiques en éducation et formation (ISPEF) et de l'Université Lyon 2. Les travaux de ce laboratoire portent sur les articulations entre les acteur·trice·s de terrain et les politiques publiques éducatives ; le laboratoire s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire.

La démarche envisagée est compréhensive. Elle sera articulée entre une approche environnementale de la cité éducative et une approche biographique des acteur·trice·s.

Cette articulation pourrait permettre de fournir des éléments de compréhension sur les bénéfices-limites de la cité éducative pour l'ensemble de ces acteurs ainsi que l'implication d'une possible pérennité de la cité éducative étudiée en termes de transformations de l'environnement éducatif.

La focale d'observation concerne la prise en charge des collégiens temporairement exclus des établissements. Cette prise en charge est au cœur des actions prioritaires de la cité avec une double ambition : la prise en charge agile d'élèves temporairement exclus entre trois et huit jours et l'élaboration d'un réseau partenarial de mesures de responsabilisation.

La cité éducative souhaite développer ce partenariat avec la recherche en impulsant une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre). Il s'agit aussi pour la cité de se doter d'une ressource humaine dédiée à la Recherche et développement (R&D) et de proposer à un doctorant un terrain de recherche pour trois ans en lui offrant un tremplin pour son insertion professionnelle.

L'année scolaire 2020-2021 a été consacrée à la définition des objectifs et du cadre partenarial de l'évaluation locale. La Cifre devrait débiter en septembre 2021.

Évaluation de la cité éducative Ville nouvelle - Rillieux-la-Pape

Démarche en interne, notamment à travers un observatoire.

Trois critères d'évaluation sont notamment abordés :

- laïcité et valeurs de la République,
- mixité,
- place des parents dans l'éducation.

Méthodologie : l'observatoire mis en place est l'instance de partage et d'échanges.



Présentation des 4 cités éducatives mises en place en 2019

Validation de la liste des écoles et établissements des cités éducatives

La liste des établissements scolaires des 4 cités éducatives a été établie par les Troïkas (chefs d'établissement, délégués du préfet, référents cités éducatives des villes) lors de la revue de projets ANCT en novembre 2020. Le territoire Vaulx Sud a été pris en compte à la demande de la commune. Cette liste a été validée par les copilotes de la mission d'évaluation (État, Éducation nationale et Métropole de Lyon).

Chiffre-clés

Les 4 cités éducatives correspondent à quatorze réseaux d'éducation prioritaire sur les trente que compte la métropole de Lyon : onze

collèges sont en REP + et trois collèges en REP avec les écoles maternelles, élémentaires et primaires qui leurs sont rattachées dans le cadre de la carte scolaire. Les cités comprennent également les lycées et sept écoles maternelles/élémentaires non classées en éducation prioritaire.

Quatre établissements privés sont inclus dans la cité éducative de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, mais ils ne sont pas associés à ce stade de l'évaluation. Et, le réseau REP + Duclos à Vaulx-en-Velin Sud est pris en compte par la commune.

Au total, les 4 cités éducatives (hors Vaulx-en-Velin Sud) regroupent 115 établissements publics (39 200 élèves) et 4 établissements privés (1 550 élèves).

Rentrée scolaire 2019-2020

Établissements	Publics	Privés
Maternelle	37	
Elémentaire	34	
Primaire (maternelle et élémentaire)	17	1
Collège	14	1
Lycée général et technologique	7	1
Lycée professionnel	6	1
Total 4 cités éducatives (hors Vaulx Sud)	115	4

Élèves	Établissements Publics	Dont REP+, REP	Établissements privés
Effectifs en maternelle	9 618	8 969	153
Effectifs CP au CM2	13 550	12 383	396
Collège	8 136	8 136	602
Lycée général et technologique	5 428		137
Lycée professionnel	2 469		262
Total 4 cités éducatives (hors Vaulx Sud)	39 201	29 488	1 550

Les classes de 3^e prépa-métiers au sein des lycées professionnels, créées à la rentrée 2019, en remplacement des 3^{es} prépa pro, représentent 154 élèves au total dans les 4 cités éducatives.



Le territoire d'attraction de la cité éducative dépasse le périmètre du quartier politique de la ville

La cartographie des établissements de la maternelle au lycée général et technologique et au lycée professionnel permet de positionner clairement les établissements scolaires de chaque cité éducative par rapport au périmètre des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les Quartiers de veille active (QVA) et les réseaux d'éducation prioritaire.

La majorité des établissements scolaires est située dans le périmètre du QPV mais certains établissements sont situés, hors du périmètre QPV, dans le quartier vécu sur le territoire de veille active ou au-delà.

Ainsi, la cartographie « Quartier politique de la ville » et « Territoire d'attraction » de la cité éducative n'est pas tout à fait la même dans la plupart des quartiers. Le territoire d'attraction de la cité éducative dépasse le périmètre du quartier de la politique de la ville.

Plusieurs facteurs expliquent cette configuration :

- La géographie prioritaire définie par l'État en 2015 a recentré les périmètres QPV sur les populations aux plus faibles revenus. De ce fait, les équipements scolaires sont parfois à la limite du périmètre QPV, en particulier dans la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape et à Mermoz.

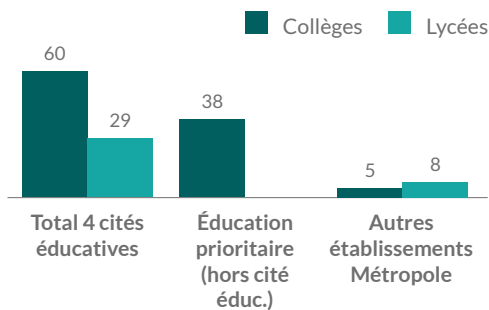
- La liste des établissements dans les cités éducatives est globalement conforme aux réseaux d'éducation prioritaire, parties intégrantes de la cité éducative. On compte toutefois des établissements hors éducation prioritaire. Il s'agit d'établissements privés ou de lycées, mais aussi sept écoles de la cité éducative Lyon 8^e non classées en éducation prioritaire.
- La volonté des cités a été aussi d'associer au dispositif cités éducatives des lycées de filière générale et technologique et des lycées professionnels implantés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour ouvrir les parcours de formation. Par exemple, dans la cité États-Unis-Langlet-Santy-Mermoz à Lyon 8^e (lycée Colbert, lycée La Martinière Monplaisir, lycée professionnel du Premier film) et dans la cité Minguettes-Clochettes à Vénissieux - Saint-Fons (lycées professionnels Hélène Boucher et Marc Séguin, lycée général et technologique Marcel Sembat).
- Le quartier Arsenal Carnot Parmentier, site en renouvellement urbain, a été inclus dans la cité des Minguettes-Clochettes car les élèves fréquentent le collège Alain à Saint-Fons. Les écoles du centre de Vénissieux, hors éducation prioritaire, ont été prises en compte également.
- La volonté d'associer les établissements du privé concerne seulement la cité de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape.

Quelle est la part des élèves résidant dans les quartiers politique de la ville dans le dispositif cités éducatives ?

La majorité des élèves en maternelle et élémentaire dans les écoles des cités éducatives réside dans les quartiers de la politique de la ville, mais cette proportion varie selon le périmètre de la cité éducative et la carte scolaire.

A la rentrée 2019, 60% des collégiens résident dans un QPV parmi l'ensemble des élèves des collèges des 4 cités éducatives, contre 38% dans les établissements en éducation prioritaire (hors cités éducatives) et 5% parmi les autres établissements de la métropole. Ce taux est une moyenne sur les 4 cités éducatives. Six collèges des cités en REP + accueillent entre 68 et 89% d'élèves résidant en QPV.

Part des élèves résidant en QPV en 2019 (en % des élèves en cités éducatives)



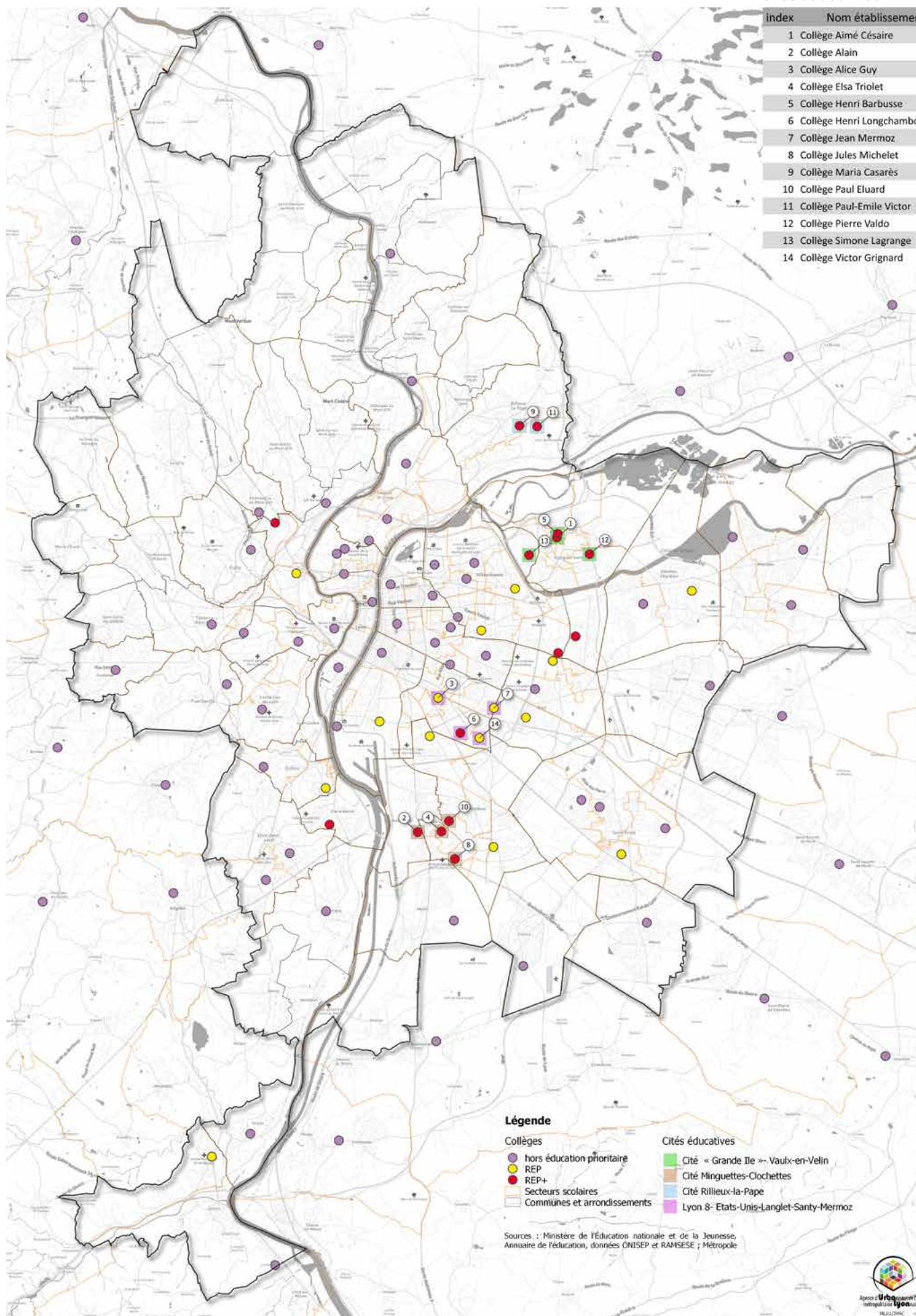
Dans les lycées des cités éducatives, cette proportion est en moyenne divisée par deux : seulement 29% des élèves scolarisés dans les lycées de filière générale et technologique et les lycées professionnels résident dans un quartier politique de la ville car le recrutement est plus large, à l'échelle de la commune, des communes limitrophes, voire de la métropole.

Au sein du GT « Évaluation », il a été rappelé que la prise en compte des élèves résidant en QPV dans les indicateurs suivis est une entrée importante car le dispositif est au profit des quartiers prioritaires (co-financement politique de la ville).

Au lancement de la démarche, il n'a pas été prévu de géolocaliser les élèves pour tous les indicateurs car c'était un travail très lourd. Pour certains indicateurs, il n'a pas été possible d'identifier les élèves résidant en quartier politique de la ville (adresse des élèves non renseignée dans le système d'information).

Néanmoins, il a été possible de géolocaliser quelques données concernant les élèves résidant dans les quartiers de la politique de la ville (cordées de la réussite, bénéficiaires du RSA...). Cette approche pourra être approfondie dans les prochaines actualisations.

index	Nom établissement
1	Collège Aimé Césaire
2	Collège Alain
3	Collège Alice Guy
4	Collège Elsa Triolet
5	Collège Henri Barbusse
6	Collège Henri Longchambord
7	Collège Jean Mermoz
8	Collège Jules Michelet
9	Collège Maria Casarès
10	Collège Paul Eluard
11	Collège Paul-Emile Victor
12	Collège Pierre Valdo
13	Collège Simone Lagrange
14	Collège Victor Grignard



Légende

Collèges

- hors éducation prioritaire
- REP
- REP+
- Secteurs scolaires
- Communes et arrondissements

Cités éducatives

- Cité « Grande Ile » - Vaux-en-Velin
- Cité Minguettes-Clochettes
- Cité Rillieux-la-Pape
- Lyon 8 - Etats-Unis-Langlet-Santy-Mermoz

Sources : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Annuaire de l'éducation, données ONISEP et RAMSESE ; Métropole



CITÉ ÉDUCATIVE

États-Unis Langlet Santy Mermoz à Lyon 8^e

CHIFFRES CLÉS SUR LES QPV

18 000 habitants
en 2013 dans les QPV États-Unis Langlet Santy et Mermoz

Un ménage sur trois est une famille monoparentale dans le QPV États-Unis Langlet Santy

22%
de la population a moins de 15 ans dans les QPV

15%
des jeunes sont âgés de 15 à 24 ans, comme dans la moyenne QPV et métropole

Des **taux de scolarisation** plus faible à Mermoz

28%
de jeunes non scolarisés et sans emploi et ni en formation (NEET) parmi les 16-25 ans à Mermoz

Nom du quartier QPV	Ménages		Classes d'âge de la population		Taux de scolarisation				Actifs Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (Jeunes NEET)
	Nb. moyen de personnes par ménage	Part des familles monoparentales	Part des 0-14 ans dans la population	Part des 15-24 ans dans la population	des 15-24 ans	des filles de 15-24 ans	des garçons de 15-24 ans	des étrangers de 15-24 ans	
État-unis Langlet Santy	2,1	36%	22%	15%	65%	69%	61%	65%	22%
Mermoz	2,3	23%	23%	15%	54%	52%	56%	nd	28%
Total QPV Métropole	2,6	28%	27%	14%	59%	62%	57%	55%	28%
Métropole de Lyon	2,3	11%	20%	16%	69%	70%	67%	55%	12%

CHIFFRES CLÉS SUR LA CITÉ ÉDUCATIVE

La cité éducative couvre un large territoire du 8^e arrondissement de Lyon au-delà des deux QPV États-Unis Langlet Santy et Mermoz (Moulin à Vent, Laënnec inclus).

Établissements	Publics	Dont REP + / REP
Maternelle	11	8
Elémentaire	9	6
Primaire (maternelle et élémentaire)	3	2
Collège	4	4
Lycée général et technologique	3	
Lycée professionnel	2	
Total	32	20

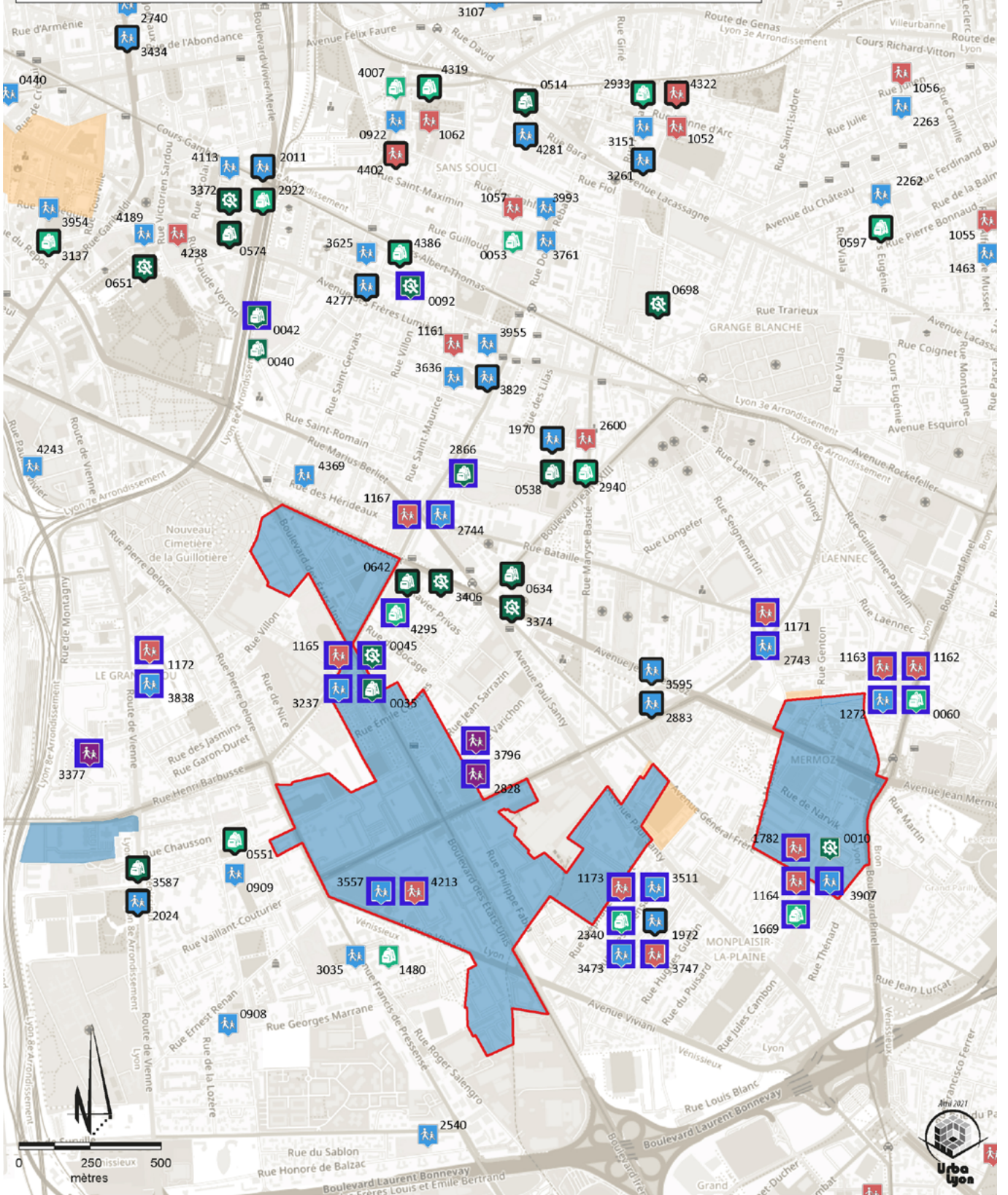
Élèves	Publics	Dont REP + / REP
Effectifs en maternelle	2 439	1 790
Effectifs CP au CM2	3 408	2 241
Collège	1 991	1 991
Lycée général et technologique	2 714	
Lycée professionnel	812	
Total	11 364	6 022

Liste des établissements de la cité éducative

Id	Commune	Nom	REP
0035	Lyon 8e	Lycée Auguste et Louis Lumière	
0042	Lyon 8e	Lycée Colbert	
0045	Lyon 8e	Lycée professionnel Jean Lurçat	
0060	Lyon 8e	Collège Jean Mermoz	REP
0092	Lyon 8e	Lycée professionnel du Premier Film	
1162	Lyon 8e	Ecole maternelle Jean Mermoz A	REP
1163	Lyon 8e	Ecole maternelle Jean Mermoz B	REP
1164	Lyon 8e	Ecole maternelle Louis Pasteur	REP
1165	Lyon 8e	Ecole maternelle Charles Péguy	REP+
1167	Lyon 8e	Ecole maternelle Combe Blanche	
1171	Lyon 8e	Ecole maternelle Edouard Herriot	
1172	Lyon 8e	Ecole maternelle Philibert Delorme	REP
1173	Lyon 8e	Ecole maternelle Jean Macé	
1272	Lyon 8e	Ecole élémentaire Jean Mermoz	REP
1669	Lyon 8e	Collège Victor Grignard	REP
1782	Lyon 8e	Ecole maternelle Oympe de Gougues	REP
2340	Lyon 8e	Collège Henri Longchambon	REP+
2743	Lyon 8e	Ecole élémentaire spéciale Edouard Herriot	
2744	Lyon 8e	Ecole élémentaire Combe Blanche	
2828	Lyon 8e	Ecole primaire Louis Pergaud	REP+
2866	Lyon 8e	Lycée La Martinière Monplaisir	
3237	Lyon 8e	Ecole élémentaire Charles Péguy	REP+
3377	Lyon 8e	Ecole primaire Marie Bordas	REP
3473	Lyon 8e	Ecole élémentaire Jean Macé	
3511	Lyon 8e	Ecole élémentaire Jean Giono	REP+
3557	Lyon 8e	Ecole élémentaire Alain Fournier	REP+
3747	Lyon 8e	Ecole maternelle Jean Giono	REP+
3796	Lyon 8e	Ecole primaire John Kennedy	
3838	Lyon 8e	Ecole élémentaire Philibert Delorme	REP
3907	Lyon 8e	Ecole élémentaire Louis Pasteur	REP
4213	Lyon 8e	Ecole maternelle Alain Fournier	REP+
4295	Lyon 8e	Collège Alice Guy	REP



Cité éducative États-Unis - Langlet - Santy - Mermoz - Lyon 8



Établissements scolaires		Périmètres	
École maternelle	Collège	QPV	Cité éducative États-Unis - Langlet - Santy - Mermoz - Lyon 8
École élémentaire	Lycée général et technologique	QVA	
École primaire	Lycée professionnel	NPNRU	
	Établissement privé ou sous contrat		

Source : <https://data.education.gouv.fr>, 29 Janvier 2021



CITÉ ÉDUCATIVE

Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape

CHIFFRES CLÉS SUR LE QPV

15 700 habitants
en 2013 dans le QPV
Ville nouvelle

Près d'un ménage sur trois
est une famille monoparentale

Un quart de la population a moins
de 15 ans dans les QPV

14%
des jeunes sont âgés de 15
à 24 ans, comme dans la
moyenne QPV

Un taux de scolarisation des
15-24 ans dans la moyenne
des QPV

29%
de jeunes non scolarisés et sans
emploi et ni en formation (NEET)
parmi les 16 - 25 ans

Nom du quartier QPV	Ménages		Classes d'âge de la population		Taux de scolarisation				Actifs
	Nb. moyen de personnes par ménage	Part des familles monoparentales	Part des 0-14 ans dans la population	Part des 15-24 ans dans la population	des 15-24 ans	des filles de 15-24 ans	des garçons de 15-24 ans	des étrangers de 15-24 ans	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (Jeunes NEET)
Ville nouvelle	2,6	29%	25%	14%	59%	60%	59%	54%	29%
Total QPV Métropole	2,6	28%	27%	14%	59%	62%	57%	55%	28%
Métropole de Lyon	2,3	11%	20%	16%	69%	70%	67%	55%	12%

CHIFFRES CLÉS SUR LA CITÉ ÉDUCATIVE

La cité éducative couvre le territoire du QPV et les écoles de la Ville nouvelle en limite du périmètre QPV où sont scolarisés les enfants. Quatre établissements privés sont inclus dans la cité éducative de la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, mais ils ne sont pas associés à ce stade de l'évaluation.

Établissements	Publics	Dont REP + /REP	Privés
Maternelle	5	5	
Elémentaire	5	5	
Primaire (maternelle et élémentaire)			1
Collège	2	2	1
Lycée général et technologique	1		1
Lycée professionnel	1		1
Total	14	12	4

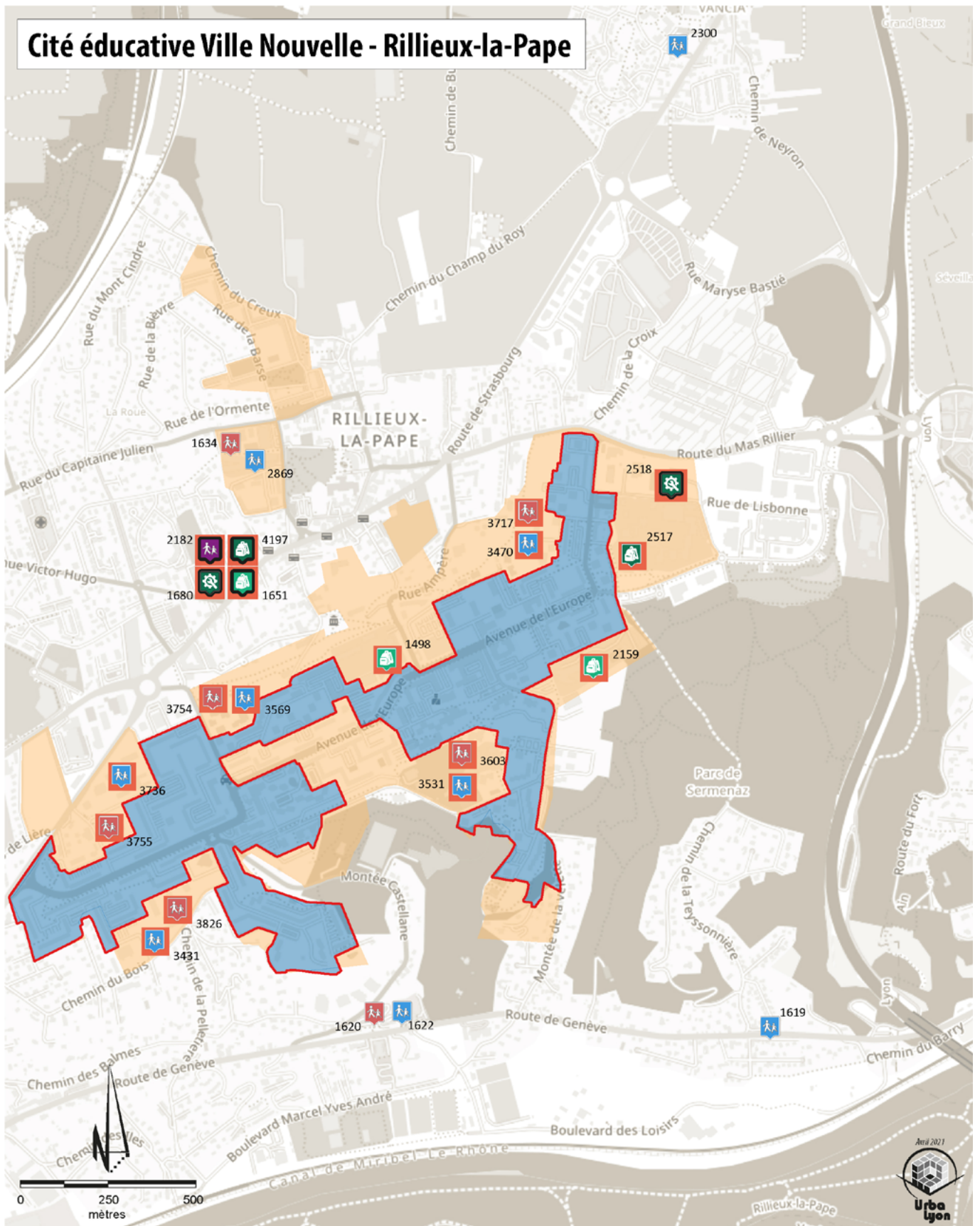
Établissements	Publics	Dont REP + /REP	Privés
Effectifs en maternelle	1 094	1 094	153
Effectifs CP au CM2	1 614	1 614	396
Collège	1 205	1 205	602
Lycée général et technologique	803		137
Lycée professionnel	321		262
Total	5 037	3 913	1 550

Liste des établissements de la cité éducative

Id	Commune	Nom	REP
1498	Rillieux-la-Pape	Collège Maria Casarès	REP+
1651	Rillieux-la-Pape	Collège Saint-Charles	
1680	Rillieux-la-Pape	Lycée professionnel Saint-Charles	
2159	Rillieux-la-Pape	Collège Paul-Emile Victor	REP+
2182	Rillieux-la-Pape	Ecole primaire privée Saint Charles	
2517	Rillieux-la-Pape	Lycée Albert Camus	
2518	Rillieux-la-Pape	Lycée proessionnel Sermenaz	
3431	Rillieux-la-Pape	Ecole élémentaire Le Mont Blanc	REP+
3470	Rillieux-la-Pape	Ecole élémentaire Les Semailles	REP+
3531	Rillieux-la-Pape	Ecole élémentaire La Velette	REP+
3569	Rillieux-la-Pape	Ecole élémentaire Les Charmilles	REP+
3603	Rillieux-la-Pape	Ecole maternelle La Velette	REP+
3717	Rillieux-la-Pape	Ecole maternelle Les Semailles	REP+
3736	Rillieux-la-Pape	Ecole élémentaire Les Allagniers	REP+
3754	Rillieux-la-Pape	Ecole maternelle Les Charmilles	REP+
3755	Rillieux-la-Pape	Ecole maternelle Les Allagniers	REP+
3826	Rillieux-la-Pape	Ecole maternelle Le Mont Blanc	REP+
4197	Rillieux-la-Pape	Lycée Saint-Charles	



Cité éducative Ville Nouvelle - Rillieux-la-Pape



Établissements scolaires		Périomètres	
	École maternelle		QPV
	École élémentaire		QVA
	École primaire		Cité éducative Ville Nouvelle - Rillieux-la-Pape
	Collège		NPNRU
	Lycée général et technologique		Établissement privé ou sous contrat
	Lycée professionnel		

Source : <https://data.education.gouv.fr>, 29 Janvier 2021





CITÉ ÉDUCATIVE

Grande Île à Vaulx-en-Velin

CHIFFRES CLÉS SUR LE QPV

20 500 habitants en 2013
dans les QPV Grande Île

Un quart des ménages
est une famille monoparentale

29% de la population a moins
de 15 ans dans les QPV

14%
des jeunes sont âgés de 15
à 24 ans, comme dans
la moyenne QPV

Un taux de scolarisation des
15-24 ans dans la moyenne
des QPV

31%
de jeunes non scolarisés et sans
emploi et ni en formation (NEET)
parmi les 16 - 25 ans

Nom du quartier QPV	Ménages		Classes d'âge de la population		Taux de scolarisation				Actifs Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (Jeunes NEET)
	Nb. moyen de personnes par ménage	Part des familles monoparentales	Part des 0-14 ans dans la population	Part des 15-24 ans dans la population	des 15-24 ans	des filles de 15-24 ans	des garçons de 15-24 ans	des étrangers de 15-24 ans	
Grande île	2,9	26%	29%	14%	58%	58%	57%	55%	31%
Total QPV Métropole	2,6	28%	27%	14%	59%	62%	57%	55%	28%
Métropole de Lyon	2,3	11%	20%	16%	69%	70%	67%	55%	12%

CHIFFRES CLÉS SUR LA CITÉ ÉDUCATIVE

La cité éducative couvre le territoire élargi du QPV de Grande Île, l'école et le collège situés à Villeurbanne Saint Jean fréquentés par les enfants du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin.

Établissements	Publics	Dont REP + /REP
Maternelle	14	14
Elémentaire	11	11
Primaire (maternelle et élémentaire)	3	3
Collège	4	4
Lycée général et technologique	1	
Lycée professionnel	1	
Total	34	32

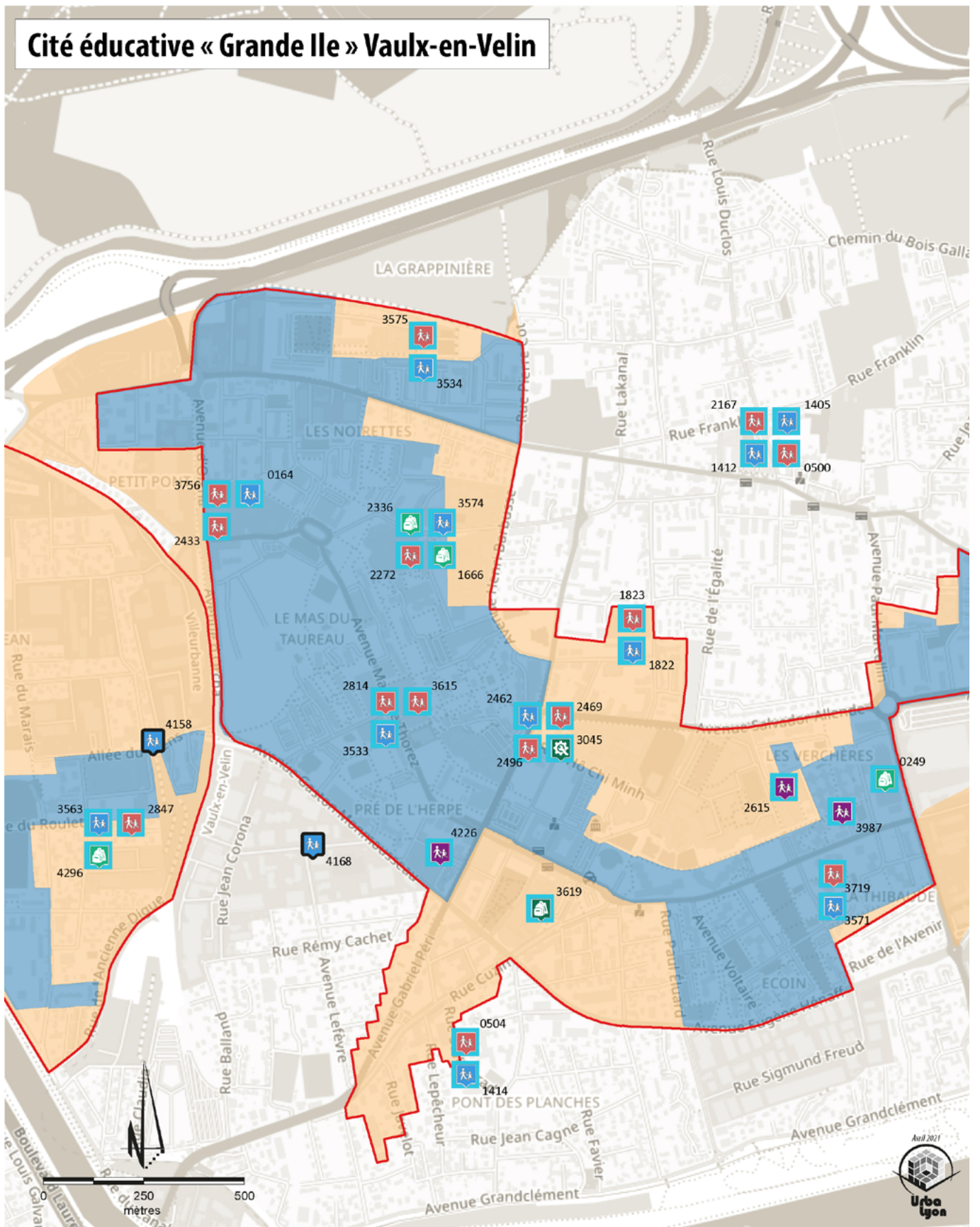
Établissements	Publics	Dont REP + /REP
Effectifs en maternelle	2 609	2 609
Effectifs CP au CM2	3 835	3 835
Collège	2 046	2 046
Lycée général et technologique	722	
Lycée professionnel	389	
Total	9 601	8 490

Liste des établissements de la cité éducative

Id	Commune	Nom	REP
0164	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Youri Gagarine B	REP+
0249	Vaulx-en-Velin	Collège Pierre Valdo	REP+
0500	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Grandclément	REP+
0504	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Frédéric Mistral	REP+
1405	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Grandclément	REP+
1412	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Paul Langevin	REP+
1414	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Frédéric Mistral	REP+
1666	Vaulx-en-Velin	Collège Aimé Césaire	REP+
1822	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Anatole France	REP+
1823	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Anatole France	REP+
2167	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Paul Langevin	REP+
2272	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Angelina Courcelles A	REP+
2336	Vaulx-en-Velin	Collège Henri Barbusse	REP+
2433	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Youri Gagarine A	REP+
2462	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Pasteur Martin Luther King	REP+
2469	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Pasteur Martin Luther King B	REP+
2496	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Pasteur Martin Luther King A	REP+
2615	Vaulx-en-Velin	Ecole primaire Anne Frank	REP+
2814	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Andrée Vienot	REP+
2847	Villeurbanne	Ecole maternelle Saint-Exupéry	REP+
3045	Vaulx-en-Velin	Lycée professionnel les Canuts	
3533	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Jean Vilar	REP+
3534	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Henri Wallon	REP+
3563	Villeurbanne	Ecole élémentaire Saint-Exupéry	REP+
3571	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Federico Garcia Lorca	REP+
3574	Vaulx-en-Velin	Ecole élémentaire Angelina Courcelles	REP+
3575	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Henri Wallon	REP+
3615	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Jean Vilar	REP+
3619	Vaulx-en-Velin	Lycée Robert Doisneau	
3719	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Federico Garcia Lorca	REP+
3756	Vaulx-en-Velin	Ecole maternelle Le Chat Perché	REP+
3987	Vaulx-en-Velin	Ecole primaire Anton Makarenko	REP+
4226	Vaulx-en-Velin	Ecole primaire publique René Beauverie	REP+
4296	Villeurbanne	Collège Simone Lagrange	REP+



Cité éducative « Grande Ile » Vaulx-en-Velin



Établissements scolaires		Périphéries	
École maternelle	Collège	QPV	Cité éducative « Grande Ile » Vaulx-en-Velin
École élémentaire	Lycée général et technologique	QVA	
École primaire	Lycée professionnel	NPNRU	
Établissement privé ou sous contrat			

Source : <https://data.education.gouv.fr>, 29 Janvier 2021



CITÉ ÉDUCATIVE

Minguettes – Clochettes à Vénissieux – Saint-Fons

CHIFFRES CLÉS SUR LES QPV

22 000 habitants en 2013
dans les QPV Grande Ile

27% des ménages sont des
familles monoparentales

Près d'un tiers de la population
a moins de 15 ans dans les QPV

14%
des jeunes sont âgés de
15 à 24 ans, comme dans
la moyenne QPV

Un taux de scolarisation
des 15-24 ans plus faible
que la moyenne des QPV

Un tiers des jeunes non scolarisés,
sans emploi et ni en formation
(NEET) parmi les 16-25 ans

Nom du quartier QPV	Ménages		Classes d'âge de la population		Taux de scolarisation				Actifs
	Nb. moyen de personnes par ménage	Part des familles monoparentales	Part des 0-14 ans dans la population	Part des 15-24 ans dans la population	des 15-24 ans	des filles de 15-24 ans	des garçons de 15-24 ans	des étrangers de 15-24 ans	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (Jeunes NEET)
Minguettes-Clochettes	2,9	27%	30%	14%	56%	61%	51%	42%	33%
Total QPV Métropole	2,6	28%	27%	14%	59%	62%	57%	55%	28%
Métropole de Lyon	2,3	11%	20%	16%	69%	70%	67%	55%	12%

CHIFFRES CLÉS SUR LA CITÉ ÉDUCATIVE

La cité éducative couvre le territoire élargi du QPV de Minguettes-Clochettes et inclut les écoles d'Arsenal Carnot Parmentier et du centre de Vénissieux.

Établissements	Publics	Dont REP+ /REP
Maternelle	7	7
Elémentaire	9	9
Primaire (maternelle et élémentaire)	11	11
Collège	4	4
Lycée général et technologique	2	
Lycée professionnel	2	
Total	35	31

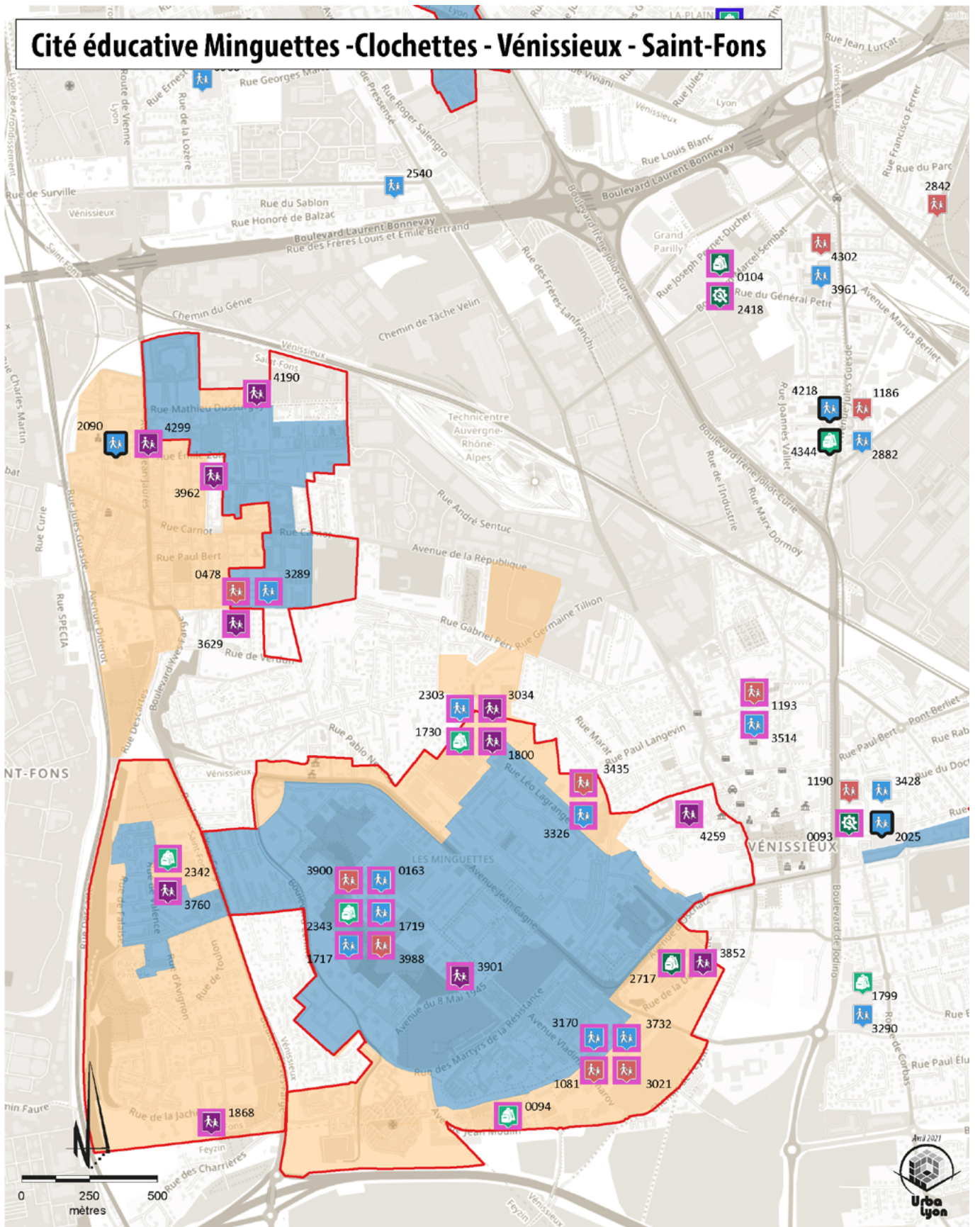
Établissements	Publics	Dont REP+ /REP
Effectifs en maternelle	3 476	3 476
Effectifs CP au CM2	4 693	4 693
Collège	2 894	2 894
Lycée général et technologique	1 189	
Lycée professionnel	947	
Total	13 199	11 063

Liste des établissements de la cité éducative

Id	Commune	Nom	REP
0093	Vénissieux	Lycée professionnel Héliane Boucher	
0094	Vénissieux	Collège Jules Michelet	REP+
0104	Vénissieux	Lycée Marcel Sembat	
0163	Vénissieux	Ecole élémentaire Saint-Exupéry	REP+
0478	Saint-Fons	Ecole maternelle Parmentier	REP+
1081	Vénissieux	Ecole maternelle Jean Moulin	REP+
1193	Vénissieux	Ecole maternelle Centre	REP+
1717	Vénissieux	Ecole élémentaire Anatole France A	REP+
1719	Vénissieux	Ecole élémentaire Anatole France B	REP+
1730	Vénissieux	Collège Paul Eluard	REP+
1800	Vénissieux	Ecole primaire Louis Pergaud A	REP+
1868	Saint-Fons	Ecole primaire Jean Guéhenno	REP+
2303	Vénissieux	Ecole élémentaire Louis Pergaud B	REP+
2342	Saint-Fons	Collège Alain	REP+
2343	Vénissieux	Collège Elsa Triolet	REP+
2418	Vénissieux	Lycée professionnel Marc Seguin	
2717	Vénissieux	Lycée polyvalent Jacques Brel	
3021	Vénissieux	Ecole maternelle Henri Wallon	REP+
3034	Vénissieux	Ecole primaire Gabriel Péri	REP+
3170	Vénissieux	Ecole élémentaire Henri Wallon	REP+
3289	Saint-Fons	Ecole élémentaire Parmentier	REP+
3326	Vénissieux	Ecole élémentaire Léo Lagrange	REP+
3435	Vénissieux	Ecole maternelle Léo Lagrange	REP+
3514	Vénissieux	Ecole élémentaire Centre	REP+
3629	Saint-Fons	Ecole primaire Jules Vallès	REP+
3732	Vénissieux	Ecole élémentaire Jean Moulin	REP+
3760	Saint-Fons	Ecole primaire Maison des 3 Espaces	REP+
3852	Vénissieux	Ecole primaire Charles Perrault	REP+
3900	Vénissieux	Ecole maternelle Saint-Exupéry	REP+
3901	Vénissieux	Ecole primaire Paul Langevin	REP+
3962	Saint-Fons	Ecole primaire Simone de Beauvoir	REP+
3988	Vénissieux	Ecole maternelle Anatole France	REP+
4190	Saint-Fons	Ecole primaire Salvador Allende	REP+
4259	Vénissieux	Ecole primaire publique Flora Tristan	REP+
4299	Saint-Fons	Ecole Primaire Publique Simone Veil	REP+






Cité éducative Minguettes - Clochettes - Vénissieux - Saint-Fons



Établissements scolaires		Périmètres	
École maternelle	Collège	QPV	Cité éducative Minguettes - Clochettes - Vénissieux - Saint-Fons
École élémentaire	Lycée général et technologique	QVA	
École primaire	Lycée professionnel	NPNRU	
Établissement privé ou sous contrat			

Source : <https://data.education.gouv.fr>, 29 Janvier 2021

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION COMMUNS 2021 PRÉCISÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ÉVALUATION

OBJECTIFS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION COMMUNS	SOURCES D'INFORMATION
Orientation n°1 - Conforter le rôle de l'École (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...)		
Réussite et ambition scolaire	1 Résultats aux évaluations nationales au cours de la scolarité obligatoire : CP, CE1, 6 ^e , 2 nd e (GT et Pro), CAP et réussite aux examens : Diplôme national du brevet (DNB) et Baccalauréat (voie générale et technologique et voie professionnelle) à l'échelle des 4 cités éducatives (pas de l'établissement)	Rectorat de Lyon : APAE, MENJ- DEPP
	2 % d'élèves résidant en QPV engagés dans les cordées de la réussite	Rectorat de Lyon DRAIO, Base Elèves ou SYSCA, mars 2021 - géolocalisation et traitement par l'Agence d'urbanisme
Attractivité du territoire Evolution de l'ambiance des établissements (climat scolaire)	3 % d'évitement des collèges publics des cités éducatives (vers le privé ou le public hors cités éducatives).	Fichier établissement N-1
	4 % de Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) moyennes et favorisées dans les établissements des cités éducatives	Rectorat de Lyon : MENJ- DEPP, APAE
	5 Évolution de l'absentéisme par type d'établissements	 DSDEN
Orientation n°2 - Promouvoir la continuité éducative (implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté)		
Assurer une cohérence entre tous les temps de l'enfant/jeune	6 Évolution du nombre d'enfants/jeune, engagés dans des actions organisées dans un cadre multipartenarial en lien avec l'EN pour renforcer la continuité éducative dans la cité.	Rectorat de Lyon : Plateforme Adage (Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle)
Un exercice facilité de la parentalité	7 Diversité des temps d'enrichissements partagés entre professionnels de l'éducation (formelle/non formelle) et les parents.	Questionnaire établissements scolaires + entretiens auprès des acteurs dont chargés opérationnels des Cités éducatives
Une cité apaisée, des habitants mobilisés dans les dispositifs qui promeuvent les valeurs de la République	8 La participation des habitants des cités éducatives aux instances de démocratie participative de la cité (mesure d'une évolution : à préciser)	Entretiens auprès des acteurs des cités éducatives dont commune
	9 Nombre et âge moyen de jeunes suivis par la PJJ	PJJ - données disponibles à la commune
Santé	10 Evolution des prises en charge d'élèves avec des troubles de santé et/ou d'apprentissage identifiés à l'occasion des visites médicales scolaires obligatoires (en attente - septembre 2021)	 Éducation nationale DSDEN+ MDPH
Orientation n°3 - Ouvrir le champ des possibles (insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations...)		
Ouverture culturelle et formation	11 Diversité des actions culturelles partenariales qui mobilisent les partenaires à l'échelle de la cité (Métropole, PTEAC, institutions culturelles)	Entretiens auprès des acteurs : établissements scolaires + communes + partenaires culturels, DAAC
Mobilité	12 Évolution du nombre de collégiens et lycéens participant à un dispositif de départ/échange à l'étranger (Erasmus + et/ou voyage culturel... (% de filles)	 Questionnaire établissements scolaires
	13 % de stages de 3 ^e en dehors de la commune (%filles)	Questionnaire établissements scolaires
Insertion des jeunes	14 Niveau scolaire des décrocheurs de 16 à 18 ans suivis par les CIO (réflexion en 2022 : taux de retour en formation des jeunes de 16 à 25 ans)	Rectorat de Lyon/Plateforme de suivi et d'appui aux décrochés (PSAD)
	15 Nombre de jeunes 18 - 24 ans percevant le RSA	Caf de Lyon





Les critères d'évaluation communs retenus en 2021

Les critères précisés lors du groupe de travail

Les groupes techniques organisés depuis décembre 2020 visent à identifier pour chaque critère : le contexte, les questions évaluatives, les indicateurs robustes, pertinents et facilement mobilisables, l'interlocuteur référent, les outils existants, les partenaires et les personnes ressources pour collecter les données sur certains indicateurs.

Des ajustements ont ainsi été apportés au tableau initial des 15 critères communs. Ce rapport porte sur état initial T0 et partiellement T1, 12 critères sur 15 sont présentés dont deux critères en construction (6 et 14), les

outils existants ne permettant pas de fournir l'indicateur identifié. Le critère 5 sur l'absentéisme et le critère 10 sur la santé ne sont pas abordés en raison d'un taux de réponse trop faible lié à l'impact de la crise sanitaire sur la charge de travail des professionnels. Une phase de test des indicateurs a cependant été réalisée. Le critère 12 sur les échanges à l'étranger n'est pas abordé car aucune mobilité a été possible les années scolaires 2019 - 2020 et 2020 - 2021 en raison de la crise sanitaire.

Les premiers résultats ont été présentés aux membres du groupe de travail en mars et mai 2021, avec deux restitutions finales les 24 juin et 1^{er} juillet 2021.



La fabrication des fiches par critère

Critère commun initial Rappel du critère commun initial et des décisions du groupe technique



Qu'est-ce qu'on évalue ?

Formalisation des questions évaluatives, situation du contexte national ou local, conditions de recueil des données

Quels indicateurs ?

Intitulés des indicateurs, mode de calcul, période T0/ T1, baromètre des indicateurs, limites



Qu'apprend-on ?

Commentaires des données et des analyses d'après sources statistiques, réponses au questionnaire et entretiens auprès des acteurs locaux



1

▶ **CONFORTER
LE RÔLE DE
L'ÉCOLE**



Réussite et ambition scolaire

Évaluations nationales et réussite aux examens

critère n°
1

Critère commun initial

Résultats aux évaluations nationales au cours de la scolarité obligatoire : CP-CE1, 6^e, 2nde générale et technologique et 2nde professionnelle à l'échelle de la cité éducative.

Réussite aux examens : Diplôme national du brevet (DNB) et Baccalauréat (voie générale et technologique et voie professionnelle) à l'échelle de la cité éducative (pas de l'établissement).

Décisions du groupe technique évaluation

Produire les analyses sur le total des 4 cités éducatives lors des présentations en GT « Évaluation » et dans le rapport rendu à l'échelle de la métropole de Lyon, aucun résultat présentant la comparaison des cités éducatives n'est prévu dans ce type de rendu.



Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Est-ce que la démarche cités éducatives permet d'améliorer les résultats scolaires des élèves du CP au Baccalauréat dans les 4 cités éducatives ?
- Est-ce que les écarts se réduisent entre les résultats des 4 cités éducatives, les établissements en réseau d'éducation prioritaire (hors cités éducatives) et les autres établissements de la métropole (hors cités éducatives et éducation prioritaire) ?

Contexte

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en œuvre depuis la rentrée 2017 des évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateurs de 1.1 à 1.10

Évaluations nationales pour les classes de CP, CE1, 6^e, 2nde générale et technologique et 2nde professionnelle (les résultats aux tests de positionnement CAP seront disponibles ultérieurement).

Mode de calcul (1.1 à 1.4)

Nombre d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante en français ou en mathématiques dans la compétence retenue/nombre total d'élèves présents selon le niveau (classes CP, CE1).

Mode de calcul (1.5 à 1.10)

Nombre d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français ou en mathématiques/nombre total d'élèves présents selon le niveau (classes 6^e, 2nde générale et technologique et 2nde professionnelle)

Indicateurs 1.11

Taux de réussite au DNB

Ces évaluations visent trois finalités :

- proposer aux professeurs des repères sûrs et précis sur les acquis des élèves qu'ils accueillent dans leurs classes en complément de leurs propres outils d'évaluation dans le but d'adapter la personnalisation de leur enseignement ;
- doter les « pilotes de proximité » - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement - d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action éducative ;
- disposer d'indicateurs pour mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif et les effets des politiques éducatives.

Mode de calcul

Nombre d'élèves reçus au DNB/nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Indicateurs 1.12 et 1.13

Note à l'écrit au brevet des collèges en mathématiques et en français.

Mode de calcul

Somme des notes à l'écrit en français ou en mathématiques/nombre d'élèves présents aux épreuves écrites.

Indicateur 1.14

Taux de passage post-3^e.

Mode de calcul

Nombre d'élèves passant du niveau 3^e au niveau supérieur entre l'année N-1 et l'année N/nombre d'élèves du niveau 3^e en année N-1.

Indicateur 1.15 à 1.17

Taux de réussite au baccalauréat général, technologique et professionnel.

Mode de calcul

Nombre d'élèves reçus au baccalauréat général, technologique et professionnel/nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.



QU'APPREND-ON ?

Des compétences satisfaisantes en CP dans les 4 cités éducatives

Lors des évaluations nationales, plusieurs épreuves sont réalisées selon les différentes compétences à évaluer. Pour le calcul des indicateurs de suivi des 4 cités éducatives, ont été retenues des compétences complexes qui mobilisent un grand nombre de savoirs et connaissances.

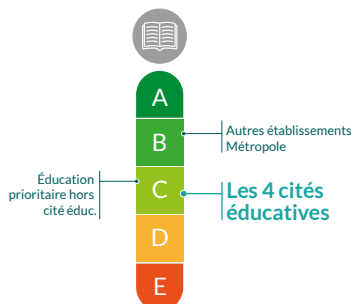
En début de CP en 2019, près de la moitié des élèves accueillis dans une école des cités éducatives présentent une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « Comprendre des mots lus par l'enseignant ». La moitié des élèves présente également une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans la compétence « Résoudre des problèmes ».

Des capacités satisfaisantes en français et plus faibles en mathématiques en CE1

Dans les 4 cités éducatives, trois quarts des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « Comprendre des phrases lues seul ». Un tiers des élèves présente une maîtrise satisfaisante en mathématiques, dans la compétence « Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul ».

Indicateur 1.1

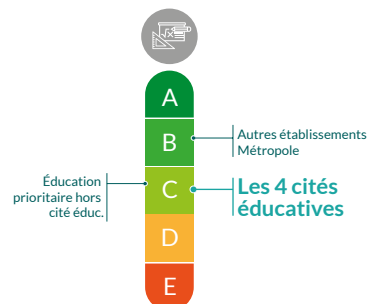
Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « Comprendre les mots lus par l'enseignant » - Rentrée 2019



ÉVALUATIONS NATIONALES CP

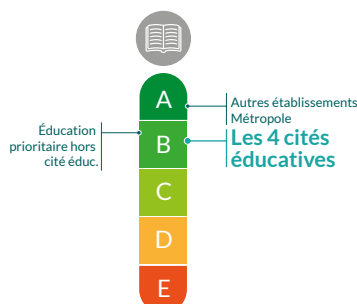
Indicateur 1.2

Part des élèves de CP présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans la compétence « Résoudre des problèmes » - Rentrée 2019



Indicateur 1.3

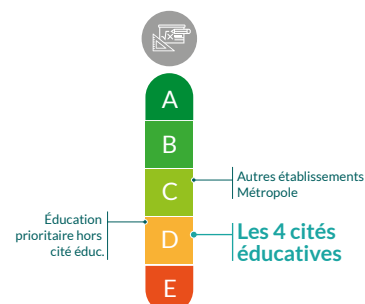
Part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante en français dans la compétence « Comprendre des phrases lues seul » - Rentrée 2019



ÉVALUATIONS NATIONALES CE1

Indicateur 1.4

Part des élèves de CE1 présentant une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans la compétence « Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul » Rentrée 2019



Source

Rectorat de Lyon, MENJS -DEPP, Repères CP et CE1

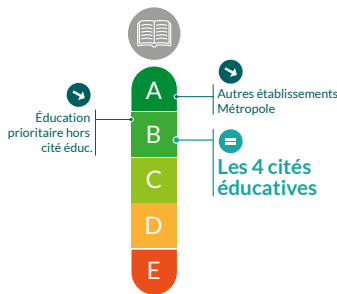


À l'entrée en sixième des compétences satisfaisantes en français, moyenne en mathématiques

Dans les 4 cités éducatives, près de trois quarts des élèves présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français, soit une part stable depuis la rentrée 2018.

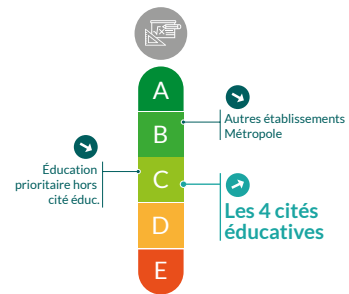
Concernant les mathématiques, la moitié des élèves atteint une maîtrise satisfaisante ou très bonne dans les 4 cités éducatives. Cette part est en hausse par rapport à la rentrée 2018, alors qu'elle baisse dans les autres établissements de la métropole de Lyon.

Indicateur 1.5
Part des élèves de 6^e présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en français. Rentrée 2019



Source
Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE

Indicateur 1.6
Part des élèves de 6^e présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en mathématiques. Rentrée 2019



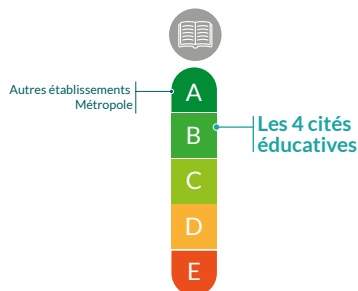
En seconde générale et technologique, des écarts moins importants entre les cités éducatives et les autres établissements

Dans les 4 cités éducatives, les trois quarts des élèves de seconde générale et technologique atteignent un niveau de maîtrise satisfaisante ou très bonne en français. Et plus de la moitié des élèves présentent une maîtrise satisfaisante ou très bonne en mathématiques, mais l'écart est plus important qu'en français avec les autres établissements de la métropole de Lyon.

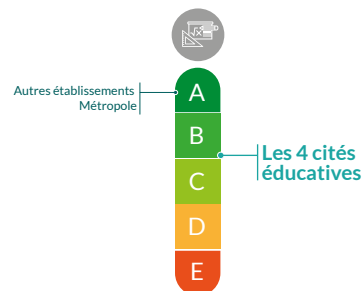
Des compétences plus fragiles en seconde professionnelle quel que soit le territoire

Dans les 4 cités éducatives, moins de la moitié des élèves en seconde professionnelle obtient une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français et moins d'un tiers en mathématiques. Les résultats sont comparables dans les autres établissements de la métropole.

Indicateur 1.7
Part des élèves de seconde GT présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en français. Rentrée 2019



Indicateur 1.8
Part des élèves de seconde GT présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en mathématiques. Rentrée 2019

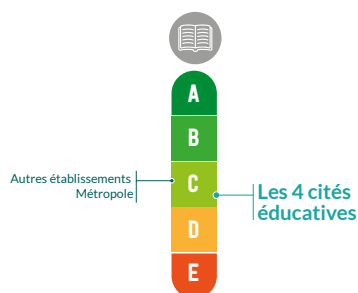


ÉVALUATIONS NATIONALES SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (GT)



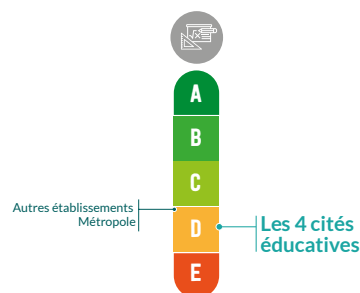
Indicateur 1.9

Part des élèves de seconde professionnelle présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en français. Rentrée 2019



Indicateur 1.10

Part des élèves de seconde professionnelle présentant une maîtrise satisfaisante et très bonne en mathématiques. Rentrée 2019



ÉVALUATIONS NATIONALES SECONDE PROFESSIONNELLE

Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, Test positionnement 2nd

Les évaluations de CP ont lieu deux fois par an, en début d'année scolaire pour évaluer les compétences en mathématiques et en français, puis de nouveau lors d'un point d'étape fin janvier. Les élèves de seconde générale et technologique ou professionnelle passent un test de positionnement permettant d'identifier les acquis et les besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

Taux de réussite au brevet des collèges : des écarts qui se creusent

Dans les collèges des 4 cités éducatives, 72% des candidats ont obtenu le Diplôme national du Brevet des collèges (DNB) en 2019, contre 90% dans les autres établissements de la métropole (hors cités éducatives et éducation prioritaire), soit un écart de 18 points. Cette différence pouvant s'expliquer en partie par la forte différence de niveau social. Depuis 2018, ce taux baisse de 2 points dans les cités éducatives, alors qu'il reste stable dans les autres établissements de la métropole. Cette baisse contribue à creuser l'écart entre les cités éducatives et les autres établissements.

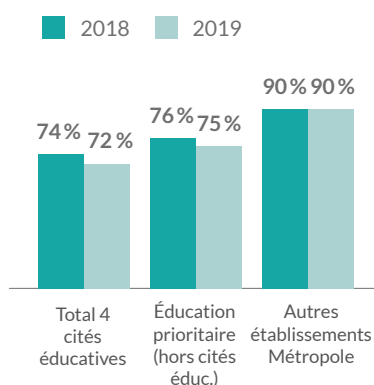
Des notes faibles à l'écrit au brevet des collèges, notamment en mathématiques

La note à l'écrit au brevet des collèges est de 8 sur 20 en français dans les 4 cités éducatives. La tendance est à la hausse par rapport à 2018.

Concernant les mathématiques, la note est deux fois moins élevée dans les 4 cités éducatives par rapport aux autres établissements de la métropole et en baisse depuis 2018.

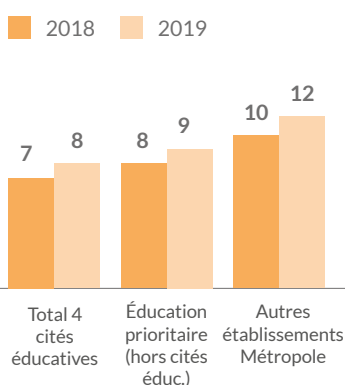
Indicateur 1.11

Taux de réussite au brevet des collèges (en %) - évolution depuis juin 2018



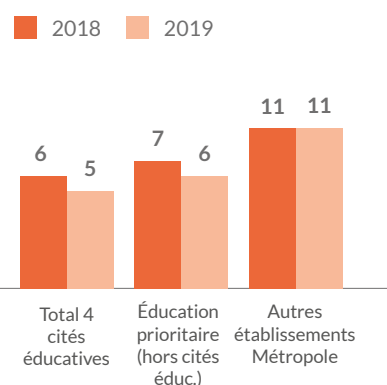
Indicateur 1.12

Note à l'écrit au brevet des collèges en français - évolution depuis juin 2018



Indicateur 1.13

Note à l'écrit au brevet des collèges en mathématiques - évolution depuis juin 2018



Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE

Les publics ciblés

Près de **1 750**

élèves recensés dans les cités éducatives en fin de 3^e. Ils sont 12 700 dans les autres établissements de la métropole

Des taux de passage post-3^e plus marqués vers les filières professionnelles

À l'issue de la 3^e, la moitié des élèves des cités éducatives passe en seconde générale et technologique, contre les trois quarts dans les autres établissements de la métropole. Plus d'un tiers des collégiens des cités s'orientent vers des filières professionnelles (2nde professionnelle, CAP, agriculture et apprentissage), contre 20% dans les autres établissements. Les taux de passage en seconde professionnelle (26%) et en

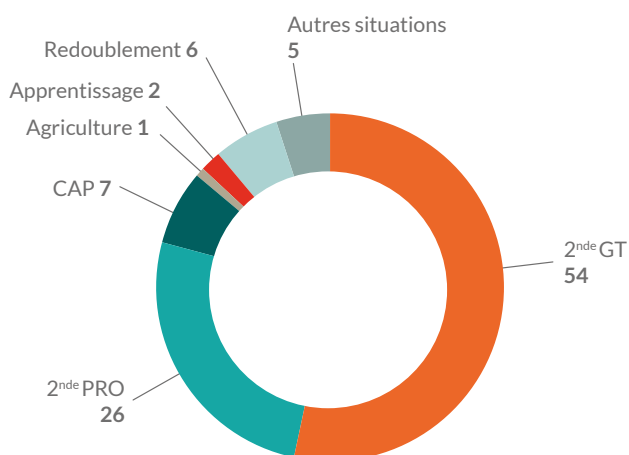
CAP (7%) sont surreprésentés dans les cités éducatives (contre respectivement 14% et 3% dans les autres établissements de la métropole).

Entre 2018 et 2019, on observe une baisse de 2 points du taux de passage en seconde professionnelle dans les 4 cités éducatives, alors que ce taux reste stable dans les autres établissements de la métropole.

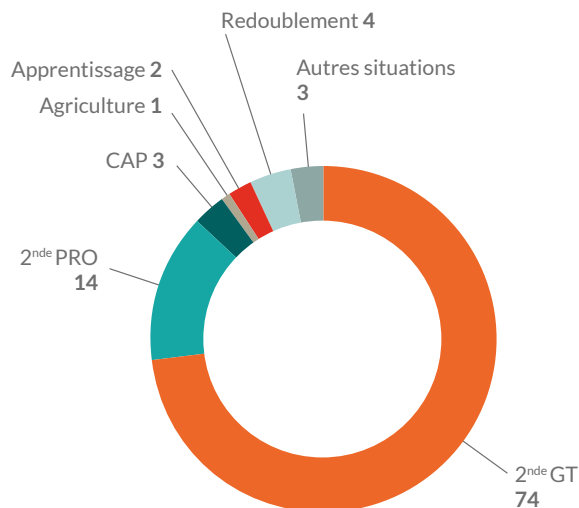
Concernant l'apprentissage, le taux de passage augmente depuis 2018 et atteint le même niveau que dans les autres établissements de la métropole (2,4%).

Indicateur 1.14

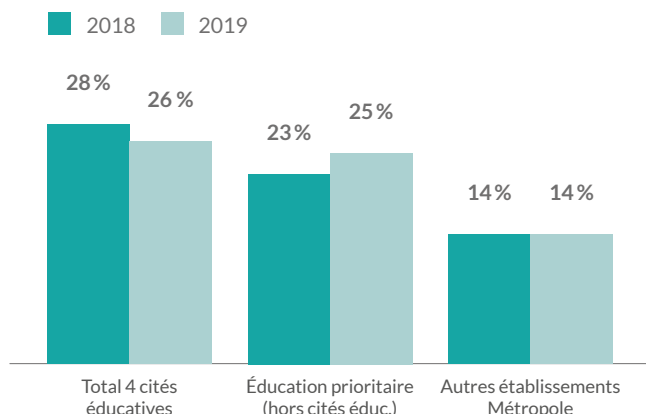
Taux de passage post-3^e (en %) en 2019 dans les 4 cités éducatives



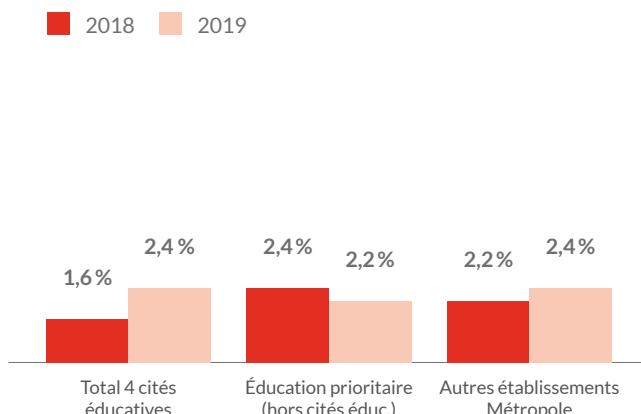
Taux de passage post-3^e (en %) en 2019 dans les autres établissements de la métropole



Évolution du taux de passage en 2nde professionnelle (en %) depuis la rentrée 2018



Évolution du taux de passage en apprentissage (en %) depuis la rentrée 2018



Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE



Les publics ciblés dans les 4 cités éducatives

Rentrée 2019, nombre d'élèves présents à l'examen :

1100

élèves au baccalauréat général

850

élèves au baccalauréat technologique

550

élèves au baccalauréat professionnel

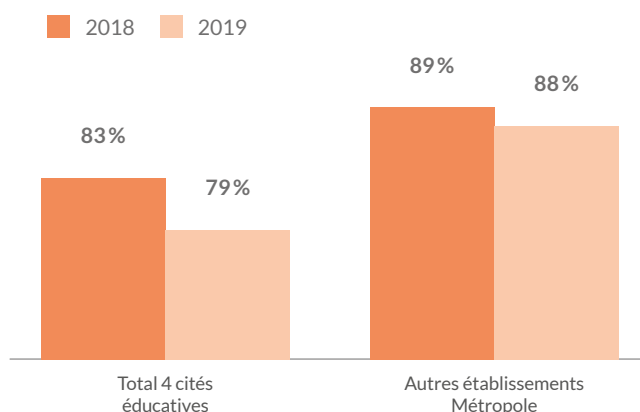
Les écarts se creusent pour les taux de réussite au baccalauréat général et technologique

Dans les cités éducatives, le taux de réussite est de 78% pour le baccalauréat général et de 79% pour le baccalauréat technologique. Les écarts entre les cités éducatives et les autres établissements de la métropole sont importants (respectivement 15 points pour le baccalauréat général et 9 points pour le baccalauréat technologique). On observe une baisse de ces taux entre 2018 et 2019 pour les cités éducatives.

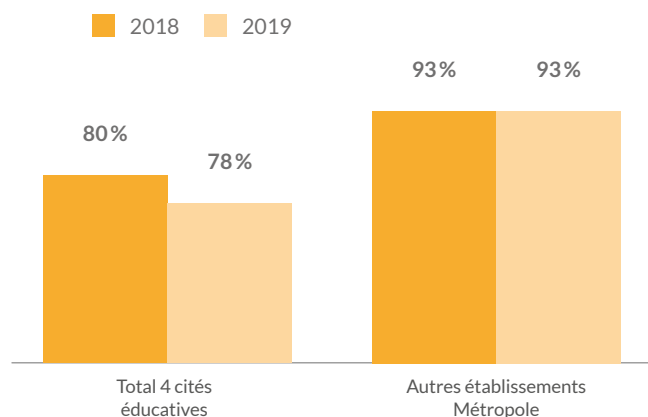
Par contre, les écarts se réduisent pour le baccalauréat professionnel

Les taux de réussite au baccalauréat professionnel sont équivalents entre les 4 cités éducatives et les autres établissements de la métropole (respectivement 84% et 83%). Les écarts se réduisent car ce taux augmente entre 2018 et 2019 pour les 4 cités éducatives, alors que la tendance est inverse pour les autres établissements de la métropole.

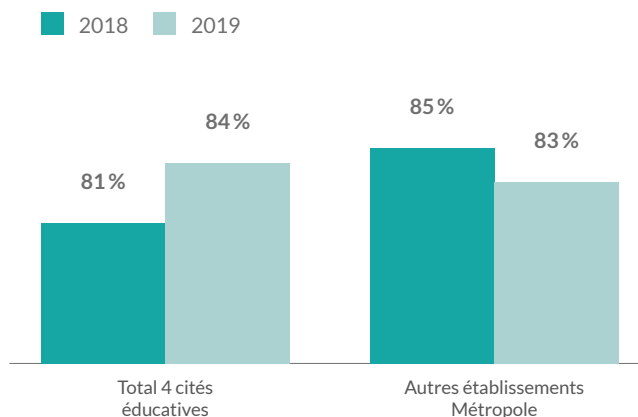
Indicateur 1.16
Taux de réussite au bac technologique (en %) évolution depuis juin 2018



Indicateur 1.15
Taux de réussite au bac général (en %) évolution depuis juin 2018



Indicateur 1.17
Taux de réussite au bac professionnel (en %) évolution depuis juin 2018





Réussite et ambition scolaire

Cordée de la réussite

critère n°
2

QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Critère commun

initial

% ou nombre d'élèves résidant en QPV engagés dans des dispositifs interministériels et partenariaux qui favorisent la réussite des parcours scolaires et l'ambition (cordées de la réussite) ou élèves engagés dans le Parcours Avenir ou suivi par une association favorisant l'ambition.

Décisions

du groupe

technique

évaluation

Il a été décidé de se centrer sur le dispositif des cordées de la réussite. L'objectif est de suivre le nombre d'élèves résidant en QPV, scolarisés de la 4^e à la terminale dans la cité éducative qui sont engagés dans le dispositif des cordées de la réussite.



Source

Données Rectorat de Lyon, base élèves, mars 2021 - géolocalisation et traitement par l'Agence d'urbanisme.

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche Cités éducatives a permis de mobiliser le dispositif des cordées de la réussite pour les jeunes résidant dans les QPV des 4 cités éducatives au niveau des collèges ? Des lycées généraux et technologiques ? Des lycées professionnels ?

Contexte

À la rentrée 2020, une nouvelle génération de cordées de la réussite est créée avec la fusion des parcours d'excellence. Selon l'instruction du 21/07/2020¹, « l'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle. L'objectif est de donner à chaque élève les mêmes chances, quelques soient ses origines sociales ou territoriales ».

Les publics ciblés

Les publics ciblés sont les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur de résultats (efficacité) par rapport à l'objectif des publics ciblés dans les cités éducatives et résidant en QPV

Indicateur 2.1

Nombre et % de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif cordée de la réussite en classe de 4^e et 3^e

Indicateur 2.2

Nombre et % de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif cordée de la réussite de la seconde à la terminale dans un lycée général et technologique

Indicateur 2.3

Nombre et % de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif cordée de la réussite de la seconde à la terminale dans un lycée professionnel

tives, les collégiens et lycéens en zone rurale et isolée, les lycéens professionnels, tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Au moins 30% des élèves d'une classe d'âges de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée.

Objectifs des cordées

- Faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances,
- Lutter contre l'autocensure, susciter l'ambition scolaire par un accompagnement continu des collégiens et lycéens issus de milieux modestes, dès la classe de 4^e jusqu'au baccalauréat et au-delà,
- Donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle (revaloriser la voie professionnelle).

Mode de calcul

Numérateur : nombre de jeunes résidant en QPV et engagés dans le dispositif cordée de la réussite par type d'établissement

Dénominateur : nombre d'élèves scolarisés dans les classes concernées

Temps 0 : année scolaire 2020-2021. Il n'est pas possible de reconstituer l'information sur les années précédentes par établissement.

Limites

La base élèves permet un bilan annuel du nombre de bénéficiaires, et non un suivi de cohortes des jeunes bénéficiaires d'un projet de cordées jusqu'aux études supérieures.

Impact crise sanitaire

Beaucoup de difficultés pour l'engagement des élèves du fait du confinement, cours à distance. Visites et tutorats ont pu être suspendus.

Publics ciblés
dans
les 4 cités
éducatives

14 collèges
publics :

1 921
élèves en 4^e

1 932
élèves en 3^e

60%
des collégiens
résident
en QPV

Lycées
professionnels

138
élèves en 3^e
prépa-métiers



QU'APPREND-ON ?

Les collégiens de 4^e et 3^e ciblés dans les 4 cités éducatives

Près de 4 000 élèves sont scolarisés en classe de 4^e, 3^e dans les 14 collèges publics et en classe de 3^e prépa-métiers dans les lycées professionnels². Rappelons qu'en moyenne 60% des collégiens des 4 cités éducatives résident dans un quartier politique de la ville, et seulement 29% des lycéens des 4 cités éducatives habitent en QPV (8% dans la métropole hors cités éducatives).

Les établissements des 4 cités éducatives mobilisés pour le dispositif cordée de la réussite

Pour l'année scolaire 2020-2021, de nombreux établissements des 4 cités éducatives sont mobilisés dans un ou plusieurs projets cordée de la réussite : 100% des collèges publics (quatorze établissements), six lycées généraux et technologiques sur sept et deux lycées professionnels sur six (voir liste des projets en annexe p.70). En raison du faible taux de réponses des lycées dans la base élèves arrêtée début mars 2021,

seules les données pour les collèges ont été exploitées. Onze collèges sont renseignés, soit un taux de réponse de 79% (contre 50% pour les lycées généraux et technologiques, aucune réponse en lycée professionnel).

14% des collégiens des 4 cités engagés dans le dispositif

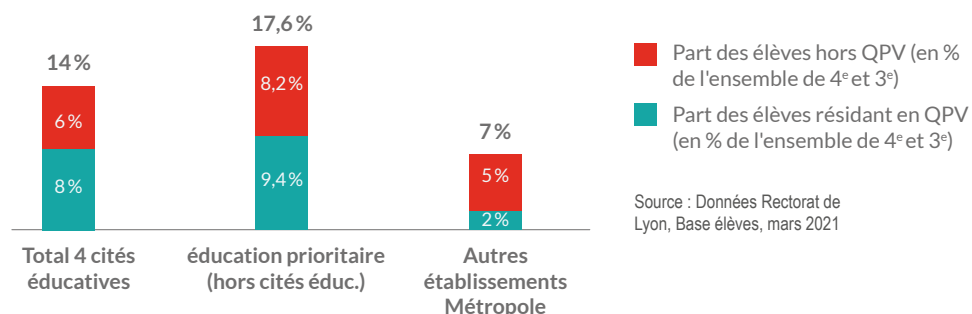
440 collégiens des cités éducatives sont engagés dans un projet de cordée de la réussite, soit 14% des élèves en classe de 4^e et 3^e des collèges renseignés. Ce taux atteint 18% en éducation prioritaire (hors cités éducatives) contre 7% dans les autres collèges de la métropole.

Seulement 8% des collégiens dans un projet de cordée de la réussite résident en QPV

253 élèves des classes de 4^e et 3^e sont engagés dans un projet de cordée de la réussite et résident en QPV, soit 8% des élèves de 4^e et 3^e des collèges des cités éducatives renseignés, un taux comparable en éducation prioritaire (hors cités éducatives).

Indicateur 2.1

Cités éducatives : part des élèves de 4^e et 3^e dans un projet cordée de la réussite selon le lieu de résidence (QPV ou hors QPV)



1. Instruction Cordées MENJS MESRI ANCT 21/07/2020 pour la rentrée 2020 - Référence Lettre de cadrage interministérielle du 27 février 2019
2. Les classes de 3^e prépa-métiers existent dans les lycées professionnels depuis la rentrée 2019, en remplacement des 3^{es} prépa-pro. Elles représentent 138 élèves dans les 4 cités éducatives (20 à 30 élèves par classe). Les lycées professionnels concernés : trois lycées des métiers (Jean Lurçat et du 1^{er} film à Lyon 8^e, Hélène Boucher à Vénissieux), deux lycées professionnels (Marc Seguin à Vénissieux, Les Canuts à Vaulx-en-Velin) et le lycée polyvalent Jacques Brel à Vénissieux.





Attractivité du territoire

Évitement scolaire

critère n°
3

Critère commun initial

% d'évitement des écoles et des établissements scolaires (vers le privé ou le public hors cités éducatives).

Décisions du groupe technique évaluation

Analyse centrée sur le passage des élèves de CM2 en 6^e dans un collège (public/privé) hors de la cité éducative.

Précision : les données présentées ici portent sur les élèves de CM2 de la cité éducative relevant d'un collège de la cité éducative au sens de la carte scolaire (en ôtant les écoles dont les élèves peuvent relever d'un collège hors cités éducatives). L'indicateur est calculé sur ces élèves de CM2 qui en sont sortis pour aller dans un collège extérieur à la cité.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Est-ce que la démarche cités éducatives permet de limiter l'évitement des collèges publics des 4 cités éducatives ?
- Est-ce que les écarts se réduisent pour ce phénomène d'évitement entre les 4 cités éducatives, les établissements en réseau d'éducation prioritaire (hors cités éducatives) et les autres établissements de la métropole ?

Contexte

L'évitement scolaire désigne le fait que des enfants, qui selon la carte scolaire, devraient être inscrits dans le collège public du secteur correspondant à leur école, se retrouvent, par choix, scolarisés dans un autre collège public ou privé.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 3.1

Part des élèves de CM2 qui entrent en 6^e dans un collège public hors de la cité éducative

Indicateur 3.2

Part des élèves de CM2 qui entrent en 6^e dans un collège privé hors de la cité éducative

Mode de calcul

Numérateur : nombre d'élèves inscrits dans un collège privé ou public (3.1) ou dans un collège privé (3.2) hors de la cité éducative à la rentrée N

Dénominateur : nombre d'élèves inscrits en CM2 dans une école de la cité éducative à la rentrée N-1 relevant d'un collège de la cité éducative au sens de la carte scolaire



Source

Rectorat de Lyon, fichier Scolarité



16%
des élèves
présents en
CM2 dans
une école
des 4 cités
éducatives
entrent dans
un collège
public ou privé
en dehors de
leur cité



QU'APPREND-ON ?

Moins d'un élève de CM2 sur cinq entre en 6^e dans un collège hors de la cité éducative

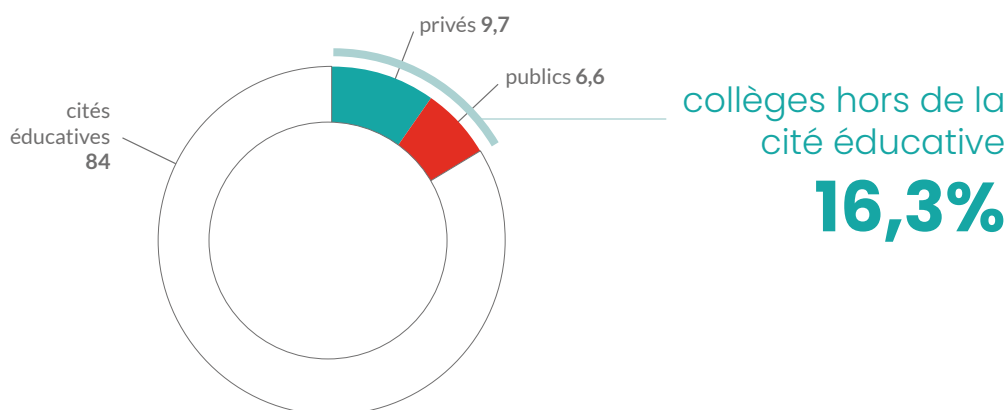
En 2019, 16% des élèves présents en CM2 dans une école de la cité éducative relevant d'un collège de la cité éducative entrent en 6^e dans un collège hors de la cité éducative. Moins de la moitié d'entre eux sont scolarisés dans un collège public hors cité (6,6%). Et, 60% d'entre eux sont inscrits dans un établissement privé (9,7%).

La part des élèves qui poursuivent leur scolarité hors de la cité éducative semble en recul par rapport à la rentrée 2018 (-1,6 point), en raison de la baisse des inscriptions dans un collège public hors cité. La part des mouvements vers le privé resterait stable.

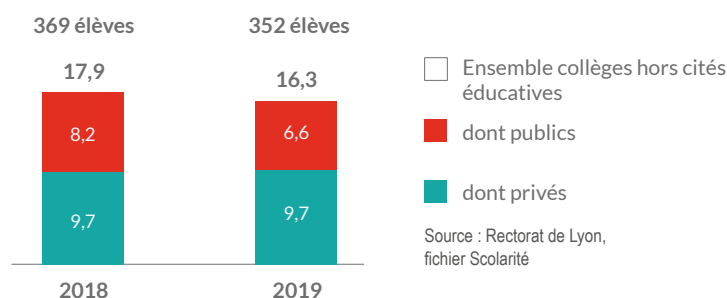
Avertissement : les effectifs d'élèves sont trop faibles pour qu'une évolution puisse être observée sur une seule année.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Part des élèves de CM2 d'une école relevant d'un collège des 4 cités éducatives qui entrent en 6^e dans un collège hors de la cité éducative (en %) – rentrée 2019



Évolution de la part des élèves de CM2 relevant d'un collège de la cité éducative qui entrent dans un collège hors de la cité éducative



critère n°
4

Attractivité du territoire

Professions et catégories socioprofessionnelles des parents

Critère commun initial

% de Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) favorisées s'installant dans la cité éducative et notamment dans les secteurs en renouvellement urbain.

Décisions du groupe technique évaluation

L'indicateur finalement retenu pour le critère 4 est un indicateur disponible sur la « Répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %) selon le niveau scolaire (collèges, lycée GT et pro) ».



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Est-ce que la part des catégories moyennes, favorisées ou très favorisées augmente ou se maintient dans les 4 cités éducatives ?

Contexte

Un regroupement en quatre catégories (très favorisées, favorisées, moyennes, défavorisées) a été réalisé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) en fonction de nombreuses données sur la réus-

site scolaire des enfants selon la catégorie socioprofessionnelle des parents qui repose, notamment, sur la notion de capital culturel et sur la connaissance du système éducatif des parents :

- très favorisée : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés ;
- favorisée : professions intermédiaires ;
- moyenne : employés, agriculteurs, artisans, commerçants ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateurs de 4.1 à 4.3

Répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %) selon le type d'établissement

Mode de calcul

Numérateur : nombre d'élèves selon les quatre classes de PCS du parent référent

Dénominateur : nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.

Limites

La part des « non renseignés » peut être très importante pour certains établissements.

Source

Rectorat de Lyon, MENJS-DEPP, APAE



QU'APPREND-ON ?

Les professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées sont surreprésentées parmi les parents des élèves

Au niveau des collèges, on constate des écarts importants dans la distribution des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles de leurs parents entre les cités éducatives et les autres établissements :

- près de trois fois plus d'élèves appartenant aux catégories défavorisées dans les collèges des cités éducatives (60%) par rapport aux autres établissements (22%);
- dix fois moins d'élèves appartenant aux catégories très favorisées dans les collèges des cités éducatives (4%) par rapport aux autres établissements (40%).

Ces écarts persistent dans une moindre mesure dans les lycées généraux et technologiques et dans les lycées professionnels. Les lycées des cités éducatives ont un territoire de recrutement communal ou intercommunal plus large que celui des collèges qui comptent 60 % d'élèves résidant en QPV en 2019 contre 29 % pour les lycées. Et, les autres lycées généraux et technologique de la Métropole présentent une faible mixité sociale.

Les classes moyennes représentent un enjeu important pour la mixité sociale

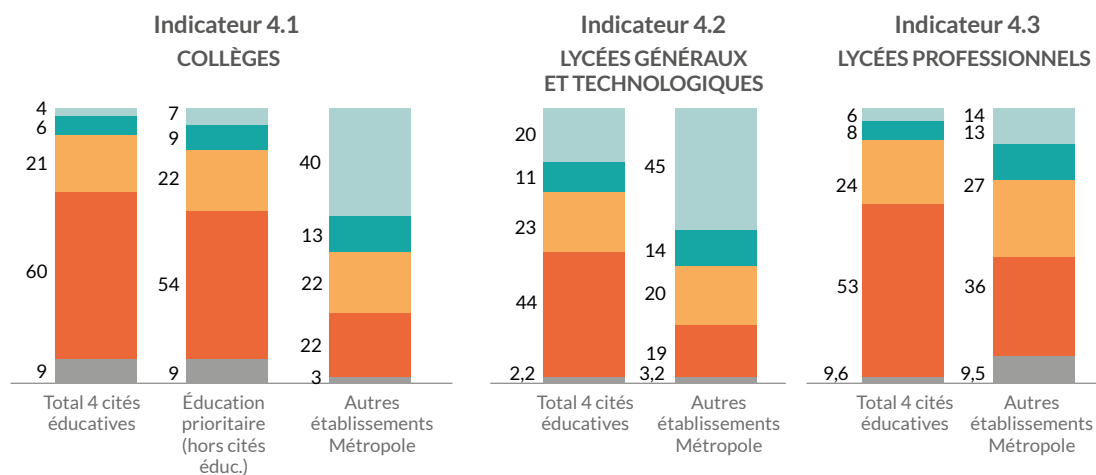
La part des élèves issus des classes moyennes est comparable quel que soit le type d'établissement ou le niveau scolaire et reste stable depuis la rentrée 2018. Environ 20% des élèves sont issus des classes moyennes.

21%
des collégiens des 4 cités éducatives sont issus des classes moyennes

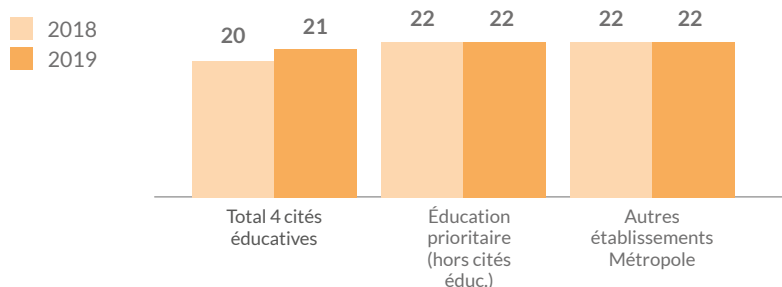
10%
des collégiens sont issus des classes favorisées ou très favorisées

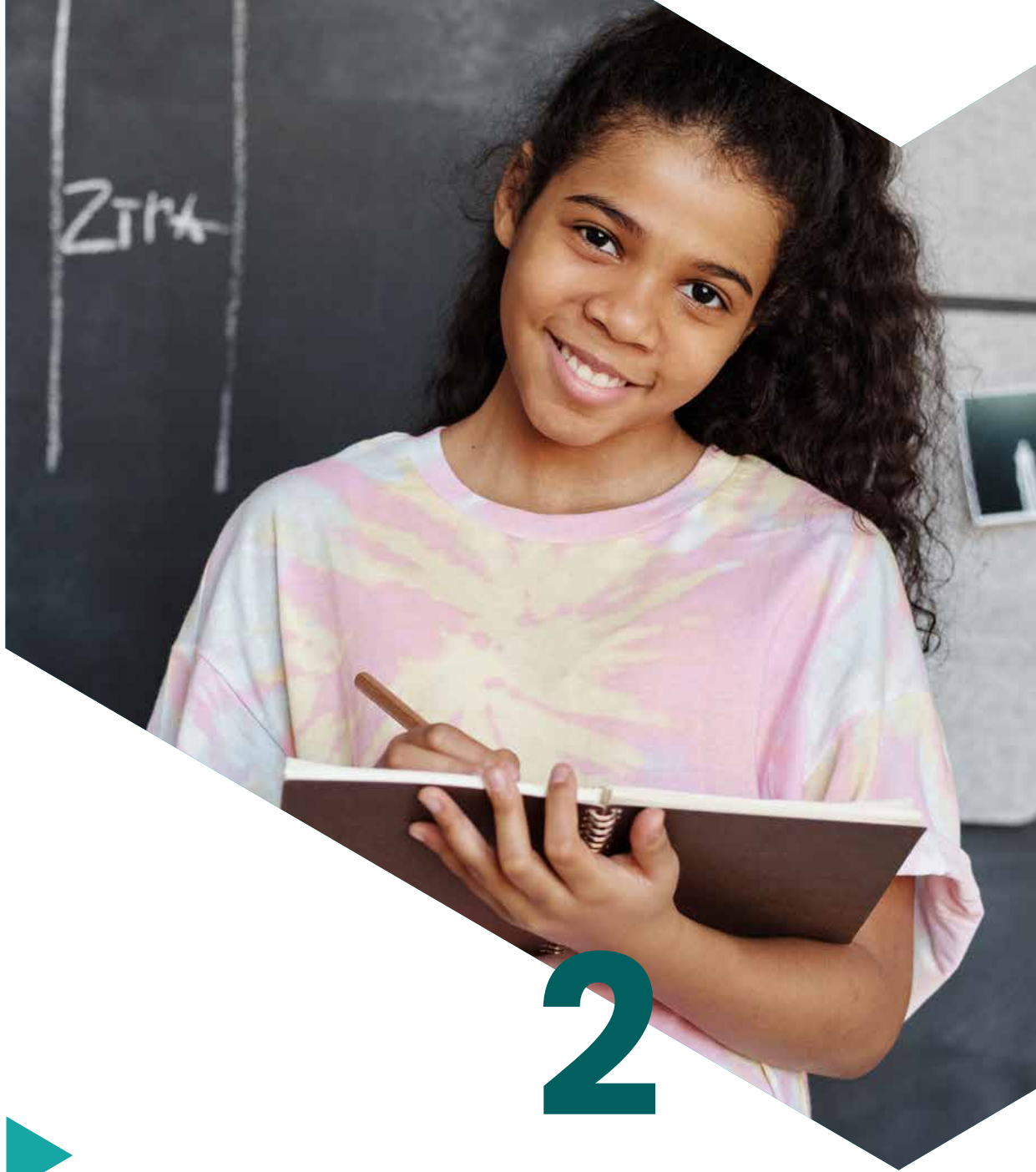
Répartition des élèves selon les professions et catégories socioprofessionnelles des parents des élèves (en %) - rentrée 2019

■ Très favorisées ■ Favorisées ■ Moyennes ■ Défavorisées ■ Non renseignée



Évolution de la part des catégories « moyennes » depuis la rentrée 2018





2

▶ **PROMOUVOIR
LA CONTINUITÉ
ÉDUCATIVE**

**Source**

Données Rectorat de Lyon, Adage, mai 2021

Une cohérence entre tous les temps de l'enfant/jeune

Continuité éducative dans la cité

critère n°
6**Critère commun initial**

Taux d'évolution du nombre d'enfants/jeunes, engagés dans des actions organisées dans un cadre multi partenarial en lien avec l'Éducation nationale pour renforcer la continuité éducative dans la cité.

Décisions du groupe technique évaluation

Il a été décidé de s'appuyer sur la plateforme Adage ouverte au 1^{er} janvier 2021. L'objectif est de suivre le nombre d'élèves résidant en QPV. Est-ce possible ? Est-ce que l'on retient que les projets réalisés en partenariat ?

**QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?****Questions évaluatives**

Est-ce que la démarche cités éducatives a permis aux jeunes scolarisés dans les collèges et lycées des cités éducatives de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle dans un cadre multi partenarial ?

Contexte

La culture et les arts au cœur de l'école de la confiance. En 2017, le Président de la République a fixé comme objectif que 100% des élèves bénéficient d'une éducation artistique et culturelle. Chaque élève doit accéder à des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres avec des artistes. Bien des dispositifs existent ; il faut maintenant passer à leur généralisation et à une meilleure articulation pour que le plus grand nombre en bénéficie.

La démarche cités éducatives poursuit cet objectif qui vise à promouvoir l'éducation artis-

tique et culturelle en favorisant des actions en lien avec les structures culturelles du territoire. Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur trois piliers complémentaires : l'acquisition de connaissances ; la pratique artistique ; la rencontre avec les œuvres et les artistes.

Une Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (Adage) a été mise en place au niveau national au 1^{er} janvier 2021. Cet outil va permettre le suivi et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle. Il s'appuie sur deux volets principaux : l'appel à projets et le recensement des projets et actions. L'intérêt de l'outil Adage est également de fournir à chaque élève une attestation scolaire de son parcours d'éducation artistique et culturelle listant toutes les actions auxquelles le jeune a participé valorisant ainsi son investissement et son ouverture culturelle.

**QUELS INDICATEURS ?****Indicateurs****Indicateur 6.1**

Nombre et % de jeunes ayant bénéficié d'un projet d'éducation artistique selon le type d'actions dans les établissements des cités éducatives (collèges, lycées GT et lycées pro)

Indicateur 6.2

Combien de jeunes touchés par les structures culturelles partenaires du territoire selon le type d'actions (perspectives à approfondir)

Mode de calcul

Ce qui est pris en compte dans Adage :

- projet avec trois piliers : rencontre, pratique, partenariat culturel
- actions : visite musée (classe)
- projets et actions d'éducation artistique et culturelle réalisés sur les temps scolaires et périscolaires (temps de midi, mercredi après-midi, ...)

- projets dans le cadre du dispositif école ouverte et des vacances apprenantes (pendant les vacances scolaires et d'été)
 - appels à projet Métropole, Région
- Temps 0 : année scolaire 2021-2022.

Limites

Ce qui n'est pas pris en compte dans Adage : actions des centres de loisirs sans hébergement, colonies, associations culturelles.

En 2021, il n'est pas possible de connaître le nombre d'élèves qui ont réellement participé aux actions et projets. La base fournit uniquement le nombre d'élèves prévus lors de la programmation. C'est la première année de la mise en place de cet outil, il est donc renseigné partiellement par les enseignants.



QU'APPREND-ON ?

De nombreux projets culturels dans un cadre multipartenarial

De nombreuses actions artistiques et culturelles ont été programmées dans les établissements des 4 cités éducatives. 100 projets comprennent les trois piliers : rencontre, pratique, partenariat culturel (public ciblé : 3 900 jeunes). Ces projets sont principalement mis en place dans les collèges, lycées d'enseignement général et professionnel, sauf dans une cité où les écoles élémentaires sont également parties prenantes.

Les partenaires culturels sont multiples dans le domaine du théâtre, lecture publique, danse, arts plastiques, culture scientifique et technique, astronomie, architecture, poésie, photographie, musique, cinéma. Les alliances éducatives se nouent sur chaque territoire avec les équipements ou associations culturelles de proximité sur la commune ou des équipements d'agglomération sur le territoire de la cité ou dans le centre de la Métropole.

Et, plus de 600 actions sont recensées dans le cadre d'enseignement artistique, Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC), appels à projets, actions de sensibilisation artistique et/ou scientifique, enseignements artistiques, manifestations, journées ou semaines thématiques (exemple : semaine européenne du développement durable...), sorties ou visites culturelles, rencontres avec des professionnels de la culture, conférences culturelles, artistiques ou scientifiques, classe culturelle numérique, constitution d'un jury d'élèves ou d'un comité d'élèves, etc.

Plusieurs équipements d'agglomération signataires de la convention métropolitaine de coopération culturelle 2017-2020 sont

partenaires de plusieurs actions : Archives départementales et métropolitaines, Biennale d'Art contemporain, Biennale et maison de la Danse, Festival et Institut Lumière, Lugdunum - Musée et Théâtres romains, Musée des Confluences, Les nuits de Fourvière.

D'autres équipements d'agglomération sont également bien impliqués : Bibliothèque municipale de Lyon, Centre d'histoire de la résistance et de la déportation Musée de Lyon (CHRD), Cinéma Gérard Philippe, Les Subsistances, Théâtre de Vénissieux/Bizarre, Nouveau Théâtre du 8^e, Théâtre des Célestins, Théâtre national populaire, Villa Gillet, Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape, Centre culturel communal Charlie Chaplin Vaulx-en-Velin, Médiathèque de Rillieux-la-Pape, etc.

Perspectives pour la prochaine actualisation

L'outil Adage devrait permettre l'an prochain de fournir le nombre d'élèves concernés par les projets (trois piliers) et toutes ces actions lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement de la cité éducative. Cependant, il n'est pas sûr que l'outil permette d'extraire les élèves résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (question posée au plan national, réflexion en 2022).

Cette approche statistique ne permettra pas d'apprécier la plus-value de la cité éducative dans la programmation et les publics touchés par rapport aux dispositifs déjà en place, notamment dans le cadre des Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC). Le bilan ou l'évaluation de ces dispositifs pourront se poursuivre dans les évaluations locales ou les commissions des cités éducatives.

1. Les Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) sont une spécificité de l'Académie de Lyon. Ils ont pour mission de soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle en développant les jumelages entre une ou des structures culturelles et les établissements scolaires de proximité qui permettent de proposer un ensemble d'actions à partir de l'activité artistique de la structure (accès aux œuvres, connaissance du lieu et des métiers culturels, rencontres, ateliers pratiques, formations). daac.ac-lyon.fr/poles-territoriaux-action-culturelle.php
2. La Convention métropolitaine de coopération culturelle (2017-2020) s'inscrit dans les valeurs de la politique culturelle métropolitaine et le volet culture du Contrat de ville 2015-2020. Tensions, repli identitaire, la culture a un rôle à jouer pour favoriser la rencontre interculturelle. À travers les expériences collectives qu'elle permet de vivre, la culture permet d'aborder la diversité culturelle, le fait religieux dans une approche laïque et de mettre concrètement en pratique « le vivre ensemble ». www.grandlyon.com



Un exercice facilité de la parentalité

Diversité de temps d'enrichissement

critère n°
7

Critère commun initial

Nombre de temps d'enrichissements partagés entre les professionnels de l'éducation (formelle/non formelle) et les parents.

Décisions du groupe technique évaluation

Il est important de ne pas travailler uniquement avec les familles déjà sur-représentées dans les collectifs, comités de parents d'élèves... Il faudrait prendre en compte les temps de rencontre en dehors du cadre scolaire, la relation avec des parents peu impliqués dans les dispositifs (éducation nationale, politique de la ville, centres sociaux, etc.)



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

- Quels temps de rencontre avec les parents existent ? Lesquels ont émergé avec la démarche cités éducatives ? En lien avec quels programmes d'actions ou réseaux d'acteurs ?
- Pour quoi faire ? Et comment ces temps se forment-ils ? Que permettent-ils ?

Contexte

Parmi les grands objectifs des cités éducatives, « le rôle de l'école est d'encourager la coopération avec les parents, de faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité : étendre l'opération Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) »¹.

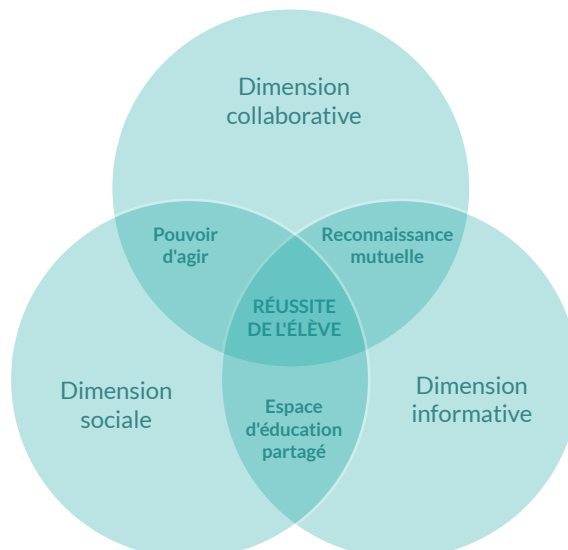
La **parentalité** et le milieu social véhiculent des savoirs et pratiques, mais aussi des repères et valeurs qui permettent à tous les membres de

s'appuyer sur un cadre de références pour penser et agir. Il est important pour toute la communauté éducative d'animer l'éducation avec les parents et leurs enfants et ne pas installer un système de culpabilité vis-à-vis de la responsabilité de la famille.

Le milieu social et culturel n'est ni un espace anomique (sans norme, ni règles), ni un espace sans dialogue. Le rôle de la cité éducative est de permettre de « composer avec » la famille.

Claire Schaming et Pascal Marquet proposent un schéma global qui peut aider à lire les relations école/famille pour guider l'action des cités éducatives : une coéducation école/famille, un espace d'éducation partagé. Lorsque l'école « compose avec » dans un système de reconnaissance mutuelle et favorise un espace ouvert aux parents qui permet d'élaborer des schémas d'action pertinent, c'est la notion de pouvoir d'agir.

La coéducation école/famille



Source : Claire Schaming, Pascal Marquet "ENT et coéducation école/famille" Spirale, 2019
ENT : Espace numérique de travail

Source

Agence d'urbanisme :
Questionnaires et entretiens, mai 2021.

1. <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>, consulté le 21/05/2021.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Un questionnaire auprès des directrices, directeurs, cheffes et chefs d'établissement des 4 cités éducatives

20 entretiens auprès d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire, parents et jeunes.

Indicateur 7.1

Part et diversité des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation à l'initiative des écoles et des établissements scolaires

Indicateur 7.2

Part des écoles et établissements qui proposent des temps de rencontre dans les programmes d'actions existants : OEPRE, Programme de réussite éducative (PRE), etc.

Indicateur 7.3 (qualitatif)

Diversité des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation à l'initiative d'autres acteurs des cités éducatives



QU'APPREND-ON ?

Cités éducatives : poursuite du travail d'inclusion des familles dans les écoles et établissements

En croisant les réponses aux questionnaires et les données issues des entretiens, des tendances émergent. Les réunions de rentrée, rencontres parents-professeurs et rencontres avec les représentants de parents d'élèves sont des temps d'enrichissement pour plus de 70% des écoles et collèges qui ont répondu au questionnaire. On se situe ici dans la dimension informative du schéma de la coéducation école/famille.

En maternelle, les rencontres ont tendance à se dérouler plus collectivement et peuvent être plus informelles (aux heures de sortie, en discutant...). Les familles sont force de proposition car les professionnels de l'éducation reconnaissent la compétence parentale. Les familles sont consultées autour des actions : sujet abordés, livres consultés, approche...

Au collège, les réponses au questionnaire et les entretiens permettent d'affirmer qu'il y a une implication forte des représentants

Mode de calcul

QUESTIONNAIRE : calcul des indicateurs pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires et collège.

Temps 0 : année scolaire 2019-2020 non renseigné

Temps 1 : année scolaire 2020-2021

ENTRETIENS : représentations et pratiques

Temps 0 : mai 2021

Temps 1 : suivi du panel des acteurs rencontrés

Limites

Taux de réponse au questionnaire : 52% des écoles, 60% des collèges, 33% des lycées.

Panel de témoignages orienté sur les acteurs et partenaires des cités éducatives et PRE.

Impact de la crise sanitaire : limite des possibilités et des temps d'échanges entre parents et professionnels de l'éducation.



« [Les parents] sont très investis sur la maternelle, parce qu'ils se sentent beaucoup plus légitimes sur ce niveau-là. Ils le sont un peu moins sur l'élémentaire, ils le sont presque plus au collège, et plus du tout au lycée. Tout simplement, parce que déjà, physiquement, ils rentrent à l'école primaire. Donc ils connaissent l'enseignant, le prof, ils peuvent plus facilement proposer des choses. »

Inspecteur de l'Éducation nationale

des parents d'élèves qui contraste avec une faible mobilisation du reste des parents quelque soit la cité éducative. La dimension informative prend le pas sur les autres dimensions du schéma de la coéducation école/famille.

Le passage entre la troisième et la seconde générale est souvent synonyme de baisse de confiance des parents envers les enseignants. Les cités éducatives permettent que des actions soient engagées à cette étape charnière. Le lycée est aussi le moment où les rencontres deviennent plus formelles. Les échanges ont tendance à s'individualiser, sauf lors de la réunion de rentrée, ou passent par les groupes de représentants. Les parents sont invités à des rencontres principalement pour les comportements, les absences ou les notes de leur enfant.

Une plus grande ouverture aux parents en maternelle et élémentaire

Questionnaire et entretiens informent en particulier sur l'approche du premier degré quant à la relation qu'entretiennent ...



...

les parents avec les représentants de l'école (enseignants, directeurs, assistants sociaux...). Le suivi de scolarité quotidien par les équipes éducatives est particulièrement élevé par rapport au second degré. L'accueil en classe des parents et plus largement l'ouverture des écoles ont tendance

à être plus répandus, avec l'objectif que les parents comprennent au mieux ce qui est fait à l'école. Les Semaines de la maternelle illustrent parfaitement ce désir de « donner du sens », mais on retrouve aussi des temps plus conviviaux comme les kermesses, carnavals, représentations...

Plus de
70%
des collèges
ayant
répondu au
questionnaire
informent
rencontrer les
parents lors
des remises
de bulletins
en main
propre

Indicateur 7.1

Temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation à l'initiative des écoles et établissements

✓ Plus de 70% de réponses positives

○ 30 à 69%

✗ Moins de 29% ou 0%

	Réunion de rentrée	Rencontres parents - professeurs	Remise des bulletins en main propre	Rencontres avec les représentants de parents d'élèves	Remise des diplômes
Maternelle	✓	✓	○	✓	✗
Élémentaire et primaire	✓	✓	✓	✓	✗
Collège	✓	✓	✓	✓	○

**LISIBILITÉ ET COHÉRENCE**

« Le point positif, c'est au niveau organisationnel. [...] Cette cité éducative, elle permet de donner de la lisibilité et de la cohérence. [...] Elle m'a aussi permis de rencontrer plein de partenaires que je ne connaissais pas, notamment des acteurs de la vie politique. »

Enseignant, responsable d'un projet cités éducatives

Deux programmes d'actions fortement mobilisés : PRE et OEPRE

Le Programme de réussite éducative (PRE)² est le programme sur lequel les écoles et collèges ont tendance à s'appuyer le plus puisque sa mobilisation est respectivement de 34% et 33%. À Rillieux-la-Pape, l'Atelier parents porté par le PRE apporte, à la demande des parents, des formations sur le bien-être, la diététique, la sophrologie, les fratries.

L'opération Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE)³ est mobilisée par 33% des collèges ayant répondu au questionnaire, sous-représenté à l'école avec 11%. Dans la cité éducative de Lyon 8^e, l'intervenante pour l'OEPRE intervient à l'école et au collège pour engager la continuité et la confiance des parents.

Le rôle de la cité éducative reconnu pour améliorer la lisibilité des programmes d'actions

Cet indicateur possède un fort taux de réponses « Ne sais pas » et « Aucun ». La cité

éducative peut ainsi prendre une place dans la coordination des programmes d'actions. Le label n'a pas la vocation à venir s'empiler aux autres programmes mais bien de venir donner une meilleure lisibilité.

Pour les acteurs de l'éducation rencontrés (enseignants, assistante sociale, association, ...), une meilleure compréhension des programmes, dispositifs et réformes appelle à une meilleure appropriation des recommandations. Des acteurs plus au fait encouragent les familles à avoir confiance, cela permet de fluidifier la relation.

S'appuyer sur les relations professeurs-parents dans la transition collège/lycée

Les entretiens ont fait émerger la volonté de construire une relation durable entre collège et lycée, là où le travail conjoint école-collège est déjà bien en place historiquement. Ainsi, le travail enclenché par le lycée Jacques Brel de la cité éducative Minguettes-Clochettes de Vénissieux Saint-Fons permet de passer le relais entre collège et lycée dans la relation avec les parents.

Source

Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des cités éducatives, mars 2021.

- Le PRE est un dispositif localisé pour une prise en charge individualisée d'enfants en fragilité repérés la plupart du temps en milieu scolaire. Pour chaque PRE, un coordinateur est en poste au niveau des communes.
- L'OEPRE est un outil pour mieux accompagner la scolarité des enfants et mieux connaître le fonctionnement et les valeurs partagées de l'école de la République. Certains de ces dispositifs ont été installés en complémentarité de l'offre existante (projets d'établissement et centres sociaux par exemple).



33%

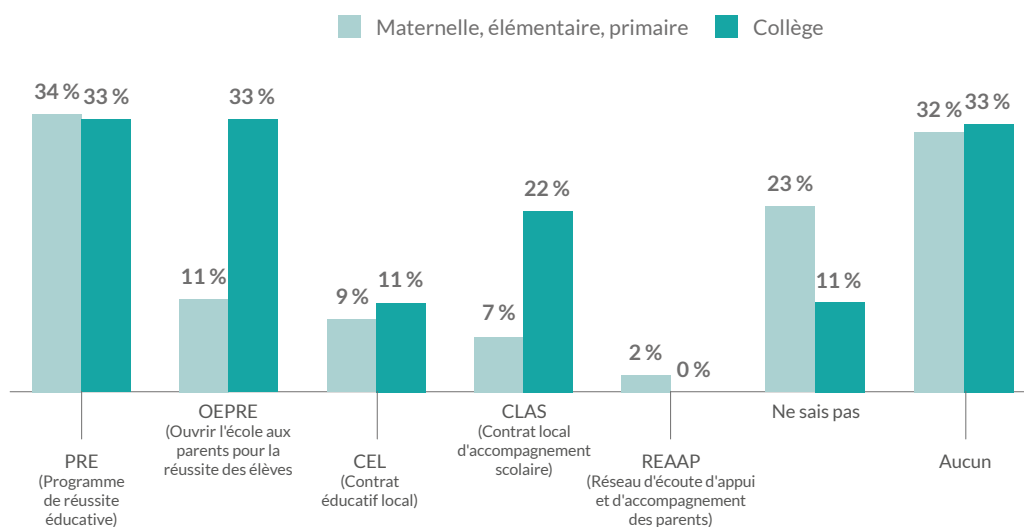
des collègues qui ont répondu au questionnaire proposent des temps de rencontre qui font partie du programme PRE et/ou OEPRE

Source

Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des cités éducatives, mars 2021.

Indicateur 7.2

Programmes d'actions mobilisés dans le cadre des temps de rencontre entre parents et professionnels de l'éducation (en %)



RENOUVELLEMENT D'UN STOCK DE LIVRES- VILLE, CRÈCHES, MÉDIATHÈQUE, PARENTS

« L'idée, c'était de partir d'une liste construite par les parents. [...] Ensuite, les parents peuvent venir lire ou raconter une histoire dans les crèches. [...] On a des livres écrits en kurde, en arabe, en arménien... ça nous a permis de travailler avec la médiathèque et les parents, pour qu'ils proposent des livres qu'ils ont, ou que l'on vienne compléter la collection. On veut faire tourner ces livres, ça permet de travailler en réseau. »

Coordinatrice petite enfance cités éducatives

Les secondes FIIL – Lycée Jacques Brel, collèges de secteur, parents, acteurs du territoire

Les 2^{ndes} Favorisant les initiatives, l'interdisciplinarité et la liaison des contenus et des connaissances (FIIL) sont des classes au sein desquelles les élèves vont apprendre à apprendre. Ils vont mieux se connaître (fonctionnement du cerveau, autonomie) et ils vont tenter de se dépasser en réalisant un chef d'œuvre à l'issue d'un projet de classe mené en partenariat avec les ressources et les acteurs du territoire. La liaison amont collège-lycée est renforcée par la présence des professeurs principaux de 3^e lors des inscriptions avec les parents, des fiches relais et un accueil école ouverte fin août avec co-intervention (1 professeur collège-1 professeur lycée). L'organisation pédagogique est pensée pour favoriser l'interdisciplinarité et la co-intervention.

Renforcement de la cohérence éducative avec les acteurs du territoire

La cité éducative a été accompagnée d'une réelle démarche conjointe et complémentaire entre écoles/établissements et ville. Les autres acteurs (centres sociaux, médiathèques, maisons de la métropole pour l'emploi et l'insertion et pour la solidarité, missions locales, Equipements polyvalents jeunes (EPJ), club de sport, ...), sont aussi

mobilisés pour leur proximité avec les familles et les jeunes. Les entretiens montrent à quel point les acteurs socio-éducatifs du territoire et l'Éducation nationale gagnent à travailler ensemble. Par exemple à Vénissieux, les liens depuis quelques années entre le centre social Eugénie Cotton et le collège Paul Eluard ont permis en cette année de crise sanitaire pour le centre social d'identifier les possibles décrocheurs, et pour le collège d'avoir une expertise sociale de proximité sur la condition de ses élèves.

Un cadre favorable à la coéducation avec les familles

D'après les personnes rencontrées, on observe la même volonté d'inclure les parents et familles dans le processus de coéducation. Cette démarche inclusive se fait dans la continuité de l'opération OEPRE, qui visait à donner du sens à l'École pour les familles. Ces démarches se situent dans la dimension collaborative du schéma de la coéducation école/famille.

La cité éducative a permis de construire un cadre où les parents ont eux aussi leur place, avec un axe de travail innovant qui semble porter ses fruits : la prise en compte de la diversité des langues parlées dans le milieu social. En effet, la cité éducative a amené une ouverture de l'institution aux savoirs et cultures dans lesquels les jeunes et leurs familles ont souvent des compétences. Par exemple, la mise en valeur du plurilinguisme dans plusieurs actions en crèche et au collège permet de proposer une place aux familles dans la communauté éducative.



critère n°

8

Une cité apaisée, des habitants mobilisés

Participation des habitants aux instances de démocratie participative

Critère commun initial

Évolution de la participation des habitants des cités éducatives aux instances de démocratie participative de la cité (mesure d'une évolution).

Décisions du groupe technique évaluation

Il est précisé que ce critère porte sur la participation aux actions et la participation aux instances de la cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Qui participe à la cité éducative ? De quelle manière ? Quel est l'état de l'inclusion et de la participation des habitants dans la démarche cité éducative ? Quel est le rôle des habitants et du quartier ?

Contexte

Le concept de participation existe en France depuis les années 1960. En 1968, les directeurs de maisons de la culture et de théâtres populaires ayant signé la Déclaration de Villeurbanne revendiquent la promotion et démocratisation de la culture et l'innovation sociale, qui doivent permettre aux habitants de se déterminer. Depuis les années 1990, la démocratie participative est un moyen pour les élus de garder un contact avec la population. La participation doit permettre de valoriser la force de proposition des habitants, et non incarner un outil d'assentiment.

La Charte de partenariat sur l'apport des centres sociaux à l'expression et à la capacité d'agir des habitants dans la ville » entre la fédération des centres sociaux du Rhône et la Métropole de Lyon en 2013 appuie ces démarches.

Dans le contrat de ville métropolitain 2015-2020, la participation des habitants est un axe permanent et transversal : associer les conseils citoyens à la construction et au suivi de la mise en œuvre du contrat

de ville, œuvrer à une représentation des habitants des quartiers dans les instances participatives de la Métropole (Conseil de développement, Conseil métropolitain des jeunes...), appuyer les démarches locales, soutenir la concertation sur les projets de territoire. Sur le volet jeunesse, multiplier les occasions des jeunes à s'engager, encourager la prise en compte de leur parole. Le protocole d'engagements réciproques en 2019⁴ affirme la volonté de la Métropole de participer aux projets de cités éducatives. L'État et la Métropole s'engagent à renforcer la participation citoyenne par l'association des conseils citoyens aux instances de pilotage locales et le conseil de développement aux instances de pilotage du contrat de ville métropolitain.

Le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives encourage « à porter une attention particulière sur la gouvernance locale qui doit être équilibrée, horizontale, en phase avec le terrain, et disposer d'une marge d'autonomie ». L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) dans son rapport sur les protocoles d'évaluation des cités éducatives⁶ recommande de s'intéresser finement à la gouvernance des cités éducatives : composition du pilotage, rapports entre institutions, participation et force de proposition des parents et jeunes.



Source

Agence d'urbanisme : Entretiens, mai 2021.

1. Rémi Lefebvre, « Démocratie participative », Encyclopædia Universalis, consulté le 12 mai 2021.
2. Maryse Bresson, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », *Déviance et société*, n°1, 2004.
3. Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020 : p. 127-129 Participation, p. 131-136 Jeunesse
4. Protocole d'engagements réciproques renforcés entre l'État et la Métropole de Lyon, juillet 2019 : p. 22-24 jeunesse, p. 38-39 pour la participation.
5. Avis du CNOE edu 20 mai 2020 qui s'appuie notamment sur la synthèse de l'enquête de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) réalisée auprès des 80 cités éducatives au début du confinement.
6. Tana Stromboni, « Analyse des protocoles de suivi et d'évaluation des "cités éducatives" », INJEP, février 2021.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Vingt entretiens auprès d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire, parents et jeunes. Ils ont permis d'obtenir une approche plus fine

Indicateur 8.1

Est-ce que les habitants sont associés à la gouvernance de la cité éducative ? De quelle manière ?

Indicateur 8.2

La cité éducative a-t-elle permis le développement de la participation des parents dans les actions d'éducation ? Avec quels partenaires (centres sociaux, conseils citoyens...)?

Mode de calcul

ENTRETIENS : représentations et pratiques

Temps 0 : mai 2021

Temps 1 : suivi du panel des acteurs rencontrés

Limites

Panel orienté sur les acteurs et partenaires des cités éducatives et du Programme de réussite éducative (PRE).

Impact de la crise sanitaire

De nombreuses actions repoussées ou réajustées aux conditions (jauge de personnes, distanciel...)



QU'APPREND-ON ?

Une bonne représentation des parents dans les groupes de travail dans certaines cités éducatives

Les familles sont mobilisées dans les groupes de travail de la cité éducative. Par exemple dans le collège Henri Barbusse à Grande Ile à Vaulx-en-Velin, le groupe LéA de la recherche, encouragé par la cité éducative, a permis de travailler à la co-compréhension entre parents et enseignants. Tous les groupes de travail de la cité éducative de Vaulx-en-Velin s'appuient sur la présence de parents. A Rillieux-la-Pape, les conseils de crèches sont de nouvelles instances consultatives associant les parents qui existaient avant 2019 pour la moitié des crèches de la ville. Cette démarche a été déployée dans le cadre de la cité sur l'ensemble des crèches. En revanche, la présence des parents et de leurs représentants dans le pilotage des cités éducatives n'est pas évoquée dans les entretiens.

LéA de la recherche – Collège Henri Barbusse – Institut français d'éducation (IFE)–Parents

Depuis juin 2020 et jusqu'à septembre 2023, le LéA (Lieu d'éducation associé) du collège Henri Barbusse est une recherche parrainée par l'IFE. Cette recherche rassemble des enseignants et représentants des parents dans le but de construire des ressources mutuelles. Dominique Lahanier-Reuter, maître de conférences en sciences de l'éducation, et Naïma Longeon, enseignante au collège, se partagent la responsabilité de cette action. Le groupe de recherche se réunit une fois par mois avec un axe de travail autour de la nécessaire parité d'estime entre enseignants et parents et la coéducation. Cette année, il a travaillé sur les bulletins scolaires (comment les écrire ?, comment les lire ?) et plus récemment autour des regards croisés dans la classe des enseignants et des parents. En effet, les enseignants ont ouvert leurs classes aux parents participants. Ces observations et le travail commun d'analyse qui va suivre permettront de mieux comprendre les difficultés pour certains élèves, ce qui peut constituer des aides efficaces.





...

Participation et confiance des familles renforcées par des actions partenariales Éducation nationale-centres sociaux-communes

Les 4 cités éducatives sont marquées par un investissement fort des centres sociaux dans les actions et les groupes de travail, ainsi qu'une stabilisation de la relation entre l'Éducation nationale et les centres sociaux. Dans la cité éducative Grande Ile de Vaulx-en-Velin, le centre social et le collège Henri Barbusse ont formalisé ce lien avec une charte de partenariat pour s'informer mutuellement, diffuser leurs actions auprès des parents, des jeunes et leurs équipes respectives et s'engager dans des actions communes, en particulier sur l'accompagnement à la scolarité. Dans les 4 cités éducatives, assistante sociale en établissement, principal, enseignant, inspecteur de l'Éducation nationale, conseiller pédagogique constatent que le rapprochement de l'Éducation nationale avec les centres sociaux est profitable pour développer la participation des habitants, des parents et des jeunes.

Les entretiens font ressortir l'implication forte des centres sociaux pour la participation des parents dans les cités éducatives. Les centres sociaux de Rillieux-la-Pape s'appuient sur les demandes spécifiques des jeunes et des parents, fondement de l'éducation populaire, ce qui permet une meilleure appropriation des lieux, une meilleure force de proposition et ainsi faire émerger des initiatives citoyennes. C'est aussi ce que revendiquent les centres sociaux de Vénissieux qui interviennent dans les collèges, en précisant que cette approche s'accompagne du développement de compétences transversales : animation, communication, organisation, autonomie et initiative, développer une conscience politique et ainsi l'ouverture des possibles.

À Vaulx-en-Velin, le travail dans le collège Henri Barbusse avec le centre social et les parents dans l'appropriation et la compréhension de l'École permet de redonner confiance aux familles qui maîtrisent peu ou pas le français.



L'APPROCHE D'UN ÉDUCATEUR D'UN CENTRE SOCIAL

« Quand on [éducateurs du centre social] se rend au collège, on a une approche différente avec le jeune qui est plus basée sur la confiance. Forcément, c'est plus facile de parler à un jeune quand on a fait par exemple un séjour avec lui, par rapport à un professeur qui le voit que dans le cadre du collège. Parce que les professeurs n'ont pas aussi forcément la connaissance de l'environnement du jeune [...], pourquoi il a des difficultés, on va pouvoir les cibler. »

Éducateur en centre social



Quel lien entre les cités éducatives et les conseils citoyens ?

Dans les dossiers de présentation des cités éducatives, il est parfois fait mention de rechercher le « lien avec les démarches et dispositifs afférents (PRE, REP, Conseils citoyens) ». Les entretiens ne témoignent pas de l'effectivité du rapprochement avec les conseils citoyens dans les quatre cités éducatives. Leur implication sera un point d'intérêt à développer pour les prochaines phases d'évaluation.

Idées de faire : passer de l'information à l'inclusion des parents dans la mise en œuvre des actions

Dans les 4 cités éducatives, les acteurs font part de leur engagement pour l'implication des parents dans les actions. D'après les porteurs de projet interrogés, ce travail conjoint avec les parents est obligatoire à la réussite du jeune. Il doit se stabiliser et se pérenniser dans le

temps pour se perfectionner. C'est une démarche qui est déjà présente pour plusieurs actions (100% Apprentissage à Saint-Fons, le Forum des métiers à Vaulx-en-Velin, Silence je lis à Lyon 8^e...), et qui gagne à se généraliser pour éviter de rester uniquement dans un système de partage d'informations. Les entretiens témoignent de l'intérêt de l'inclusion des familles : pour une coordinatrice d'un groupe de travail cité éducative sur l'axe insertion professionnelle, les parents rappellent constamment la réalité du terrain et apportent la connaissance parentale. Un Inspecteur de l'Éducation nationale rappelle aussi que les parents sont les premiers à encourager leurs enfants pour la réussite, et que leur participation est l'occasion de partager des valeurs, des objectifs, des projections en termes d'actions...

Tous les acteurs interrogés évoquent aussi la pertinence d'inclure les jeunes mais partagent largement l'idée que c'est encore un axe de travail à développer en ce début de cité éducative.



Une cité apaisée

critère n°
9

Jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse

Critère commun initial

Nombre et âge moyen de jeunes suivis par la PJJ



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Combien de jeunes sont suivis en milieu ouvert par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) selon leur âge dans les communes où existent des cités éducatives ?

Contexte

La justice pénale des mineurs repose sur les principes de la primauté de l'éducatif, la spécialisation des juridictions et l'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge. Au plan national, la part des mineurs dans la délinquance est stable depuis dix ans. Entre 2010 et 2017, la nature des faits commis a évolué : diminution des vols (- 17%) et affaires liées aux stupéfiants (-12,8%), augmentation des délits contre les personnes (+ 9,7%). 45% des affaires sont jugées après que le mineur a atteint ses 18 ans¹. Une réforme de la justice pénale des mineurs est en cours : « une justice des mineurs plus réactive pour une réponse éducative plus efficace », avec une évolution des différents types de mesures, leur durée, etc.

La Protection judiciaire de la jeunesse suit les mineurs ou jeunes majeurs sous mandat judiciaire par une prise en charge individuelle sous contrainte. De nombreuses variables sont à

prendre en compte : politique pénale du parquet, activité en protection de l'enfance, mesures en attente, moyens des forces de l'ordre, dispositifs de prévention de la délinquance sur les territoires (CLSPD, ZSP), Maison du droit et de la justice, actions en soutien à la parentalité, etc. La PJJ intervient au titre de l'enfance délinquante, mais également au titre de l'enfance en danger.

Dans la Métropole de Lyon, trois Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) sont implantés sur trois territoires (STEMO Lyon Nord, Sud et Est). Ils ont une compétence territoriale définie selon le lieu d'habitation des représentants légaux de l'enfant suivi et une sectorisation partagée avec la juridiction. En 2019, près de 2 500 jeunes sont suivis par la PJJ. 100% des jeunes sont suivis en milieu ouvert, près de 90% sont des garçons. Le référent PJJ du jeune tisse des liens avec l'Éducation nationale, CIO, mission locale, CMP, Maisons de la Métropole, etc. Des actions de prévention sont également conduites sur les territoires : expositions, animation dans les collèges et lycées professionnels, dispositifs de prévention de la délinquance partenariaux en lien avec le dynamisme du réseau associatif sur le territoire.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 9.1

Nombre de jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert (distinction pénal/civil)

Indicateur 9.2

Nombre de jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert selon l'âge (moins de 16 ans, 16-17 ans, 18 ans et plus (mesures pénales-délinquance))

La commune de résidence est celle de la personne détentrice de l'autorité parentale.

Mode de calcul

Temps 0 : année 2019 – Temps 1 : année 2020

Limites : les données sont disponibles par commune. Les modalités d'extraction des données du logiciel ne permettent pas une extraction des adresses exactes des jeunes, ni un référencement par QPV que ce soit pour des raisons techniques ou liées aux règles de la CNIL.

Une analyse par mesure n'est pas retenue car il ne sera pas possible de l'actualiser en raison de la réforme prévue en septembre 2021.

Source

Ministère de la Justice, GAME, 2019 - 2020.

1. Annuaire statistique de la Justice SDSE



En 2019, dans les cinq communes avec une cité éducative

738 jeunes suivis par la PJJ (1 364 mesures)

dont **590** jeunes suivis au pénal (délinquance)

143 jeunes suivis au civil (protection de l'enfance et jeunes majeurs)



QU'APPREND-ON ?

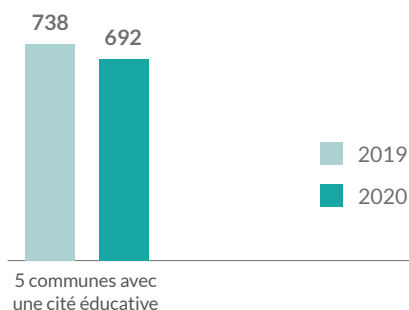
Environ 700 jeunes suivis par la PJJ en milieu ouvert dont 80% au titre du pénal (délinquance)

Entre 2020, 692 jeunes sont suivis par la PJJ sur les cinq communes concernées par les cités éducatives et QPV : Lyon 8^e, Vénissieux, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape. Ils représentent 30% des jeunes suivis sur l'ensemble de la métropole de Lyon. Compte tenu de la crise sanitaire, les statistiques et les évolutions sont à considérer avec prudence (baisse d'activité sur le civil et le pénal en 2020).

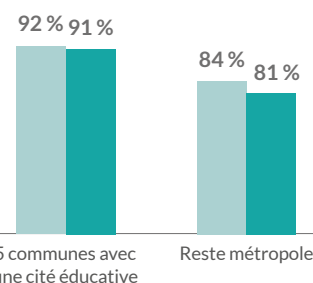
Les garçons suivis au pénal sont majoritaires : 91% en moyenne en 2020 dans les cinq communes avec une cité éducative (contre 81% dans le reste de la métropole)

Les jeunes de 16-18 ans représentent en moyenne 43% des jeunes suivis au pénal dans les cinq communes avec une cité éducative, un taux en progression de 5 points par rapport à l'année précédente. Cette classe d'âge est plus représentée dans la moyenne des cinq communes avec une cité éducative que dans le reste de la métropole.

Indicateur 9.1
Nombre de jeunes suivis par la PJJ (au titre du pénal et du civil)

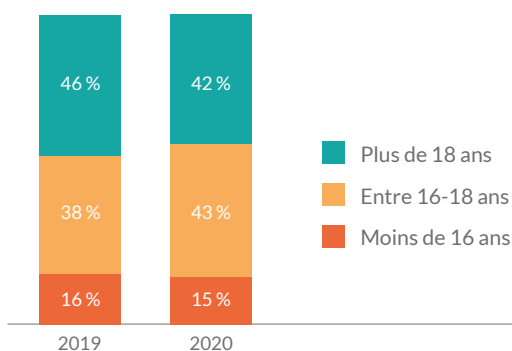


Indicateur 9.2
Part des garçons parmi les jeunes suivis par la PJJ (au titre du pénal)

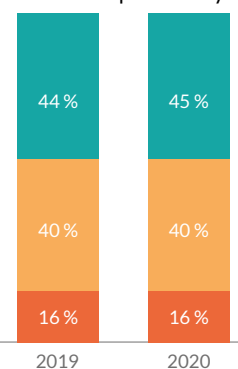


Évolution de la répartition par âge des jeunes suivis au titre du pénal par la PJJ

Les cinq communes avec une cité éducative



Reste métropole de Lyon





3



**OUVRIR LE CHAMP
DES POSSIBLES**



Ouverture culturelle et formation

Actions partenariales à l'échelle de la cité

Critère commun initial

Nombre d'actions culturelles qui mobilisent les partenaires à l'échelle de la cité (Métropole, PTEAC, institutions culturelles).

Décisions du groupe technique évaluation

Il est précisé que l'intérêt de ce critère est de voir ce qui est nouveau avec la cité éducative, et quel est l'apport de la cité éducative dans les partenariats déjà existants. Cette évaluation consolidée à l'échelle des 4 cités éducatives est complémentaire aux « évaluations locales » propres à chaque cité, qui approfondissent le bilan de certaines actions culturelles de la politique de la ville (QPV) concernés par une cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

La cité éducative a-t-elle permis de développer l'offre et le partenariat culturel ? Avec quels partenaires ? De quelle manière ? Quelles valeurs accompagnent la démarche ?

Contexte

L'éducation artistique à l'école est la « sensibilisation et la démocratisation de l'accès aux œuvres et aux lieux, et de l'initiation aux pratiques personnelles dans des approches collectives ». Pour John Dewey¹, le rapprochement entre éducation et culture est un cadre. Il permet de croiser des objectifs, qui sont différents mais qui peuvent s'alimenter : du côté des enseignants, les lieux culturels ont une vocation pédagogique, les artistes ont un dialogue facile avec un public, avec la mise en scène... Du côté des artistes, les jeunes sont une source d'innovation, d'imagination en tant que créateur et public. Pour les jeunes, l'éducation à la culture doit permettre de s'approprier les possibilités d'existence et d'être en capacité de former ses objectifs².

La complémentarité entre artistes, professionnels de la culture et enseignants est conscientisée depuis presque quarante ans avec un accord entre ministère de la Culture et ministère de l'Éducation nationale. Déjà avant les cités éducatives, le processus s'est poursuivi sur l'Académie de Lyon avec les Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC). Le partenariat culturel avec les écoles et établissements des cités éducatives est déjà bien en place : écoles de musique, théâtres et troupes, MJC, médiathèques, cinémas, scènes, salles d'exposition, centres sociaux, centre chorégraphique, Opéra de Lyon, Maison de la Danse... L'intérêt de ce critère est d'observer les nouvelles formes de partenariat et les innovations initiées de la « grande alliance éducative³ » des cités éducatives, avec un large partenariat sur le territoire dans le domaine social, sportif, service, école, entourage familial, entreprise, université, culture.



1. « L'éducation aux arts et à la culture : d'une compétence partagée à un projet de société », in Marie-Christine Bordeaux, François Deschamps, Education artistique, l'éternel retour ? une ambition nationale à l'épreuve des territoires, L'attribut, 2013.
2. « Trois objectifs de l'éducation : le développement naturel, l'efficacité sociale et la culture », in John Dewey, Démocratie et éducation, Armand Colin, 2018.
3. <https://www.citeseducatives.fr/le-projet/les-cites-educatives-un-label-dexcellence> Schéma de La grande alliance éducative

Source

Agence d'urbanisme : Entretiens, mai 2021



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Vingt entretiens auprès d'acteurs en école et établissement, acteurs éducatifs du territoire, parents et jeunes

Indicateur 11.1

Quelles actions portées par des institutions culturelles et sportives ont un lien avec la cité éducative (public, privé, vie associative) ?

Indicateur 11.2

Quel est l'état de la démarche partenariale sur de nouveaux thèmes culturels (numérique, e-sport, peinture, éloquence...)?

Méthode

ENTRETIENS : représentations et pratiques.

Temps 0 : mai 2021

Temps 1 : suivi du panel d'acteurs rencontrés



**COMPLÉMENTARITÉ
PÔLES
TERRITORIAUX
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE-
CITÉS ÉDUCATIVES**

« C'est deux entités différentes, qui vont apporter des bienfaits. La cité éducative, l'intérêt est de faire partie d'un territoire, avoir le sentiment de faire partie et connaître sa ville, rencontrer d'autres établissements. [...] Les PTEAC, c'est dans un réel souci de parcours. C'est-à-dire qu'il y ait une continuité par exemple école primaire avec classe de 6^e. La cité éducative, elle est plutôt horizontale. Elle peut toucher toutes les classes de tous les niveaux d'âge. »

**Référente culturelle
en établissement**



QU'APPREND-ON ?

La cité éducative a permis de mieux articuler l'offre et le partenariat culturel déjà existant pour aider les jeunes à construire une palette de savoir dans le domaine culturel tout au long du parcours scolaire

D'après les entretiens, la mobilisation des Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) a permis aux enseignants et aux référents culturels des écoles et établissements de travailler de manière complémentaire. Par exemple dans la cité éducative Minguettes Clochettes, les relations formées entre les référents culture du collège Jules Michelet et les écoles de secteur permet de construire une « carrière d'élève ». Les référents sont attentives à ce qu'individuellement, les jeunes aient parti-

Limites

Panel orienté sur les acteurs et partenaires des cités éducatives et du Programme de réussite éducative (PRE).

Pour identifier la plus-value de la cité éducative, la nature du lien avec la cité éducative pourrait être facilement appréhendée à l'aide de la programmation des actions des cités.

Il faut étudier les possibilités d'exploitation de la plateforme Adage pour la prochaine actualisation (année de création de l'action, nouvelle action portée par la cité, publics touchés...).

Impact crise sanitaire

Des actions ont été repoussées, certaines atténuées, en raison des périodes de confinement et des jauges en présentiel.

cipé à plusieurs projets, styles, genres pour s'ouvrir largement à la culture et développer une palette de savoirs. Cette démarche du PTEAC et les liens avec les associations et équipements culturels est renforcée ou déployée plus horizontalement par les projets des cités éducatives, pour toucher le plus largement possible.

Dans les cités éducatives États-Unis Langlet Santy Mermoz de Lyon⁸ et Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, les entretiens témoignent du développement d'actions au début du parcours du jeune pour profiter de la continuité portée par la cité éducative dès la petite enfance (par exemple l'intervention de l'association « Silence on lit » à l'école maternelle Giono portée par la cité éducative de Lyon 8^e : banalisation de quinze minutes de lecture par jour pour tout le monde dans l'école).



...

Des entreprises répondent présentes pour la découverte des métiers

D'après les personnes rencontrées, des entreprises répondent très positivement sur les thématiques liées à l'orientation des collégiens, notamment dans le cadre des Parcours Avenir pour découvrir la diversité des métiers et des formations de la 6^e à la terminale.

Deux expériences ont été évoquées. A Vaulx-en-Velin pour prévenir le décrochage, le rapprochement entre la maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et les collèves de la cité éducative a permis d'organiser un Forum des métiers avec plusieurs professionnels du territoire (service public, BTP, commerce, santé/social, métiers de bouche, numérique, banque, droit, culture...).

A Saint-Fons, l'action 100% Apprentissage en partenariat avec l'association 10 pour 10 propose aux 3^{es} du collège Alain d'accompagner à la construction d'un projet professionnel et au rapprochement avec des entreprises locales.

Cependant, les représentants des entreprises comme les créateurs, formateurs, parrains, mentors, maîtres de stage, ne semblent pas présents aux groupes de travail des cités éducatives.

100% Apprentissage Collège Alain, Association 10 pour 10, Point information jeunesse

L'action 100% Apprentissage de la cité éducative Vénissieux Saint-Fons propose dans le collège Alain de Saint-Fons un suivi renforcé pendant un an pour les troisièmes qui souhaitent s'orienter vers un contrat d'apprentissage. Sur le constat de jeunes qui éprouvent des difficultés à se projeter, 100% apprentissage offre des occasions de découvrir des métiers et des formations, des rencontres avec des entreprises locales (Mercedes, PSA, cars Berthelet, ...) tout en alimentant le lien avec les parents. Les métiers sont ciblés à la demande des jeunes, mais l'action propose aussi d'étendre la demande et faire découvrir d'autres métiers, ouvrir aux champs professionnels qu'ils ne connaissent pas ».

Une faible présence de l'université dans les cités éducatives, mais un partenariat pour des projets cordés de la réussite

Les entretiens ne témoignent pas d'une présence forte de l'université (étudiants, chercheurs, professeurs, tuteurs) dans les cités éducatives. Deux actions sont évoquées : la présence d'une chercheuse en sciences de l'éducation dans le Lieu d'éducation associés (LÉA) de la cité éducative Grande Ile de Vaulx-en-Velin (présenté dans la fiche critère 8). Et, des étudiantes en Master interviennent en tant que tutrices dans les centres sociaux des Minuettes, mais les entretiens ne permettent pas d'identifier un lien particulier entre lycées et Université.

Par ailleurs, plusieurs universités participent à des cordées de la réussite scolaire en partenariat avec des collèges, lycées généraux et technologiques, lycées polyvalents, en particulier l'Insa de Lyon (cordée : Cap Sciences Cycle ingénieur), l'École normale supérieure de Lyon (cordée Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, Trait d'union). Trois universités sont partenaires de l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) : SciencesPo Lyon, Université Claude Bernard Lyon I, Université Lumière Lyon II pour les cordées Collégien, nes aujourd'hui, étudiant.e.s demain, etc. Les deux cordées avec des lycées professionnels sont réalisées en partenariat avec les lycées La Martinière Monplaisir et Diderot (cordée Parcours d'excellence vers les métiers de la ville intelligente ou vers les métiers du textile).

La cité éducative a soutenu de nouvelles pratiques innovantes : partenariat centres sociaux-collèges, éveil aux langues, actions contre la fracture numérique...

D'après les entretiens, des pratiques innovantes et de nouvelles pédagogies ont vu le jour grâce aux rencontres et financements de la démarche cité éducative.

Une des nouveautés de la cité éducative est l'intervention des centres sociaux de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape et Vénissieux directement en classe. Ils peuvent être des appuis éducatifs (médiation, avis extérieur...) mais aussi effectuer des interventions de sensibilisation et prévention dans les classes (éducation aux médias, numérique...).

À l'école Pergaud de la cité éducative États-Unis Langlet Santy Mermoz de Lyon 8^e, un projet de réflexion avec les élèves sur la cour idéale vise à proposer un espace de récréation favorisant le jeu libre des enfants. Les enseignants avec des intervenants qui mènent ce projet vont être formés sur les jeux libres et les stéréotypes de genre pour contrer le phénomène de sur-appropriation de la cour par les garçons.



L'APPROCHE D'UN ÉDUCATEUR D'UN CENTRE SOCIAL

« Quand on [éducateurs du centre social] se rend au collège, on a une approche différente avec le jeune qui est plus basée sur la confiance. Forcément, c'est plus facile de parler à un jeune quand on a fait par exemple un séjour avec lui, par rapport à un professeur qui le voit que dans le cadre du collège. Parce que les professeurs n'ont pas aussi forcément la connaissance de l'environnement du jeune [...], pourquoi il a des difficultés, on va pouvoir les cibler. »
Éducateur en centre social





Toujours dans la cité Lyon 8^e, l'action L'éveil aux langues portée par l'association Dulala porte la volonté de s'ouvrir à de nouveaux savoirs.

L'éveil aux langues : faire des langues de chacun une chance pour tous ! – Association Dulala

Depuis le printemps 2021, dans certaines écoles maternelles de la cité éducative Lyon 8^e, les professionnels bénéficient de temps de formation à l'éveil et à la valorisation de différentes langues et les parents sont invités à venir partager des moments plurilingues en classe : lecture d'histoires, comptines du monde, jeux plurilingues, sacs et boîtes à histoires... Cette action qui a débuté sur l'école maternelle Jean Giono s'étendra à l'automne sur les écoles maternelles Alain Fournier, Charles Peguy et Louis Pergaud. L'association Dulala intervient également avec d'autres structures : centres sociaux États-Unis et Mermoz, médiathèque du Bachut...

« On s'aperçoit dans les cités éducatives et les REP+ qu'on a énormément d'élèves, et peut-être même la majorité, qui sont plurilingues. On parle turc et français, arabe et français, russe et français... Tous ces enfants parlent en général deux langues. Ce qui est, soyons honnêtes, à peu près le rêve de beaucoup de parents dans un milieu ordinaire classique. Sauf que, petit à petit, sans le vouloir, on a pu avoir une sorte de hiérarchie des langues. [...] Il faut aussi aider les parents à comprendre que pour faire progresser son enfant, on parle aussi dans la langue dans laquelle on est expert. [...] C'est une force, et pas une faiblesse ».

Acteur Éducation nationale

Le nouveau Fablab, porté par les centres sociaux de Rillieux-la-Pape, propose un espace tiers-lieu à la cité éducative et plus largement au territoire. Ce projet qui germe depuis quelques années a été évoqué dans le groupe de travail sur l'axe numérique, puis il a été pris en compte dans la programmation des actions de la cité éducative.

D'autres actions des cités éducatives proposent des projets innovants comme Cap ou pas cap à Saint-Fons co-porté par les associations Apoyo Urbano et Robin des villes, projet de coopération internationale qui accompagne la correspondance de jeunes de Saint-Fons avec des jeunes de Atiquizaya au Salvador et de Llanavilla au Pérou.

Un Fablab à Rillieux- Centres sociaux, ville de Rillieux-la-Pape

Porté par l'association des centres sociaux de Rillieux-la-Pape, l'Atelier numérique développe depuis 2020 un tiers lieu centré autour d'un fablab. C'est un projet multi-partenarial et participatif permettant l'appropriation des outils et compétences numériques, à destination du territoire. En sa qualité de tiers-lieu, le fablab est un lieu d'échanges, de projets, de formations, de ressources et de compétences, visant à favoriser les rencontres et passerelles entre des acteurs qui ne se croisent pas au quotidien : habitants, acteurs économiques, éducatifs, associations, enseignants... L'idée est d'apprendre en faisant grâce aux machines, outils et accompagnants disponibles sur cet espace.

Pendant la crise sanitaire, les cités éducatives ont permis un travail sur la fracture numérique. Les cités éducatives de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Vénissieux Saint-Fons et Lyon 8^e ont permis l'achat et la distribution de matériel informatique en fonction des besoins des familles (nombre d'ordinateurs dans le ménage, disponibilité du matériel, accès internet...).

À Rillieux-la-Pape, la distribution d'ordinateurs reconditionnés avec l'association Weeefund s'accompagne d'une intervention de l'association sur le déballage du carton, le branchement de l'ordinateur, le démarrage, et la présentation des logiciels préinstallés. Les centres sociaux proposent ensuite deux ateliers sur l'utilisation, en fonction des besoins de chaque famille. L'association Fréquence écoles intervient dans les écoles et établissements des cités éducatives de Rillieux-la-Pape et Lyon 8^e pour sensibiliser au numérique sur des thématiques hétérogènes : petite enfance et écran, jeu vidéo, métiers en rapport avec le numérique, formation de youtubeur, e-sport...



Mobilité

critère n°
13

Stage de troisième, ouvrir le champ des possibles ?



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Critère commun

initial

% de stages de 3^e en dehors de la commune (% de filles).

Décisions

du groupe

technique

évaluation

Il a été précisé que l'on cherche à identifier les stages qui se font en dehors de la commune de résidence du jeune. Les 3^{es} prépa-métiers (voie professionnelle) sont intégrés à l'échantillon.

Questions évaluatives

Est-ce que la démarche cités éducatives permet aux jeunes de sortir de leur commune pour le stage de 3^e ? A-t-elle des conséquences différentes entre garçons et filles ?

Contexte

Le stage de 3^e, dit stage de découverte, permet d'appréhender le monde professionnel, les réalités concrètes du travail ; les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers. L'objectif est d'accompagner le jeune à se projeter. Le stage est obligatoire pour tous les élèves de troisième sur une durée de cinq jours.

Une étude de l'INJEP en 2018 montre que l'accès aux stages peut avoir des conditions ségréguées. Les élèves d'établissements en REP ont besoin de contacter deux fois plus d'entreprises pour trouver un stage que les élèves hors REP. Et, « 56% des élèves en-

quêtés scolarisés dans des établissements hors REP font un stage en lien avec leur orientation après la classe de troisième. Ils ne sont que 31% dans les établissements en REP ».¹

La **mobilité** vise à réduire la reproduction sociale et l'enclavement urbain. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) propose en 2019 un cadre favorable à la valorisation des mobilités et de leurs impacts : lieu de vie, études, profession, moyen de transport...

Dans le cadre de la cité éducative, la mobilité est perçue comme une compétence qui permet aux jeunes de valoriser une capacité à s'adapter aux manières d'être en société et aux modes de déplacements². L'expérience d'un stage de 3^e en dehors de sa commune peut être un des leviers pour que le jeune ouvre son champ des possibles pour son futur et éclaircir ses choix d'orientation.



Élèves de 3^e (hors prépa-métiers) des 4 cités éducatives

Source : données Rectorat de Lyon

ANNÉE SCOLAIRE	2019-2020	2020-2021
ÉLÈVES DE TROISIÈME DES 4 CITÉS ÉDUCATIVES	2 233 (dont 151 élèves en collège privé)	2 184 (dont 151 élèves en collège privé)

Rectorat de Lyon

Source

Agence d'urbanisme :
Questionnaire 4 cités éducatives,
mars 2021.

1. LERFAS et VIPs-Université du Maine, Mise en évidence des discriminations envers les jeunes, *Le stage en Classe de troisième au collège : premières expériences des discriminations liées à l'âge*, sous la direction de Kerivel A. et Zanna O., rapport FEJ-INJEP, 2017.
2. Julien Devaux, Nicolas Oppenheim, « La mobilité des adolescents : une pratique socialisée et socialisante, *Métropolitiques*, 2012. 28% des personnes en insertion ont abandonné un travail ou une formation, faute de pouvoir s'y rendre. Près d'un Français sur cinq déclare avoir déjà renoncé à se rendre à un entretien d'embauche parce qu'il était compliqué ou trop chronophage de s'y rendre.



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 13.1

% de filles et garçons ayant effectué leur stage en dehors de leur commune

Indicateur 13.2

% de filles et garçons ayant effectué tout leur stage en distanciel cette année

Indicateur 13.3

Diversité de solutions proposées pour trouver un stage de troisième

Mode de calcul

Numérateur : nombre de filles ou garçons effectuant leur stage en dehors de leur commune.

Dénominateur : nombre de filles ou garçons ayant effectué un stage 3^e.

Calcul des indicateurs pour les collèges (3^{es}) et lycées professionnels et polyvalents (3^{es} prépa-métiers).

Questionnaire aux directrices, directeurs, cheffes et chefs d'établissement des 4 cités éducatives.

Temps 0 : année scolaire 2019-2020

Temps 1 : année scolaire 2020-2021

Limites

Taux de réponse au questionnaire : 60% au collège, 38% pour les lycées professionnels et polyvalents.

Ces indicateurs ne permettent pas de savoir si le stage en dehors de la commune est une expérience plus valorisante et valorisable qu'un stage dans la commune.



41%
des filles ont effectué leur stage de 3^e et 3^e prépa-métiers en dehors de leur commune de résidence sur l'année scolaire 2019-2020

18%
des filles de 3^e ont effectué tout leur stage en distanciel, cette année 2020-2021

Cette année 2020-2021, 18% des filles de 3^e ont effectué tout leur stage en distanciel



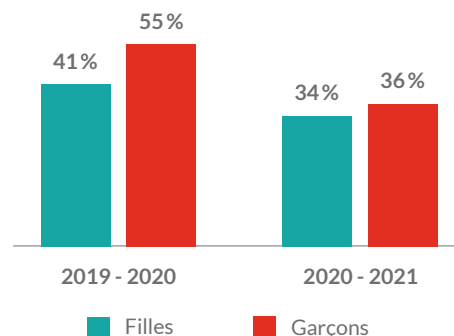
QU'APPREND-ON ?

Les garçons plus mobiles que les filles

Sur l'année scolaire 2019-2020, plus de la moitié des garçons ont effectué leur stage de 3^e en dehors de leur commune de résidence. Le taux de filles effectuant leur stage en dehors de leur commune de résidence est inférieur de 14 points en comparaison aux garçons. Ce chiffre est plus équilibré l'année scolaire 2020-2021 avec 2 points d'écart, mais c'est en raison de la forte baisse de mobilité liée à la crise sanitaire. Ainsi, les garçons mobiles connaissent une chute de 19 points là où les filles connaissent une perte plus faible de 7 points.

Indicateur 13.1

Filles et garçons ayant effectué leur stage de 3^e et 3^e prépa-métiers en dehors de la commune (en %)



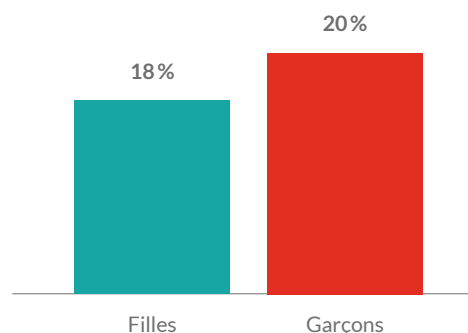
Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des cités éducatives, mars 2021.

Impact du Covid-19 Un stage de 3^e sur cinq en distanciel

Le stage de découverte est pensé comme une expérience enrichissante au contact du monde professionnel. 18% des filles ont effectué tout leur stage de 3^e en distanciel cette année. Ce taux est 2 points plus élevé chez les garçons. Ces chiffres donnent à voir la répartition effective des stages qui ont été maintenus en distanciel, mais l'indicateur ne permet pas de renseigner la plus-value de ces expériences dans le projet des jeunes. A l'échelle nationale et locale, de nombreuses associations, entreprises et collectivités se sont adaptées aux conditions pour proposer des stages sous de nouvelles formes, par exemple un programme combinant interventions, pratique et participation interactive³.

Indicateur 13.2

Stages de 3^e (hors prépa-métiers) effectués en distanciel cette année scolaire 2020-2021 (en %)



Agence d'urbanisme, Questionnaire aux directeurs et chefs d'établissement des cités éducatives, mars 2021.

3. <https://www.videoflex.fr/blog/2021/03/10/premier-stage-de-3eme-en-distanciel-by-videoflex/> Le stage digital, VideoFlex!



56% des collèges ayant répondu au questionnaire indiquent que la commune propose des stages pour les jeunes de 3^e et prépa-métiers qui ont des difficultés à trouver un stage

Accompagnement institutionnel à la recherche de stage

La question posée aux collègues « Quelles solutions proposez-vous aux élèves qui ont des difficultés à trouver un stage de 3^e? » informe sur la diversité de solutions proposées aux jeunes. 67% des collèges ayant répondu au questionnaire proposent des stages collectifs en interne à leurs collégiens et 56% indiquent avoir des propositions de la commune. Selon le lieu de stage, ces deux types de propositions peuvent ne pas encourager le jeune à sortir de sa commune, mais représenter néanmoins un désaxage, une expérience nouvelle et enrichissante.

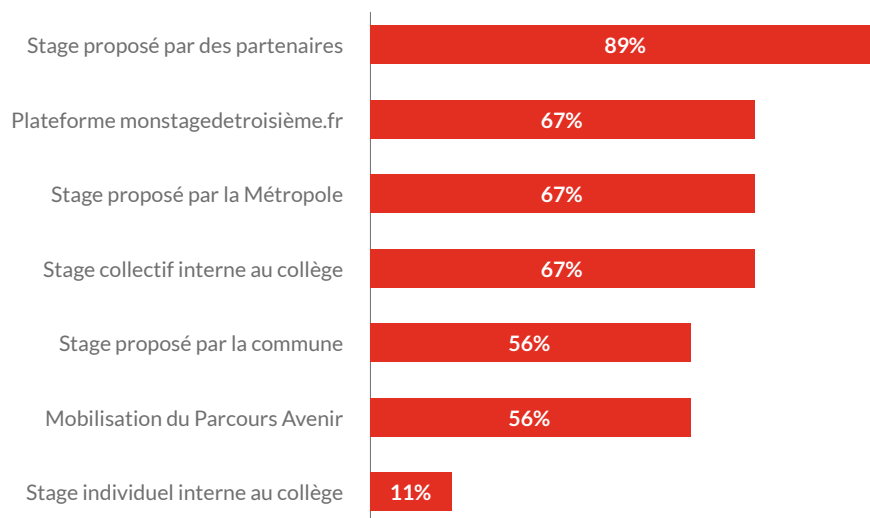
Les partenaires (entreprises, associations...) proposent des stages à 89% des collèges ayant

répondu au questionnaire. Ce chiffre est de 67% en ce qui concerne les stages proposés aux jeunes sans réseau professionnel par la Métropole de Lyon. La Métropole propose hors période Covid une centaine de stages de 3^e « valorisants »⁴ en éducation prioritaire pour des élèves sans réseau professionnel (Musée Lugdunum, numérique...).

Le Parcours Avenir est mobilisé à 56% pour l'accompagnement à la recherche de stage. 67% des collèges s'appuient sur la plateforme de l'État « monstagedetroisieme.fr »⁴, qui permet aux élèves de 3^e du réseau prioritaire REP et REP+ d'avoir accès à une offre de stages de qualité. Les services de l'Éducation nationale (DSDEN 69) ont aussi proposé des stages de 3^e sur cette plateforme.

Indicateur 13.3

Solutions proposées aux élèves de 3^e (hors prépa-métiers) qui ont des difficultés à trouver un stage (en %)



4. Plateforme de l'État : monstagedetroisieme.fr. Sur l'année scolaire 2019-2020, plus de 30 000 offres ont été publiées sur le site et presque 15 000 ont été pourvues.



Insertion des jeunes

critère n°
14

Retour en formation des 16-25 ans



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Critère commun

Initial

Taux de retour en formation des jeunes de 16 à 25 ans

Définitions

Est considéré comme **décrocheur**, le jeune toujours inscrit dans un établissement au cours de l'année scolaire et suit un parcours aménagé avec des stages hors école à l'année N.

Est considéré comme **décroché** le jeune scolarisé à l'année N-1 et sans solution ou démissionnaire à l'année N.

Questions évaluatives

Quel est le profil des jeunes décrochés des établissements des cités éducatives ?

Quel est le taux de retour en formation de ces jeunes décrochés ?

Contexte

Une politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire est menée depuis plusieurs années sur le plan national et local. Les mesures de lutte contre le décrochage scolaire ont été renforcées à la rentrée scolaire 2020 par la mise en œuvre de l'obligation de formation qui vise à ce qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi.

À partir d'un diagnostic sur la prévention du décrochage scolaire en 2018, la Métropole de Lyon a soutenu différentes actions dans le cadre des conventions d'objectifs tripartites (collège, Académie du Rhône et Métropole) ainsi qu'une démarche partenariale innovante dans deux territoires pilotes Bron et Saint-Fons, notamment en direction du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e). Comme les 4 cités éducatives sont ancrées dans les quartiers de la politique de la ville, rappelons que ces quartiers comptent près de trois fois plus de jeunes âgés de 16 à 25 ans, ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) que dans le reste de la Métropole, soit 29% des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans les QPV contre 11% hors QPV.

Les outils de repérage des jeunes en situation de décrochage ne permettent pas encore de suivre les retours en formation

Les Plateformes de suivi et d'appui aux décrochés (PSAD) ont été mises en place sur le plan national avec le concours de l'Éducation natio-

nale, du ministère de l'Agriculture, de l'Association régionale des missions locales d'Auvergne Rhône-Alpes (Amilaura) etc. pour identifier les jeunes de plus de 16 ans sans diplôme ou sans qualification, sortis du système scolaire à la rentrée suivante à partir du croisement de différentes sources statistiques.

Le Ministère transmet à chaque plateforme de suivi et d'appui aux décrochés les listes de jeunes décrochés de leur secteur trois fois par an (décembre, février et avril). Les responsables de PSAD (directeur de centre d'information et d'orientation, et directeur de mission locale) se répartissent ensuite la prise de contact, l'accompagnement de ces jeunes pour trouver une solution (retour dans une formation en lycée professionnel ou général technologique, redoublement dans une autre filière ou réorientation, voie spécifique pour remobiliser les jeunes (seconde passerelle, 3^e prépa-métiers), dispositifs d'accompagnement gérés par la mission locale, apprentissage, lycée nouvelle chance, EPIDE, etc.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le département du Rhône compte 670 jeunes décrochés et 306 décrocheurs. Sur l'académie de Lyon, 1246 sont décrochés et 708 décrocheurs (mai 2021)¹.

Actuellement, il n'est pas possible de connaître le retour en formation des jeunes de 16 à 25 ans, ni d'identifier les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (application renseignée par les CIO mais pas encore par les missions locales, absence du numéro d'identification nationale unique des élèves dans l'application). Cette piste de travail pourra être approfondie en 2022 sous conditions d'une évolution de l'outil informatique et si les missions locales sont en mesure de renseigner le même outil que les CIO.



Source

Données Rectorat de Lyon, Base élèves, mars 2021 - géolocalisation et traitement par l'agence d'urbanisme.

1. application « suivi des décrocheurs » de l'académie de Lyon



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 14.1

Indicateur en construction (perspectives 2022)

Limites

Les données analysées portent seulement sur

170 jeunes décrochés des établissements des 4 cités éducatives suivis par les CIO (sur les 670 jeunes repérés en décrochage dans le Rhône en mai 2021). La saisie du suivi des jeunes par les missions locales n'est pas encore effectuée dans le même outil informatique.



QU'APPREND-ON ?

Définitions

Les primo-arrivants 1^{er} cycle sont des jeunes allophones d'un niveau scolaire de primaire.

Les primo-arrivants 2^e cycle sont des jeunes allophones avec un niveau collège/lycée.

Allophone : personne ayant une autre langue maternelle que celle du pays où il se trouve.

Les jeunes décrochent surtout au niveau du collège et des lycées professionnels

D'après la Plateforme de suivi et d'appui aux décrochés (PSAD) et le suivi effectué par les Centres d'information et d'orientation (CIO), des premiers éléments sont présentés sur le profil des jeunes identifiés comme décrochés sur la promotion 2019-2020 sachant que les données sont partielles.

Dans les établissements classés dans les 4 cités éducatives, 170 jeunes décrochés ont été suivis par les CIO, soit 25% des jeunes décrochés du département du Rhône.

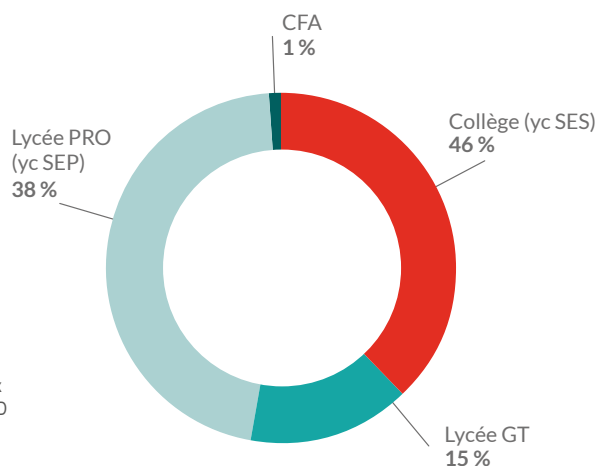
Le profil des jeunes décrochés en cités éducatives : plus de la moitié a 16-17 ans, les autres

ont 18-22 ans. Trois jeunes sur quatre sont des garçons. Les filles sont légèrement surreprésentées parmi les 16-17 ans. La majorité des jeunes décrochés sont sans diplôme (71%). Moins de deux jeunes sur dix ont obtenu le brevet des collèges.

Près de la moitié de ces jeunes décroche au collège, essentiellement au niveau de la classe de 3^e mais aussi en 3^e Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Dans les lycées professionnels, les jeunes primo arrivants 1^{er} cycle¹ sont fortement représentés et dans une moindre mesure les 2^{ndes} Bac pro, 1^{re} année en CAP et 3^e prépa pro. Enfin, au lycée général et technologique, les jeunes décrochent surtout en seconde ou en terminal.

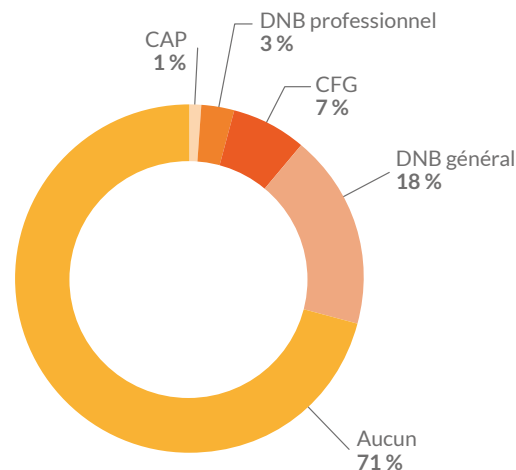
Niveau de formation des jeunes décrochés des établissements des cités éducatives

promotion 2019 ; suivi CIO (en %)



Diplôme des jeunes décrochés des établissements des cités éducatives

promotion 2019 ; suivi CIO (en %)



Sources

Plateforme de suivi et d'appui aux décrochés- application de suivi SD - suivi CIO, mai 2021.
Application « suivi des décrocheurs » de l'académie de Lyon, suivi CIO, mai 2021.

critère n°
15

Insertion des jeunes

Jeunes percevant le Revenu de solidarité active

Critère commun initial

Nombre de jeunes percevant le RSA à 25 ans

Décisions du groupe technique évaluation

Demande d'analyser les jeunes bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concernés par une cité éducative.



QU'EST-CE QU'ON ÉVALUE ?

Questions évaluatives

Combien de jeunes de 18 à 24 ans perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA) et résident dans les QPV des 4 cités éducatives ? Qui sont-ils ?

Comment le RSA accompagne-t-il les jeunes sans ou avec de faibles ressources et résidant dans les QPV des 4 cités éducatives ? (Perspective de travail à confirmer)

Contexte

Depuis juillet 2020, l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans est prolongée par une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans¹, d'où le choix de retenir la classe d'âge 18-24 ans. Ces jeunes sont sortis de l'obligation de formation mais leurs parcours font encore l'objet de l'attention des cités éducatives.

Le revenu de solidarité active est un dispositif qui complète les ressources d'une personne démunie ou aux ressources faibles, afin de lui garantir un revenu minimum, tout en assurant un accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi. Il s'adresse principalement aux personnes d'au moins 25 ans qui remplissent certaines conditions de ressources.

Un jeune de 18 à 25 ans peut prétendre au RSA s'il exerce une activité professionnelle pendant au moins deux ans à temps plein au cours des trois dernières années (RSA jeune actif) ou s'il est jeune parent (avoir au moins un enfant né ou à naître) (RSA jeune parent).



QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs

Indicateur 15.1

Nombre et part des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans
Temps T0 : 31/12/2019

Mode de calcul

Numérateur : nombre de jeunes bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans

Dénominateur : nombre total d'allocataires de la Caf de 18 à 24 ans (y compris les étudiants)
Données sur les cinq QPV concernés par les 4 cités éducatives

Correspondance Cités éducatives et QPV

Commune	Cité éducative	Quartier QPV
Rillieux-la-Pape	Ville nouvelle	Ville nouvelle
Vaulx-en-Velin	Grande île	Grande île
Lyon 8 ^e	États-Unis Langlet Santy - Mermoz	États-Unis Langlet Santy et Mermoz
Vénissieux / Saint Fons	Minguettes - Clochettes	Minguettes - Clochettes
TOTAL	4 cités éducatives	5 QPV



141
jeunes de moins de 25 ans perçoivent le RSA dans les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) inclus dans les 4 cités éducatives (9,1% des allocataires de la CAF âgés de 18 à 24 ans)



QU'APPREND-ON ?

Une surreprésentation des jeunes percevant le RSA dans les QPV des cités éducatives

Fin 2019, les cinq QPV des cités éducatives accueillent 141 jeunes de moins de 25 ans percevant le RSA, soit 11% de l'ensemble des jeunes concernés de la métropole (1335 jeunes dont 1 325 RSA jeunes parents et 10 RSA jeunes actifs).

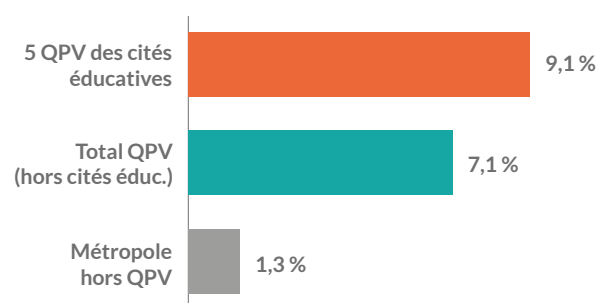
Parmi les 141 jeunes de moins de 25 ans percevant le RSA dans les cinq QPV : 96% sont des filles.

Rapporté à l'ensemble des allocataires de la Caf de cette tranche d'âge, les jeunes de 18 à 24 ans percevant le RSA sont surreprésentés dans les cinq QPV des quatre cités éducatives : 9,1% contre 1,3% dans le reste de la métropole (hors QPV).

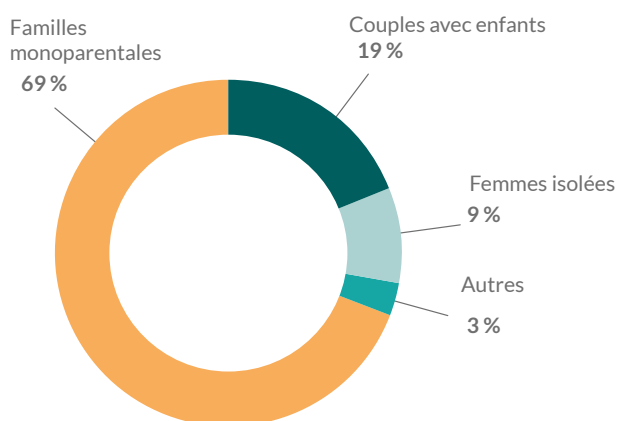
La composition familiale des jeunes bénéficiaires du RSA est comparable quel que soit le territoire : près de 70% de ces foyers sont des familles monoparentales et 19% des couples avec enfants. À noter la part des femmes isolées (9%).

Indicateur 15.1

Part des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans parmi les allocataires de la Caf 18-24 ans



Répartition des bénéficiaires du RSA de 18 à 24 ans selon la composition familiale dans les 5 QPV des cités éducatives



Source : Caf du Rhône
au 31/12/2019



Annexe

Les projets de cordées de la réussite dans les cités éducatives

Année scolaire 2020-2021

Les établissements des 4 cités mobilisées dans un ou plusieurs projets cordée de la réussite : 100% des collèges publics (quatorze établissements), six lycées généraux et technologiques sur sept et deux lycées professionnels sur six.

Liste des vingt projets de cordées dans les établissements secondaires des 4 cités éducatives : un partenariat avec l'enseignement supérieur et des associations

(Un projet peut être suivi par plusieurs établissements et un établissement secondaire peut être bénéficiaire de plusieurs projets de cordées de la réussite).

	Collège	Lycée général technologique	Lycée Polyvalent	Lycée professionnel, des métiers
Cap Sciences Cycle ingénieur, Insa de Lyon			X	
Cap Sciences, ouverture culturelle et technologique, Insa de Lyon	X	X	X	
Cap'INSA Convention diversité, Insa de Lyon	X	X	X	
Collégiens collégiennes aujourd'hui, étudiants étudiantes demain, SciencesPo Lyon et l'AFEV	X			
Collégiens collégiennes aujourd'hui, étudiants étudiantes demain, Université Claude Bernard Lyon I et l'AFEV	X			
Collégiens collégiennes aujourd'hui, étudiants étudiantes demain, Université Lumière Lyon II et l'AFEV	X			
Cours magistraux de découverte pour lycéens, Université Lumière Lyon 2		X	X	
Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES), ENS de Lyon		X	X	
Découverte culturelle, Pôle de réussite, Université Jean Moulin, Lyon 3		X		
École d'été modules étudiants, Pôle de réussite, Université Jean Moulin Lyon 3		X		
Odyssée, Idrac		X	X	
Parcours d'excellence vers les métiers de la ville intelligente, Lycée La Martinière-Monplaisir (avec l'ENTPE, l'Ensal et l'IUT Génie civil de Lyon 1)	X	X		X
Parcours d'excellence vers les métiers du textile, Lycée La Martinière Diderot (avec ltech)				X
Parcours pour l'orientation vers les filières d'économie et de gestion, Université Lumière Lyon 2			X	
Parcours STI, Lycée Branly		X	X	
Programme Égalité des chances et démocratisation, PECED Entrer à l'IEP, SciencesPo Lyon		X	X	
Projets d'avenir, Isara	X			
Séminaire Lycée, Pôle de réussite, Université Jean Moulin Lyon 3		X		
Trait d'union mult-campus, multi-quartiers, EM Lyon	X	X	X	
Trait d'union, ENS Lyon		X	X	



Remerciements

Remerciements aux participants des groupes de travail évaluation, aux fournisseurs de données et aux acteurs locaux interviewés

Cheffes et chefs de file des cités éducatives

Déléguées et délégués du Préfet

Cheffes et chefs de projets opérationnels pour les villes Lyon 8^e, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin et Vénissieux et les prestataires évaluations locales

Métropole de Lyon : Direction Pilotage urbain, Service Politique de la ville, Direction de l'Éducation

Directrices et directeurs des écoles, cheffes et chefs d'établissement

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectorat de Lyon : Direction Prospective et statistiques (DPS)

Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Académie de Lyon

Inspection académique Rhône – DSDEN

Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC)

Mission pour l'égalité des chances,

Conseillers techniques, médecins, infirmières

Ministère de la Justice : Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Caf du Rhône

20 acteurs locaux interviewés

Suivi de la mission

Christine Lauer, déléguée du Préfet
Frédéric Raynouard, Métropole de Lyon politique de la ville

Crédits photo

Thierry Fournier, photo de couverture
Pexels - Katerina Holmes, photo p.29
Pexels Julia M Cameron, photo p.43
Blandine Soulage Rocca, photo p.57

Conception et réalisation

Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Équipe d'étude

Nicole Ponton Frénay, Sociologue, coordinatrice de l'observatoire cohésion sociale et territoriale

Lavinia Vitale, statistiques et analyses

Matthieu Manchon, Stagiaire, Master 2 Sociologie – Anthropologies Appliquées au développement Local (SADL) Université Lyon 2

Marc Lauffer, Philippe Capel et Johannel Macabre : cartographie et Système d'information géographique

Anaïs Gabrion, conception et réalisation graphique

Sandra Marquez, relecture

Avec le concours de :

Paola Serries, Rectorat de Lyon, Prospective et Statistiques



Directeur de publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Nicole Frenay** - n.frenay-ponton@urbalyon.org
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme